

## SOMMAIRE

Pages

<b>COUVERTURE</b> Dessin de Jeanby, décédé il y a deux ans. Il avait autant de talent que d'indifférence pour la pub, les honneurs et l'argent. Il vivait dans un logement de pauvre sur sa « Butte Montmartre ». C'était un ami vrai (voir notre n° 83, page 39)	
<b>EDITORIAL.</b> Valeurs démocrates, valeurs chrétiennes, valeurs européennes, par Jean-Marie Daillet, président de l'Amicale du MRP	3
<b>A LA RECHERCHE DU TEMPS PRESENT</b> ... En découpant les journaux.	4 à 6
<b>RECHERCHE MRP</b> ou Démocratie chrétienne ... Simple question de vocabulaire ou problème de fond ? par Jacques Parini. Quelques observations complémentaires, par Jacques Mallet. Clins d'œil, de J.P.	7 à 11
<b>PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE</b> En trois mois : 620 euros pour le bulletin. En plus 750 euros pour l'Amicale... Et ce sont toujours les mêmes ! Presque	3
<b>IL Y A 50 ANS. HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP. LES ELECTIONS DU 2 JANVIER 1956</b>	
• Histoire secrète-novembre 1955 : Sans autre arme que leur talent, Edouard Moisan et Fernand Chaussebourg gagnent la bataille de la réforme électorale	12
• Novembre 1955	13 à 25
• Les élections législatives du 2 janvier 1956. Un gagnant, pas de vainqueur. Miracles pour	

## BIEN FAIT !

Dans notre numéro de décembre 2005, n° 107, il est écrit à la page 2, celle du Sommaire, « Septembre 2005 ». C'est une erreur, découverte après le routage du bulletin à la mi-décembre.

Tous les responsables, secrétaires de rédaction, réviseurs, correcteurs, maquettistes, metteurs en pages, illustrateurs ... se sont sentis coupables et les bureaux de l'Amicale sont devenus une vallée de larmes, jusqu'à Noël.

Heureusement, « dans toutes les larmes s'attarde un espoir. » (Simone de Beauvoir, La Force de l'âge).

	Pages
le MRP... et même de gros bonus	26 à 28
• Le Nouveau Groupe MRP	29
• Liste des députés MRP élus en janvier 1956	30
• Histoire secrète-réunion du 18 janvier 1956 (première de l'année) sous la présidence de Robert Schuman	31-32
• <b>DISPARITIONS</b>	
• Pierre Pierrard, historien du monde ouvrier, catholique impatient de voir l'Eglise changer dans la ligne de Vatican, bon connaisseur du MRP	32

## UN LIVRE SUR FRANCOIS DE MENTHON

Un catholique au service de la République (1900-1984) par Laurent Ducerf aux éditions du Cerf.

M. Laurent Ducerf, professeur en classes préparatoires aux grandes écoles, est bien connu de l'Amicale du MRP. Il nous a beaucoup aidés dans la préparation de son site Internet et lors de la commémoration de la création du MRP. Nous avons beaucoup apprécié la qualité de sa thèse sur François de Menthon, soutenue en 2000 à l'université Jean Moulin Lyon 3. Nous nous réjouissons qu'il ait pu la transformer avec l'aide de Jean Dominique Durand en un ouvrage illustré de 500 pages, qui vient de paraître aux éditions du Cerf.

Ce livre est d'un grand intérêt historique car le parcours de François de Menthon de 1940 à 1984 est exemplaire. Il va de la naissance de l'ACJF dont il a été le président - et de la JOC qu'il a portée sur les fonds baptismaux, ce qui l'avait fait surnommer « le président des ouvriers » - puis de la Résistance où les catholiques ont été très présents et actifs (il avait créé le mouvement « Liberté » et avait été l'un des organisateurs du CGE, véritable Conseil d'Etat clandestin de la République). Il a été avec Georges Bidault, son ami, et André Colin, l'un des créateurs du MRP et l'un des grands juristes de la Vème République. Ministre de la Justice en charge de l'épuration, - qu'il a voulu humaine et juste - ce qui lui a valu des attaques haineuses du parti communiste - puis procureur à Nuremberg, nommé par le général de Gaulle, puis président du groupe MRP à l'Assemblée nationale. Il a été aussi l'un des fondateurs du Conseil de l'Europe et un grand militant de la cause européenne.

A partir de 1952 il s'est progressivement retiré de la scène. Pourquoi ?

Laurent Ducerf met en lumière les difficultés que les dirigeants de l'ACJF ont rencontrées pour mettre en œuvre leur exigeant idéal humaniste et chrétien, démocratique, social et européen. Le MRP ne pouvait s'entendre avec le parti communiste (François de Menthon a vu sur place en Pologne ce que signifiait la démocratie dite populaire). Il ne pouvait longtemps s'entendre avec les socialistes à cause de la défense de l'école libre - qu'il devait assumer face à la surenchère du RPF - et il ne pouvait s'entendre avec de Gaulle à cause des divergences sur la construction européenne (le MRP avait tenté secrètement en 1952 de se rapprocher des gaullistes par opposition à Antoine Pinay). A quoi s'ajoutaient les désaccords sur la décolonisation à l'intérieur même du parti. Ami fidèle de Georges Bidault, François de Menthon était hostile à ses conceptions en la matière. Il avait vu juste sur l'Algérie. (suite page 11)

## Valeurs démocrates

### Valeurs chrétiennes

### Valeurs européennes

L'Amicale du MRP est, qu'on le sache une bonne fois pour toutes, un rassemblement d'Européens actifs, et non pas de simples anciens combattants de l'Europe communautaire.

L'Amicale du MRP a donc inauguré le 7 février dernier un cycle de voyages d'études en Europe par une journée, à Bruxelles, au siège de la Commission européenne. Jacques Barrot, premier vice-président de cet organisme exécutif, nous a reçus pour nous présenter la Commission Barroso, son fonctionnement, ses difficultés. Lui-même, chargé du développement et de l'harmonisation des transports, se passionne pour ce dossier considérable, fondamental pour le rapprochement des Européens.

Notre délégation, composée de Josette Buchou, Henri et Anne-Marie Catherin, Bruno Coiraton, Marguerite Colin, Paul Collowald, Jean-Marie Daillet, Marie-Thérèse Garde, Philippe et Michèle Saint-Marc, a aussi été reçue au siège bruxellois du Parlement européen grâce à Marielle de Sarnez. Nous envisageons d'autres contacts avec des responsables de l'Union.

Née en 1950 de l'inspiration et du courage de deux hommes d'Etat français, Jean Monnet et Robert Schuman., l'Union européenne, projet plus que jamais actuel, regroupe aujourd'hui vingt-cinq Etats membres et demain plus encore, grâce à l'apport prochain de la Bulgarie et de la Roumanie, en attendant d'autres candidats tels que l'Ukraine, la Moldavie et les Républiques balkaniques, qui rejoindront la Slovaquie.

On est loin de ce que d'aucuns essayaient naguère de tourner en dérision, « la Petite Europe » des Six, embryon vigoureux qui, aujourd'hui constitue déjà une manière « d'Etats Unis d'Europe », espace de démocratie, de puissance économique, de cohésion sociale et de développement humain, envers et contre tous les obstacles à vaincre : terrorisme, racisme, corruption, insuffisances éducatives ; lacunes d'organisation de la santé publique, etc...

Notre Europe doit, plus que jamais, se référer aux valeurs démocratiques – notamment celles qu'inspire le christianisme-, valeurs de portée universelle que s'efforcèrent, contre vents et marées, de respecter et promouvoir les fondateurs du MRP.

Jean-Marie Daillet

## PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

	Euros		Euros
• Colette Bibard, à Angers (Maine-et-Loire)	15	• Léon Lapra à Lyon (Rhône)	15
• Yves Bordes, à Compiègne (Oise)	30	• Charles et Jacqueline Léger, à Versailles (Yvelines)	10
• Pierre Brun, à Allex (Drôme)	25	• Monique Mestayer, à Douai (Nord)	5
• Cyriaque Decamme	65	• André Moutardier, à Brinon-sur-Sauldre (Cher)	15
• Lucien Demaugé, à Ste Foy-les-Lyon (Rhône)	15	• Claude Pinta, à Vincennes (Val-de-Marne)	15
• François Dubanchet, à St Victor-S/Loire (Loire)	15	• Jean Pinta, à Vincennes (Val-de-Marne)	50
• Denis Eclache, à Paris	5	• Louis Potus, à Voiron (Isère)	15
• Marie-Thérèse Garde, à Boulogne (Hauts-de-Seine)	65	• Lucien Prudhomme, à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)	100
• Jacques Gissingier, à Antony (Hauts-de-Seine)	15	• Albert Vecten à Muizon, (Marne)	15
• Bernard Guyomard, à Paris	65	• Jean-Marie Wetzel, au Cannet (Alpes-Maritimes)	15
• François Lahouste à Douai (Nord)	50		

Ainsi, du début décembre 2005 au début mars 2006, nous avons reçu un don de 21 abonnés à notre bulletin. Merci à tous !

Au total, ces 21 dons s'élèvent à 620 euros (4067 francs). Le courant continue.

Au surplus, l'Amicale a reçu d'un ami qui veut conserver l'anonymat un don de 750 euros (4920 francs).

GILLES PARIS

Les allures de paisible bourgeoise chrétienne de Bethléem sont trompeuses. C'est une experte en vie impossible qui va tenter de porter en France, pour quatre ans, la voix d'une Palestine troublée par cinq années d'Intifada. Incollable sur les check-points israéliens de plus en plus rebatants dressés tout autour de sa ville natale, brièvement ministre chargée d'une Jérusalem interdite à l'Autorité palestinienne, Hind Khoury est la nouvelle déléguée générale de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Paris.

Elle prend cette charge après le long mandat de Leïla Shahid, nommée en 1995 à cette fonction, et qui rejoint Bruxelles, où elle sera déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne. « C'est le bon profil, elle devrait savoir faire », assure un diplomate européen qui la connaît depuis longtemps. Rien, pourtant, ne prédestinait Hind Khoury à cette fonction. Née à Bethléem alors sous autorité jordanienne, elle grandit auprès d'un père tailleur jusqu'à l'arrivée des troupes israéliennes, en 1967. « C'est bien après que j'ai compris combien ma vie avait été protégée insouffisamment », avoue-t-elle.

Hervé Marfin

## Frappes israéliennes à Naplouse et dans la bande de Gaza

JÉRUSALEM  
CORRESPONDANTE

La journée du jeudi 23 février et la matinée du vendredi 24 février ont été les plus violentes dans les territoires occupés depuis des mois. Une incursion de l'armée israélienne, en cours depuis cinq jours, dans le camp de réfugiés de Balata, à Naplouse (Cisjordanie), a provoqué, jeudi, la mort de cinq Palestiniens, dont trois militants des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe militaire issu du Fatah, le parti du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. Des dizaines de personnes ont aussi été blessées, dont les membres d'une équipe médicale.

## Emmaüs et l'Abbé Pierre

Vainqueurs toutes catégories, a-t-on envie de dire : Emmaüs et l'Abbé Pierre incarnent ce combat pour la dignité retrouvée, la fin de la pauvreté, le droit de vivre, de manger, de dormir sous un toit. Ces premières places consacrent également la longévité de l'association et de son homme, ainsi que leur engagement jamais démenti.

## Bruxelles tente d'étouffer un rapport

BRUXELLES  
BUREAU EUROPÉEN

La présidence britannique du Conseil européen et Javier Solana, le haut représentant de l'Union européenne (UE) pour la politique étrangère, ont décidé de ne pas publier un rapport que des diplomates des Vingt-Cinq en poste à Jérusalem et Ramallah ont remis aux ministres des affaires étrangères européens. Ce document critique la politique de colonisation menée par Israël à Jérusalem-Est, une stratégie qui menace, selon les auteurs, tout règlement négocié du futur statut de la ville.

Le document, dont *Le Monde* avait dévoilé les grandes lignes le 26 novembre, comporte des constats et des recommandations qui devaient être rendus publics. Il invite notamment l'UE à affirmer que le

statut de Jérusalem, censée devenir la capitale de l'Etat palestinien, reste un sujet de négociations entre Israéliens et Palestiniens. Il demande la réouverture des institutions palestiniennes dans la ville et suggère des rencontres politiques avec l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est.

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Depuis deux ans, la France est le pays européen qui accorde le plus le droit d'asile. Ce n'est pas un titre de gloire. C'est plutôt le signe d'une conscience que certains pays, certains conflits continuent d'être dangereux pour des personnes prises dans un étau repressif du fait de leur ethnicité, de leur croyance ou de leur engagement pour les droits de l'homme.

Et que ces personnes doivent être abritées, soutenues, à titre temporaire. Alors que de nouvelles lois sur l'immigration ont été présentées par le gouvernement, le risque existe que des restrictions soient apportées à l'exercice du droit d'asile en France. Les personnes fuyant des persécutions utilisent souvent les mêmes réseaux et recourent parfois aux mêmes subterfuges que les migrants économiques. Dans cette situation, le gouvernement et le législateur devront veiller à ne pas entamer un droit qui ne saurait dépendre des aléas politiques. La France, qui se veut patrie des droits de l'homme, doit respecter les devoirs qu'implique cette vocation.

JEAN-CHRISTOPHE PLOQUIN

### Pologne

Le taux de chômage polonais a atteint 18 % en janvier, contre 17,6 % en décembre, a annoncé l'Office national des statistiques GUS, jeudi 23 février.

De gauche à droite et de haut en bas :

- Le Monde 5 janvier
- Le Monde 29 décembre 2005
- Le Canard Enchaîné 4 janvier
- La Croix 24 février
- Le Monde 25 février
- Le Monde 17 janvier
- Le Monde 25 février

## Le Monde

Dimanche 29 - Lundi 30 janvier 2006

**Est-il possible de nouer des relations avec un gouvernement dirigé par un parti qui est inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne ?**

A ce stade, le Hamas reste sur cette liste. Il faut attendre de voir comment les choses évoluent avant de trancher. Mais il serait difficile d'avoir des contacts de haut niveau, impossible même d'avoir des contacts politiques. La démocratie ne se réduit pas aux élections ; elle implique un comportement conforme à l'Etat de droit et au respect de la loi. La légitimité ne naît pas seulement du vote mais aussi de l'action. Il faut éviter de reconnaître un groupe terroriste pour la simple raison qu'il a gagné un scrutin. Un groupe terroriste ne devient pas légitime simplement parce qu'il a gagné des élections. L'espoir de tout le monde est que l'obligation d'agir, de s'inscrire dans un processus politique, aura des effets positifs sur le Hamas. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
PHILIPPE RICARD ET DANIEL VERNET

Les grands médias français sont attentifs à ce que dit Javier Solana sur la Guerre en Palestine, mais ignorent souvent les informations données par l'Association France-Palestine Solidarité.

Indifférence, timidité, respect du parler correct ?

Pourtant, à lire les déclarations des dirigeants européens, à suivre les actualités répercutées par les médias, on constate un renversement de perspective : désormais c'est aux Palestiniens, c'est-à-dire aux occupés, de faire la preuve de leur bonne volonté. Les références de l'Union européenne aux obligations de l'un et l'autre camp cachent mal le ralliement à la vision du premier ministre israélien : toute avancée sur la voie de la paix dépend de l'Autorité palestinienne ; c'est elle qui doit se réformer, liquider les groupes armés, faire la preuve de sa volonté de coexister avec Israël. Ce ralliement est aussi très sensible dans les médias, qui tendent à gommer la réalité de la politique israélienne sur le terrain, à sous-estimer son caractère répressif et contraire au droit international, à occulter les crimes de guerre commis. En France, les violentes campagnes menées contre certains journalistes et intellectuels, de Daniel Mermet à Edgar Morin, en passant par Jean Ferrat, ont contribué à tétaniser une partie des journalistes : qui souhaiterait être taxé, même à tort, d'antisémitisme ?

Au lendemain des élections législatives palestiniennes du 25 janvier, la communauté internationale a unanimement salué leur bon déroulement dans le respect de la démocratie et de la transparence. Aujourd'hui, les dirigeants israéliens non seulement réaffirment la pérennisation de l'occupation illégale, mais de plus entendent à la fois étouffer le peuple palestinien par le détournement de sommes dues à son autorité nationale et empêcher le fonctionnement démocratique de ses institutions. C'est ainsi que l'armée d'occupation a empêché Ismaël Hanyeh, nouveau Premier ministre palestinien, de sortir de la bande de Gaza pour se rendre en Cisjordanie occupée. C'est le président palestinien, Mahmoud Abbas, qui a dû se rendre à Gaza pour élaborer avec lui la composition du futur gouvernement palestinien.

Cette décision politique et militaire israélienne constitue en premier lieu une nouvelle violation du droit international. Les accords d'Oslo, que la communauté internationale somme le mouvement de la résistance islamique Hamas « vainqueur des élections » de respecter, prévoient la continuité du territoire palestinien et le respect d'une voie de passage sûr entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, ce que les forces d'occupation israéliennes refusent d'appliquer.

Ce rejet israélien permanent de l'application des accords signés transforme de facto ces deux enclaves du territoire palestinien en prisons à ciel ouvert. La bande de Gaza débarrassée des colons et soldats israéliens à l'intérieur est sous blocus israélien de fait, la Cisjordanie demeure soumise à une colonisation à outrance. Les deux subissent l'insécurité quotidienne de la violence israélienne armée et, en particulier, des assassinats ciblés, alors qu'Israël est en train de fixer unilatéralement des frontières en érigeant le Mur d'annexion et en annexant la Vallée du Jourdain.

Pis, l'évacuation de Gaza a été présentée comme un « geste » significatif de M. Ariel Sharon. Elle lui a permis de renforcer son crédit aux Etats-Unis et en Europe, et lui a ouvert les portes d'une visite officielle, en grande pompe, en France. Pourtant, comme le rappellent les Nations unies, Gaza reste un territoire occupé, les troupes israéliennes y opèrent des nombreuses incursions - le gouvernement israélien vient même de décider d'installer une « zone de sécurité » sur le territoire palestinien, en évacuant une partie de la population... La menace de couper l'électricité pour toute la bande de Gaza constitue aussi une punition collective, contraire aux conventions de Genève. L'organisation américaine Human Rights Watch faisait remarquer, dans un communiqué du 23 décembre 2005, qu'une telle mesure représenterait une violation des lois de la guerre, comme celle que Tel-Aviv avait décrétée en interdisant, entre le 24 septembre et le 12 novembre, l'entrée de son territoire aux 5 000 travailleurs palestiniens, rajoutant aux souffrances d'une population qui vit à 68 % sous le seuil de pauvreté [1].

Ainsi, la colonisation avance rapidement. « La population totale des colons (...) est désormais de 436 000 : 190 000 à Jérusalem et 246 000 en Cisjordanie. Seulement 8 475, soit 2% de ce total, de colons illégaux ont été évacués de Gaza et de la région de Jénine. Durant la même période, la population des colonies de Cisjordanie a augmenté massivement de 15 800. »

Extraits de la  
« Lettre Info »  
hebdomadaire de  
l'AFPS  
(21 ter rue Voltaire  
75011 Paris).....

En haut : Lettre-Info  
du 20 février 2006  
En dessous : Lettre-Info  
du 9 janvier 2006

# A LA RECHERCHE DU TEMPS PRESENT ELIAS CHACOUR ORDONNE ARCHEVEQUE

- **Une petite dépêche dans La Croix du 2 mars**
- **Un personnage hors normes**
- **Un événement tardif, peut-être réparateur, sans doute prometteur**

## Le personnage

Né en 1939 à Biram, un village palestinien du nord de la Galilée, dans le foyer de petits exploitants agricoles (figuiers et vigne), Elias Chacour, garçon espiègle et brillant, va faire des études à Paris durant six ans et se former au séminaire d'Issy-les-Moulineaux.

De retour dans son pays, il est ordonné prêtre à Nazareth, en 1965 ; il a 26 ans.

Le travail ne lui manque pas ; la foi, la volonté non plus.

A Ibillin, village proche de Nazareth, où il exerce son sacerdoce, il crée un jardin d'enfants ; puis une école ; puis un collège technique, puis un lycée ; enfin – cette tâche lui demandera plusieurs années –, un « collège-université », avec un internat, où vont se retrouver ensemble dans la paix et l'amitié, des professeurs et des étudiants par milliers, chrétiens, musulmans, druzes, juifs et non-croyants.

Cet ensemble universitaire, baptisé « Collège-Université du prophète Elie », est le premier du genre en Israël ; et sans doute le plus réussi par son ambiance de paix et de solidarité.

## L'événement

Agé aujourd'hui de 66 ans, Elias Chacour vient d'être ordonné, le 25 février 2006, archevêque melkite d'Akka et de Palestine.

Cette promotion à l'intérieur de l'Eglise, qu'il ne brigait pas, arrive tardivement mais elle s'imposait depuis longtemps.

## Les messages

Conférences dans le monde entier (Elias Chacour parle couramment l'arabe, le français, l'anglais, l'hébreu, l'araméen et quelques autres langues), articles, publications diverses : les messages de cet homme de foi et d'action sont innombrables et pourtant ils ont tous en commun au moins trois qualités : l'art oratoire, le talent de l'écriture et l'humour ou l'ironie. Quand on rencontre et qu'on écoute pour la première fois ce personnage singulier – arabe de Galilée, attaché à sa terre natale, exilé dans son propre pays, prêtre catholique et néanmoins citoyen d'Israël-, on tombe sous le charme : on reste profondément ému et l'on éclate de rire à tout moment...

Son enfance à Biram, l'expulsion de sa famille par l'armée israélienne et la première partie de sa carrière, il les raconte dans « Frères de sang », un ouvrage réalisé en collaboration avec un Américain, David Hazard, en 1984, puis traduit en français et publié en 1985 par les Editions du Cerf, dans leur collection « L'Histoire à vif » (29, boulevard Latour Maubourg 75007 Paris).

## Souvenir : le dîner d'Ibillin.

Mardi 17 octobre 1995 en fin de journée : les 580 « pèlerins » que La Vie a conduits en Terre Sainte pour fêter le cinquantième anniversaire de sa création, achèvent leur visite de la Galilée. Dans la grosse bourgade de Nazareth, triste et pauvre, ils rencontrent sur les trottoirs, devant les boutiques, le petit peuple palestinien. Accueil mémorable : grands sourires, empressement à rendre service, exclamation joyeuses ...

Le crépuscule tombe et la colonne de cars monte sur les collines voisines. On nous salue de la main depuis les maisons, portes ouvertes. Au sommet, une grande terrasse, où un restaurateur a dressé des dizaines de tables pour le dîner. Le maire et la municipalité d'Ibillin sont là, autour d'Elias Chacour. Le ciel, ce soir-là, a mis toutes ses étoiles. Et nous sommes 600 à les regarder...

Sur les tables, des bouteilles contenant des liquides colorés, dont on ignore la composition mais qu'on ne peut pas confondre avec du vin. Chuchotements, interrogations... Elias Chacour a l'habitude. Il se lève et prend le micro : « Notre hôte m'avait dit : puisqu'il s'agit de Français, j'ai prévu une bouteille de vin pour deux personnes. Je lui ai répondu : ah, non, pour des Français il faut deux bouteilles par personne ! »

Aussitôt, miracle : des bouteilles de vin arrivent, bien teintées et surtout bien bouchées. Là, le miracle s'arrête ; le restaurateur n'a pas de tire-bouchon !

On fouille sacs et poches et on se passe les outils de table en table. Et on trinque, à la Palestine et aux Palestiniens.

Un vrai dîner ! Et une vraie fête !

► **FRANCE. Annulation de la visite en France de Mgr Elias Chacour.** A la suite de son ordination, le 25 février dernier, comme archevêque melkite d'Akka et de Galilée, Mgr Chacour a prévenu qu'il ne viendrait pas en France du 5 au 12 mars comme prévu. Il est en effet dans l'impossibilité de quitter actuellement son diocèse qu'il qualifie de « déchiré, meurtri et sur la croix ». Toutes les conférences prévues dans diverses villes (Champagne, Belfort-Montbéliard-Étupes, Paris, Dijon, Lyon) sont annulées.

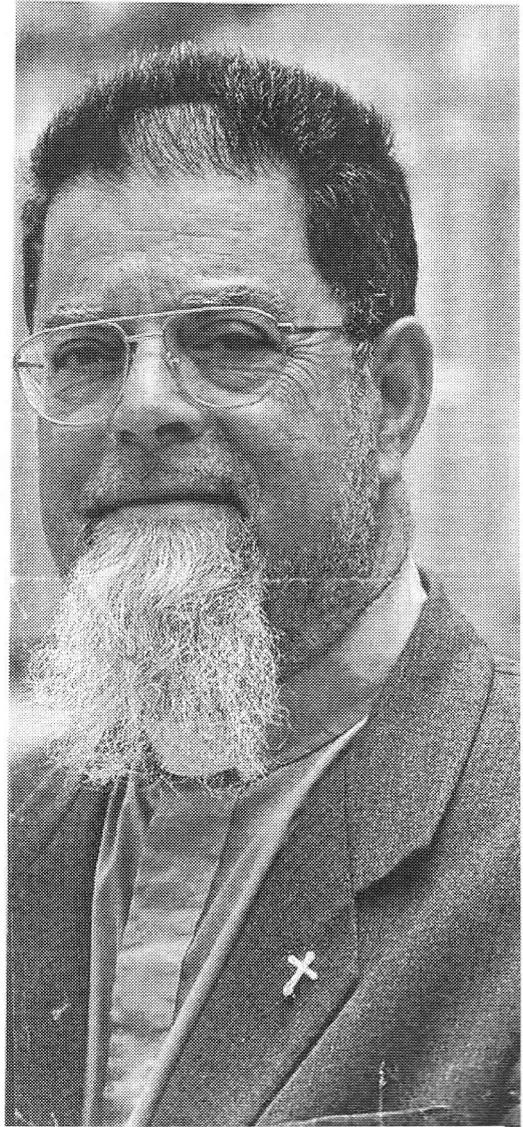


Photo La Vie  
29 juillet 1999

J.P.

# MRP OU DEMOCRATIE CHRETIENNE ...

## *Simple question de vocabulaire ou problème de fond ?*

Pour savoir répondre à cette question, commençons par interroger, à travers les archives, les précurseurs, les fondateurs et les acteurs du Mouvement Républicain Populaire.

- **1830-31.** Lamennais fait paraître *L'Avenir*. Désavoué par Benoît XV en 1832, il rompt avec le Vatican en 1834.
- **1848-49.** L'abbé Maret, disciple de Lamennais, fait paraître *L'Ere Nouvelle* (20.000 exemplaires, chiffre considérable à l'époque).
- **1893.** Au collège Stanislas à Paris, Marc Sangnier et plusieurs de ses condisciples fondent un mouvement dit de *La Crypte* (il s'agit d'une salle au sous-sol du Collège).
- **1894.** Deux condisciples de Marc Sangnier, Augustin Léger et Paul Renaudin, fondent une revue appelée *Le Sillon*.  
Ayant échoué, cette année-là, au concours d'entrée à Polytechnique, Marc Sangnier effectue son service militaire à Versailles, tout en suivant les cours du lycée Hoche. Il réussira le concours d'entrée en 1895 et il achèvera son service militaire à Toul en 1898.  
En 1894, l'abbé Naudet crée un quotidien, *Le Monde*, qui paraîtra jusqu'en 1896. L'abbé Garnier crée *Le Peuple Français* et *La France Libre* paraît à Lyon. Georges Fonsegrive fonde la revue *La Quinzaine*. A Lille, l'abbé Six crée *La Démocratie Chrétienne*, qui paraîtra jusqu'en 1906.
- **1896.** Le 25 mai, à Reims, le **Congrès ouvrier** décide de créer un **Parti Démocrate Chrétien**, qui va être fondé la même année par des **abbés démocrates** ; parmi eux se trouve Jules Lemire, député d'Hazebrouck, dans le Nord (élu en 1893, il conservera son siège jusqu'à sa mort en 1928 ; il sera élu maire d'Hazebrouck en 1914) ; Léon Harmel en est le président, Jules Lemire le secrétaire général.  
Faute de cohésion et d'une organisation, ce parti ne se développera pas ; il disparaîtra en 1902, après la publication, en 1901, de l'encyclique **Graves de Communi**, où Léon XIII demande que l'expression « démocratie chrétienne » ne soit pas utilisée dans un but politique.
- **1899.** Ayant quitté l'Armée, où il ne trouve pas sa vocation, Marc Sangnier remplace Paul Renaudin à la direction de la revue *Le Sillon*, qui porte en sous-titre : « **Revue d'action sociale catholique** ». Quant au mouvement *Le Sillon*, il met en application un grand programme de longue durée visant à développer « l'éducation populaire » dans toute la France, avec des « cercles d'études » et des « instituts populaires ». Le mouvement se décentralise, ce qui accroît son recrutement ; il garde sa cohésion, grâce à la création de fédérations départementales ou régionales. De nouvelles publications apparaissent. Ainsi, en 1904, le *Sillon* du Nord publiera une revue, *A la voile*, qui deviendra le journal de ces cercles et instituts. A cette époque, le *Sillon* se développe fortement en Bretagne, dans l'Est, en Gironde et même dans l'Yonne (département très « laïque »), surtout dans le monde rural. En 1905, le *Sillon* comptera 640 groupes réunissant dans de nombreuses activités politiques et sociales dix mille garçons et filles issues du « petit peuple » pour la plupart. C'est là un phénomène qui intrigue beaucoup les dirigeants de la gauche, partisans d'une laïcité anti-religieuse.
- **1902.** Emmanuel Degrès du Lou et l'abbé Trochu fondent **Ouest-Eclair** (qui deviendra **Ouest-France** en 1944).
- **1904.** Marius Gonin, animateur de *La Chronique Sociale*, et Adéodat Boissard, professeur à la Faculté catholique de Paris, fondent les **Semaines Sociales de France**.
- **1905.** En octobre, Marc Sangnier crée *L'Eveil Démocratique*, d'abord bi-mensuel puis hebdomadaire à partir d'octobre 1906. Ce journal durera jusqu'en 1910. Le *Sillon* évolue de plus en plus vers un engagement politique. Le sous-titre de sa revue devient **Revue d'action démocratique**.
- **1909.** En sa qualité de mouvement, le *Sillon* décide de créer un journal quotidien, qui s'appellera **La Démocratie**.
- **1910.** Au début du mois d'août, le quotidien *La Démocratie* est créé. Le 28 août, les évêques de France reçoivent la lettre du Pie X, datée du 25, où celui-ci affirme que les membres du *Sillon* manquent de connaissances historiques et théologiques et manifestent trop d'indépendance à l'égard de la hiérarchie ; au surplus le Pape conteste leur idée de nivellement des classes et leur « démocratisation ».
- **1911.** A la fin de 1911, Marc Sangnier prépare la création d'un véritable parti politique qui participera pleinement aux élections. Objectif : provoquer un reclassement des partis brisant définitivement l'équivoque, trop longtemps maintenue, entre l'attachement aux convictions religieuses et le conservatisme social.
- **1912.** Marc Sangnier et le *Sillon* fondent la **Ligue de la Jeune République** (qui deviendra, plus brièvement, la **Jeune République**).  
Les adhésions sont très nombreuses. Des **Républicains Démocrates** (groupements laïques correspondant aux Abbés démocrates) se concertent peu à peu dans des fédérations départementales de la J.R. La première de ces fédérations est créée dans le Finistère, où, l'année suivante, en 1913, à la faveur d'une élection législative partielle, un jeune avocat de 26 ans, Paul Simon, candidat J.R., est élu député contre un candidat radical et un candidat catholique de droite  
La même année (1912), le Docteur Georges Thibout, maire d'Épinay (en Seine-et-Oise), Alfred Bour et Robert Cornilleau font paraître un journal, **Le Petit Démocrate de Saint-Denis**.
- **1917.** En mars, un groupe de Républicains Démocrates fondent une revue, **L'Ame Française**.
- **1919.** Marc Sangnier est élu député (Bloc National) de Paris-Rive gauche. En Italie, Don Luigi Sturzo (1871-1959), en accord avec Benoît XV, fonde le **Parti Populaire Italien** (au MRP, après la deuxième guerre mondiale, on fera souvent référence à Don Sturzo dans les discussions doctrinales).
- **1922.** En août, à la Semaine Sociale de Strasbourg, Jean Raymond-Laurent et des Républicains Démocrates (Gaston Tessier, de la CFTC, Charles Flory, de l'ACJF, et Adéodat Boissard, des Semaines Sociales de France) discutent d'un regroupement politique où s'engageraient tous les chrétiens désireux de faire du message de l'Évangile le premier critère de leur action politique.
- **1924.** Aux élections législatives de juin, cette famille politique, dispersée, subit une nouvelle fois de graves échecs : 13 élus seulement : Victor Balanant, Jean Jadé et

Paul Simon (Finistère) ; Michel Walter et Thomas Seltz (Bas-Rhin) ; Joseph Brom et Camille Bilger (Haut-Rhin), chanoine Gaston Louis et Louis Meyer (Moselle) ; Auguste Champetier de Ribes et Pierre Lamazou-Betbeder (Basses-Pyrénées) ; Armand Le Douarec (Ille-et-Vilaine) ; Edmond Petitfils (Ardennes).

Treize élus, c'est toutefois le minimum pour pouvoir constituer un groupe parlementaire en vertu du Règlement de la Chambre des députés : les treize constituent aussitôt le **Groupe des démocrates**.

L'automne venu, les 15 et novembre, la « famille », réunie dans un congrès constitutif, crée le **Parti Démocrate Populaire**.

Le PDP s'installe aussitôt au 26 de la rue Pigalle, siège social des Républicains démocrates de la Seine (en 1926, il s'installera au numéro 1 de la rue Palatine (à l'angle Palatine-Garancière, au chevet de l'église Saint Sulpice). Il a pour président le Docteur Georges Thibout, qui aura pour successeur, en 1929, Auguste Champetier de Ribes ; pour le secrétariat général, il choisit Jean Raymond-Laurent et il se donne un secrétaire politique du Groupe en la personne de Robert Cornilleau.

Il crée un journal national, **Le Petit Démocrate**, dont il confie la direction à Robert Cornilleau. A partir de 1927, il le complète par une revue mensuelle, **Politique**, dirigée par Charles Flory.

- **1932.** Francisque Gay, avec le concours de Gaston Teissier, secrétaire général de la CFTC, ancien Sillonniste, ancien militant de la Jeune République, puis à mi-chemin entre la JR et le PDP, fonde l'**Aube** en février. Ce journal national aura pour éditorialiste, à partir de 1934, Georges Bidault.
- **1936.** La Jeune République adhère au Front Populaire. Philippe Serre, député J.R., est secrétaire d'Etat au Travail de 1936 à 1938, dans les cabinets Léon Blum et le 3<sup>ème</sup> cabinet Chautemps.
- **1938.** Deuxième grande entreprise de Francisque Gay : la création des **Nouvelles Equipes Françaises** (on dira « la NEF ») à l'occasion d'un congrès de rassemblement à la Porte de Versailles à Paris ; 1500 délégués arrivent de toute la France (la plupart d'entre eux seront des militants du MRP après la guerre).
- **1939** Les 25 et 26 novembre, se tient à Paris, boulevard Saint-Germain, dans la grande salle de la Société de géographie, le congrès constitutif du **Mouvement Républicain Populaire**, qui se donne Marc Sangnier comme président d'honneur et Maurice Schumann comme président national. Objectif : une Révolution. Dans le Manifeste du 26 novembre, qui compte 8 paragraphes, le mot Révolution (avec un R majuscule) est employé 12 fois, la première fois dès la deuxième ligne (« le MRP affirme sa volonté révolutionnaire »).
- **1947.** En mai, en Belgique (à Chateaufontaine, près de Ilège), s'ouvre une « conférence internationale des partis démocrates chrétiens ». Elle est présidée par le Belge Van Zeeland ; elle réunit des délégués du Parti social chrétien belge, du Parti populaire catholique néerlandais, du Parti chrétien social du Luxembourg, de la Démocratie chrétienne italienne, du Parti populaire autrichien, du Parti conservateur populaire suisse ; quatre représentants du MRP, André Colin, Paul Bacon, Germaine Peyroles et Robert Bichet ont accepté l'invitation qui leur a été faite d'y participer.

Le secrétaire général du Parti populaire autrichien propose une Internationale des partis démocrates chrétiens d'Europe. Les Belges se montrent réservés. André Colin fait observer que, dans ce cadre, tous les partis adhérents seraient amenés à prendre dans leurs pays et devant l'opinion internationale, sur un problème donné, la même position ; ce qui lui paraît impossible. A une Internationale de partis, il préférerait une association

de personnes (**témoignage** de Robert Bichet, dans son livre « La démocratie chrétienne en France », édité par Jacques et Demontrond à Besançon, 1980, pages 245 et 246).

Un compromis est trouvé : on va créer une association sous le nom de **Nouvelles Equipes Internationales (NEI)**, avec un sous-titre : « **Union internationale des démocrates chrétiens** ». Son objet est « d'établir des contacts réguliers entre les groupes et les personnalités des diverses nations qui s'inspirent des principes de la démocratie chrétienne... ». Le premier bureau des NEI élit à sa présidence Robert Bichet. En 1955, Alfred Coste-Floret en deviendra le secrétaire général.

En France, l'Equipe nationale des Nei compte parmi ses dirigeants Germaine Peyroles et Philippe Farine. Plus tard, en 1958, son bureau sera composé de Robert Lecourt, président, Roger Reynaud, membre de la Haute Autorité de la CECA, délégué général, Philippe Farine, secrétaire général, Robert Bichet, président fondateur (cf. Bichet, page 252). Grâce aux colloques, séminaires, congrès qu'elles organiseront avec les équipes des pays voisins, les NEI vont jouer un rôle précieux dans la construction de l'Europe.

- **1958-59.** Dans une conférence de presse, le 1<sup>er</sup> juillet 1958, un mois après le retour du Général de Gaulle au pouvoir, Georges Bidault annonce la création d'un nouveau parti : la Démocratie Chrétienne de France. Dans cette initiative qui lui est personnelle, l'ancien président national du MRP obtient le soutien de Robert Bichet, Jean Letourneau, Jean-Marie Louvel, Joannès Dupraz, Alfred Coste-Floret, Roger Devémy ... (cf. Bichet, page 375).

A l'issue des élections législatives des 23 et 30 novembre 1958 - les premières après l'adoption par référendum de la Constitution de la Cinquième République -, avec le scrutin uninominal de circonscription majoritaire à deux tours, les élus MRP et proches du MRP constituent un groupe parlementaire de 56 membres (dont 7 apparentés), où 50 d'entre eux sont MRP.

C'est plus que ce qu'avaient prévu les dirigeants du MRP.

Le nouveau Groupe se déclare ouvert aux élus qui ont mené une campagne électorale semblable à celle des candidats MRP et se donne une nouvelle appellation : **Groupe des républicains populaires et du Centre démocratique**.

Roger Devémy, qui a approuvé l'initiative de Bidault en juillet, était député sortant en Saône-et-Loire ; il est réélu mais en Meurthe-et-Moselle. Les autres députés MRP sortants qui s'étaient déclarés favorables à Bidault (voir plus haut) ne sont pas réélus. Georges Bidault est réélu dans la Loire mais il ne demande pas son adhésion au nouveau Groupe MRP ; il préfère rester isolé. Dans le Morbihan, Christian Bonnet est élu comme candidat de la **Démocratie Chrétienne** et d'union nationale ; il adhère au nouveau Groupe MRP mais, dans les années suivantes, il poursuivra et achèvera sa carrière à droite, comme ministre de l'Agriculture puis ministre de l'Intérieur dans les gouvernements du septennat de Giscard d'Estaing et enfin comme sénateur, membre du Groupe des Républicains et des Indépendants.

En fait, les ressources électorales qu'offre l'étiquette Démocratie Chrétienne en ce début de la Cinquième République attirent beaucoup plus de parlementaires dans les groupes de droite qu'au MRP lui-même. Dans l'intergroupe de la DCF que Georges Bidault constitue au sein de l'Assemblée Nationale en 1959 on compte, en effet, parmi ses 124 adhérents, 42 Indépendants et Paysans, 32 UNR (gaullistes), 10 élus d'Algérie, 15 divers, 6 non-inscrits et seulement 19 MRP (sur 56).

Ce succès, relatif, est au surplus fragile...

- **1963.** Poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'Etat et complot contre l'autorité de l'Etat (parce qu'il est partisan de l'Algérie française), menacé d'être enlevé et emprisonné par la police ou les barbouzes du régime, le président de la DCF se cache

et cherche une terre d'accueil, la Bavière, l'Italie, le Portugal... Seul le Brésil lui ouvre ses portes. Il va y vivre pauvrement durant cinq ans, avec son épouse, grâce à l'aide financière que lui apportent (par avion et non pas par la Poste ou la banque) ses amis du MRP. Les autres se sont volatilisés.

Il apparaît ainsi que les précurseurs, les fondateurs et les acteurs du Mouvement Républicain Populaire ont utilisé, pour l'appellation de leurs mouvements et de leurs partis et pour les titres de leurs publications :

- le plus souvent des expressions sans indication religieuse, avec une priorité pour les mots **République, Démocratie, Populaire, Social** ;
- très rarement l'expression **Démocratie Chrétienne**.

Au surplus, il est clair :

- que ces expressions sans indication religieuse concernent tous les mouvements et partis et toutes les publications qui ont eu une action d'importance nationale, durable, en profondeur : Le Sillon, La Jeune République, le Parti Démocrate Populaire ; **Le Petit Démocrate, l'aube, le Mouvement Républicain Populaire**.
- que l'expression **Démocratie Chrétienne** concerne les entreprises qui ne se sont pas développées au plan national et qui ont été éphémères, pour la plupart : le journal de l'abbé Six (1894-1906), le parti de l'abbé Lemire (1896-1901), le parti de Georges Bidault (1959-1963).

Peut-il s'agir d'une simple question de vocabulaire ?

### L'identité politique des députés MRP ... formulée par eux-mêmes

Le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale a fonctionné, donc délibéré, de novembre 1945 à juin 1958 sous le nom de Groupe du Mouvement Républicain Populaire, puis de décembre 1958 à octobre 1962 sous le nom de Groupe des républicains populaires et du Centre démocratique (où les élus étaient très majoritairement membres du MRP).

Il a tenu durant ces 17 années un peu plus de 2000 réunions (dont le bulletin « Le MRP vous parle ! » a entrepris de publier les comptes-rendus analytiques trimestre après trimestre depuis son numéro 64, de mars 1995).

Quand ils rappelaient leur identité politique au cours de leurs interventions, les orateurs disaient le plus souvent, ce qui était bien naturel : « Nous, MRP ... » Mais il leur arrivait d'employer d'autres expressions, pour varier ou, quand il s'agissait de convictions, pour se référer aux fondateurs, aux précurseurs, aux pionniers (ils aimaient bien ce mot) ; ainsi disaient-ils volontiers : « Nous, républicains populaires... », ou « Nous, héritiers du PDP... » ou « Nous, disciples du Sillon et de Marc Sangnier... » Mais jamais « Nous, démocrates chrétiens... »

*Je dis bien « jamais ». Auteur de cet article, j'étais présent à toutes les réunions du Groupe, de nuit comme de jour, et en qualité de membre du secrétariat, chargé d'en dresser un procès-verbal analytique, sous le contrôle du président du Groupe ; j'ai effectué ce travail de novembre 1947 à décembre 1962, période pendant laquelle le Groupe a tenu environ 1800 réunions : je n'y ai jamais entendu dire : « Nous, démocrates chrétiens... » pour formuler l'identité politique des participants.*

Pourquoi une telle réserve chez des élus chrétiens, pour la plupart sortis de la Résistance et tous engagés au service du peuple ?

Dans les réunions européennes organisées par les partis démocrates chrétiens (très puissants et souvent au pouvoir) en Allemagne Fédérale, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Suisse ... les délégués du MRP recevaient un accueil chaleureux, attentif, et les débats qu'ils avaient avec leurs hôtes aboutissaient à des actions collectives en faveur du développement des méthodes démocratiques, du progrès social (par l'accroissement du rôle des grandes centrales syndicales, notamment en Allemagne) et de la construction, pas à pas, de l'union européenne. Germaine Touquet, alors responsable des Equipes féminines du MRP - particulièrement bien reçues en Allemagne-, en est restée le témoin et le rappelle souvent à ses interlocuteurs.

En revanche, il existait une barrière - pas un mur-, une barrière spontanée dans le langage des élus MRP, liée à la différence des structures socio-politiques, une différence établie par l'Histoire entre la France et ses partenaires.

Chez les partenaires de la France (et du MRP), le rôle des partis démocrates chrétiens était de regrouper - ils le firent avec succès-, toutes les droites contre la gauche (avec de fortes nuances en Italie, où les communistes allaient à la messe) ; en France, le MRP, dans la ligne du Sillon, s'attribuait le rôle exactement inverse : faire sortir du camp de la droite - son succès fut considérable en 1945 -, le plus grand nombre possible de chrétiens et faire naître une majorité de gouvernement, concertée avec les socialistes, libérée à la fois de la pression du Parti communiste (à l'époque stalinien) et de la pression nationaliste et revancharde de la droite. Cette ambition ne lui a réussi que pendant de courtes périodes durant la Quatrième République, mais cela est une autre histoire...

\* \* \*

... Une autre histoire, où l'on peut rechercher les causes de la disparition du MRP, ce que nous avons fait dans « Le MRP vous parle » de mars 2005 (numéro 104, pages 22 et 23).

Alors, simple question de vocabulaire ou problème de fond, comme le dit le titre de cet article ? Probablement ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre.

Après avoir surgi sur la scène politique comme une comète dans le ciel, en 1944, le MRP étonne, irrite, séduit. Tout de suite et pendant une quinzaine d'années, il joue un grand rôle dans la reconstruction de la France. Il tente ensuite de le conserver en dépit de l'instabilité gouvernementale due à l'absence d'une véritable majorité de gouvernement. Insatisfait, il critique les défaillances de tous les gouvernements successifs autant que l'opposition elle-même. Il devient amer, il doute.

Quand le moment vient de faire un choix déterminant pour l'avenir, dans la première période de la Cinquième République, entre 1959 et 1965, il ne choisit pas son camp alors que le régime politique est devenu bipolaire. En désaccord avec de Gaulle sur l'Europe, ses ministres quittent le Gouvernement Pompidou, en mai 1962 ... Et il fait partie du cartel des « non » au référendum constitutionnel d'octobre. Pour aller où ? En juin 1965, après six mois d'hésitation, il ne franchit pas le pas sur le chemin qu'il a ouvert lui-même avec la SFIO en vue de créer un rassemblement de la gauche démocratique (la Grande Fédération) face à la nouvelle droite autoritaire qui exerce le pouvoir.

Incompris d'une grande partie de ses électeurs et de ses militants, le MRP fait la pause ; il ne retrouve pas l'ardeur populaire des ses débuts.

La SFIO, l'alliée de ses rêves, se trouve dans une situation semblable. Elle renaîtra, sous le nom de Parti socialiste, mais quinze ans plus tard...

Les partis démocrates-chrétiens des pays voisins de la France n'ont pas ce genre de problème à résoudre, la coupure entre la droite et la gauche n'étant pas de même nature qu'en France. Naturelle, stable et équilibrée chez eux, elle est profonde, changeante, destructrice, parfois guerrière et dramatique en France. Et cela dure depuis très longtemps. Quand Marc Sangnier, élu député de Paris en 1919, monte à la tribune du Palais-

Bourbon, la droite le hue et l'insulte, la gauche socialiste et l'extrême gauche l'applaudissent, non pas pour l'approuver mais pour lui rendre hommage.

Bref, notre seule ambition, dans cette recherche sur le MRP et la Démocratie Chrétienne, est de respecter, et de

rétablir au besoin, la vérité historique. Ambition modeste, certes, mais peut-être utile.

Jacques Parini

## Quelques observations complémentaires

J'ai lu avec attention et beaucoup d'intérêt l'étude de Jacques Parini qui paraît dans ce numéro de notre bulletin : **MRP ou démocratie chrétienne, simple question de vocabulaire ou problème de fond ?**

Je crois devoir y ajouter quelques informations complémentaires – et nullement contradictoires – en tant que responsable des relations internationales au secrétariat général du MRP de 1952 à 1958, et à ce titre très proche collaborateur d'André Colin et de Pierre-Henri Teitgen. Il est tout à fait exact que les fondateurs et les responsables du Mouvement Républicain Populaire, issus pourtant de l'Action Catholique (le choix des termes pour définir le MRP a été le fruit de réflexions approfondies), la majorité de ses membres et de ses militants n'ont pas voulu que ce parti nouveau de centre gauche s'appelle « Démocrate Chrétien ». Dans les débats pourtant beaucoup d'entre eux se présentaient comme des démocrates ou plus précisément des démocrates sociaux d'inspiration chrétienne, héritiers de Lammenais, de Lacordaire et de Marc Sangnier. Etienne Borne préférait parler, comme Emmanuel Mounier, de démocratie « personnelle ».

Les raisons de ce choix sont bien connues : la sensibilité politique en France du problème de la laïcité – en raison de notre histoire -, les espérances et les rêves de la Résistance, la crainte d'apparaître comme un parti confessionnel, un parti catholique, un parti de droite, et ainsi de rendre plus difficiles les alliances nécessaires avec les socialistes et les radicaux, souvent anti-cléricaux à l'époque, face à partir de 1947 au RPF et au parti communiste alors puissant, parti totalitaire et inféodé à Moscou.

André Colin en particulier était d'une grande fermeté dans son refus d'une disparition du MRP dans une quelconque démocratie chrétienne. Mais la construction de l'Europe, à laquelle le MRP était particulièrement attaché, exigeait une coopération avec nos partenaires européens les plus proches : la Democrazia Cristiana italienne, la CDU – CSU allemande (qui se définissait *Zentrum*), le Parti Social Chrétien belge, qui partageait nos vues, etc....

C'est ainsi qu'ont été créées en 1947 les **Nouvelles équipes** internationales dont Robert Bichet, proche ami de Georges Bidault, devint le premier secrétaire général.

Constatant l'extrême diversité des histoires et des structures politiques nationales en Europe, André Colin estimait qu'une véritable organisation européenne ayant pour objectif de définir des positions communes était alors impossible et qu'il fallait en conséquence s'en tenir à une association de personnalités, représentant selon les cas des partis ou des « équipes nationales », ce qui ouvrait la voie à toute sorte d'échanges d'idées et de coopérations. Je partageais alors ses vues et les ai maintes fois défendues, même si parfois je les jugeais un peu étroites.

Cette attitude du MRP a déçu et même irrité nos amis européens alors que Robert Schuman était devenu le principal leader de l'Europe unie. Nous avons été soumis à des pressions croissantes au fur et à mesure que se resserraient les liens entre les nations appartenant à la communauté européenne. En particulier Alcide de Gasperi et Amintore Fanfani, quand il devint président de la Démocratie Chrétienne italienne, nous ont lancé des appels à l'union plus structurée des partis, que l'échec du projet Communauté Européenne de Défense (CED), victime le 30 août 1954 d'un vote de l'Assemblée Nationale, allait transformer en critiques sévères.

Je garde un mauvais souvenir d'une réunion à Bonn où je représentais André Colin et me suis trouvé complètement isolé. La **Discussione** de juin 1954 la résumait ainsi : « les Italiens ont proposé de traduire par une collaboration plus pratique et organique nos affinités mais un jeune Français, disciple de Descartes, a opposé de subtiles distinctions tout en acceptant le principe »....

Au MRP on ne connaissait mal nos partenaires européens auxquels on reprochait d'être trop à droite. La Democrazia Cristiana, fille de Don Sturzo, était alors une puissante force populaire ayant pour devise « justice et liberté ». On ignorait « l'économie sociale de marché » qui était la doctrine de la CDU, formation de centre droit, ayant pour adversaire un parti social démocrate qui avait fait le choix de l'économie de marché et rompu avec le marxisme. Les partis démocrates chrétiens autrichien et suisse étaient, il est vrai, conservateurs. Lorsque Georges Bidault a créé en 1958 la « Démocratie Chrétienne de France » j'ai répondu à cette initiative dans les cahiers du CCIF (Centre Catholique des Intellectuels Français) en expliquant pourquoi les démocrates français d'inspiration chrétienne n'avaient pas voulu se constituer en parti démocrate chrétien.

L'histoire n'a pas arrêté son cours.

Ne pouvant plus continuer à « boudier » dans son coin, le MRP a adhéré à « l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens » (UEDC) qui, après le congrès de Taormina, a remplacé en 1965 les Nouvelles Equipes Internationales (NEI), où les héritiers du MRP se sont engagés sous l'impulsion de Pierre Pflimlin, de Jean Lecanuet et de Maurice-René Simonnet.

Pendant ce temps, une organisation démocrate chrétienne d'Amérique (ODCA) a permis entre autres l'élection du président Frei au Chili et du président Caldéra au Venezuela (en Amérique latine la Démocratie Chrétienne était proche du socialisme). Une Union Européenne des Démocrates Chrétiens d'Europe Centrale (UEDCEC) s'est constituée et développée. Une Union Mondiale des Démocrates Chrétiens (UDC) a vu le jour à Santiago du Chili en 1961. Son manifeste politique publié à Rome le 16 juillet 1976 est un texte remarquable, nullement conservateur.

Enfin, en avril 1976, les partis démocrates chrétiens ou d'inspiration chrétienne (je serais tenté de dire « que m'importe le vase pourvu que j'aie la liqueur ») des pays membres de la Communauté Européenne ont créé à Bruxelles le Parti Populaire Européen (PPE). L'acte de création du PPE porte deux signatures : celle d'André Colin et la mienne au nom du CDS.

L'importance des Communautés Européennes, la place déterminante qu'y tenaient les partis appartenant à notre famille d'esprit et les nécessités de l'action commune expliquent cette importante décision, qui a beaucoup contribué aux progrès de l'Europe unie.

Mais il est clair qu'aujourd'hui la « démocratie chrétienne », quelle que soit son appellation, est en déclin et même en crise. Crise doctrinale, crise existentielle dont les causes sont multiples et profondes. Nous ne pouvons pas les analyser ici : déchristianisation, transformations de la société et de l'économie, montée des populismes et des extrémismes, dérive à droite des partis démocrates chrétiens. Cette crise ne se réduit pas à l'effondrement de la démocratie chrétienne italienne. Malgré tout, je suis de ceux qui pensent que ce courant de pensée peut encore être utile à nos sociétés et au monde.

Quoi qu'il en soit, la dimension européenne et internationale du débat, utilement engagé par notre ami Parini, méritait d'être rappelée.

Je conclurai pour ma part en disant que nous ne devons pas rester enfermés dans l'hexagone et prisonniers du passé au milieu d'un monde qui a complètement changé depuis soixante ans, change sous nos yeux très vite et qui est aujourd'hui en cours de « globalisation ».

**Jacques Mallet**

Président d'honneur de l'Amicale du MRP

*/Je renvoie nos lecteurs au sujet de ces problèmes à quelques ouvrages de base : le « Que sais-je » de Pierre Letamendia sur la **démocratie chrétienne** ; l'**Europe de la démocratie chrétienne** de Jean-Dominique Durand et **Le MRP et la construction européenne** (questions du XXème siècle aux éditions Complexe), enfin **L'Internationale démocrate chrétienne** (1925-1986) du professeur Roberto Papini avec une préface de Hugues Portelli (éditions du Cerf).*

## CLINS D'OEIL

Merci à Jacques Mallet pour ses « Quelques observations complémentaires » : le dialogue est toujours utile.

Sur les relations que le MRP a entretenues avec les partis démocrates-chrétiens européens, nos témoignages sont différents sans être discordants ; ils se placent en effet à des niveaux et dans des circonstances qui ne sont pas les mêmes.

Juste, cependant, trois remarques en clins d'œil !

Sur les Nouvelles Equipes Internationales (NEI) d'abord. Il est arrivé à Robert Bichet, qui les animait, de parler dans une réunion du Groupe parlementaire MRP de tel ou tel voyage de représentants du MRP dans un pays voisin, où ils étaient reçus amicalement par des représentants du parti démocrate-chrétien. En revanche, jamais le Groupe MRP n'a jugé opportun de discuter de la politique intérieure menée par les gouvernements démocrates-chrétiens en Europe et encore moins de leur doctrine.

Il est même arrivé que la différence entre le MRP et ses alliés habituels dans la construction de l'Europe, les démocrates-chrétiens, se manifestât à propos de l'Europe, précisément. En prévision du débat sur la ratification des Accords de Paris (qui permettaient le réarmement de l'Allemagne dans le cadre de l'Union européenne, après l'échec de la CED), Robert Schuman avait eu des contacts avec Adenauer et lui avait annoncé un vote probablement favorable des députés MRP. Ceux-ci le supportèrent très mal, en raison des positions prises antérieurement par le Père de l'Europe. Si bien que les réunions du Groupe MRP qui précédèrent le scrutin décisif du 30 décembre 1954 (avec confiance au Gouvernement Mendès-France) furent agitées et pénibles pour tout le monde. Robert Schuman y fut mis en cause avec vivacité et, dans le scrutin, parmi les députés MRP, on dénombra 16 voix pour (dont celle de Pierre Pflimlin), 53 contre et 15 abstentions (dont celles de Georges Bidault et de Robert Schuman). Voir à ce sujet nos numéros 103, pages 27 et 28, et 104, pages 13 et 16.

S'agissant de l'adhésion du MRP à l'Union européenne des démocrates-chrétiens, en 1965 (Jacques Mallet nous le rappelle), il est bon de se souvenir, par respect pour l'Histoire, qu'en 1965 le MRP arrivait au terme d'une longue agonie et qu'il n'y avait plus de Groupe MRP à l'Assemblée Nationale depuis les élections législatives de novembre 1962 !

Reste l'après 65. Le risque d'un désaccord entre nos deux témoignages n'existait pas. En effet Jacques Mallet traite dans la deuxième partie de ses observations des relations que d'autres partis français ont eues à partir de cette période avec les partis démocrates-chrétiens d'Europe et d'ailleurs, sujet qui n'était pas l'objet de ma recherche et pour lequel je n'ai pas de compétence particulière.

J.P.

(Suite de la page 2)

Le bilan de cette vie et de cette action est certes riche de substance et d'enseignements, mais pour un homme de foi et d'idéal comme François de Menthon il est apparu décevant (comme il l'avait été aux yeux d'Albert Gortais en 1949). A la fin de sa vie il en revenait toujours à la « révolution par la loi » qu'avait voulu mettre en œuvre le premier manifeste du MRP. Dès 1950, dans son rapport au congrès de Nantes il l'avait dit avec force : « nous ne sommes pas des satisfaits. Nous ne serons jamais sur cette terre des satisfaits. Ainsi l'exige notre conception de l'homme, de la fraternité humaine et du divin que l'homme porte en lui. Nous ne sauvons, nous ne conservons que pour aller de l'avant pour progresser dès que c'est possible vers la démocratie réelle que nous voulons. ».

Peut être sommes-nous ici un peu à son image : insatisfaits. Mais jamais découragés, ni désespérés.

**Jacques Mallet**

## HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP – NOVEMBRE 1955

### Sans autre arme que leur talent, Edouard Moisan et Fernand Chaussebourg gagnent la bataille de la réforme électorale.

Une centrifugeuse qui tourne de plus en plus vite mais où manque le cran d'arrêt, une machine à vapeur qui fuse mais où la soupape est cassée, une turbine qui tourne à fond mais qui est sortie de son axe, telle est l'ambiance au Palais-Bourbon, jour et nuit, en semaine et en week-end, durant tout le mois de novembre 1955. Une seule responsable : l'idée de changer le mode de scrutin pour les prochaines élections législatives.

Pour appliquer quel autre mode de scrutin ? On les teste tous, on en invente de nouveaux, on imagine des mélanges d'anciens et de nouveaux, on vote successivement et à plusieurs reprises sur la prise en considération de tous ces systèmes ; des députés restés discrets jusque là deviennent des vedettes, tel Emile Hugues, député radical des Alpes-Maritimes ; il a deux projets à proposer (l'un avec le côté face, l'autre avec le côté pile) et il réussit à les faire discuter par ses collègues à chaque tournant de semaine tout au long du mois sans les lasser. Cette « aventure extraordinaire » a commencé le 25 octobre (voir notre numéro 107, pages 17 à 22).

Sur le sujet d'une réforme électorale, les députés, dans tous les groupes, prennent le temps de la réflexion et celui de reprendre son souffle. Les prises en considération se renouvellent au gré des pronostics que l'on a cru pouvoir tirer des scrutins précédents et l'on se trompe ; tel système pris en considération un jour par une majorité est rejeté quelques jours tard par une autre majorité, qui, forcément, compte beaucoup de membres de la précédente. Dans tous les groupes, on s'embrouille, on doute, on s'épuise. Sauf au MRP, où l'on ne propose rien ; on regarde le spectacle, on le commente, et on en attend la fin...

La fin arrive avec la chute du Gouvernement Edgar Faure, à qui l'Assemblée refuse la confiance à la majorité absolue ; une erreur de plus pour les calculateurs, car ce scrutin autorise le Gouvernement à dissoudre l'Assemblée. Edgar Faure hésite. Les ministres MRP et quelques autres le persuadent que c'est la solution. A quoi servirait un autre gouvernement, sinon à repartir à zéro ? Ainsi, plus question de réforme électorale ; les nouvelles élections auront lieu avec le mode de scrutin en vigueur, celui de 1951, qui n'a pas été abrogé.

Toutes les formations politiques sont perdantes dans cette bataille, toutes sauf le MRP et le Parti communiste, qui ont en commun d'être isolés sur l'échiquier parlementaire ; le MRP, lui, avait dès le début pour objectif, sans le dire, mais dans le fond de ses pensées, le maintien de la loi de 1951.

Pour l'obtenir, il lui fallait sortir de l'étau dans lequel le pressaient d'un commun accord la droite, la gauche socialiste et le centre radical. Un seul moyen : à partir d'une bonne connaissance du monde parlementaire, savoir utiliser avec finesse les ressources compliquées - pour les ignorants - , mais très riches du Règlement de l'Assemblée. Et, dans ce domaine, le Groupe MRP dispose de deux tacticiens hors classe : son premier vice-président, Edouard Moisan, député de la Loire-Inférieure, chef de file des représentants de Groupe à la Commission du Suffrage universel, et Fernand Chaussebourg, secrétaire général (administratif) du Groupe, qui mènent le combat ensemble jusqu'à son terme. Se jouer d'eux ? C'est impossible ! Leurs concurrents des autres groupes le savent. Leur tendre un piège ? C'est risqué ! Chaussebourg les soupçonnent avant même qu'ils l'aient imaginé. Et s'ils insistent, c'est dans son piège à lui qu'ils vont tomber (Chaussebourg en a toujours en réserve).

C'est le récit de leur réussite et l'histoire de leur arme secrète, la « motion préjudicielle Moisan » que nos lecteurs trouveront dans les pages suivantes, récit qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs.

Un mot sur l'enjeu : avec un autre mode de scrutin que celui de 1951, le Groupe MRP risquait de perdre le 2 janvier 1956 plusieurs dizaines de ses membres (au nombre de 87) ; avec le scrutin de 1951, il n'en perd que 13 ; et avec 11.1% des suffrages exprimés en métropole, il obtient 12.1% des sièges « métropolitains ».

J.P.



Fernand Chaussebourg et Edouard Moisan avaient leur plan. Ils ne l'ont jamais dévoilé durant les débats qui agitaient le Groupe MRP. Ils ont laissé parler tous ceux qui avaient un autre plan ou simplement du stress, ils les ont écoutés, ils ne les ont pas contredits ni approuvés.

Leur mérite est d'avoir gardé leur secret durant un mois, jusqu'au jour du succès. Ce jour venu, beaucoup affirmaient qu'ils avaient tout compris depuis le début...

*Rappelons que notre ami Chaussebourg nous a quittés le 20 février 2004.*

Mardi 1<sup>er</sup> novembre 1955. Ouverture à 11h30 de la 85<sup>e</sup> réunion (en 1955) du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale sous la présidence de Robert Lecourt. Le choix de la représentation proportionnelle, qui n'est pas encore fait avec certitude, ne règle pas tout...

**Robert Lecourt.**- Le gouvernement se prépare à déposer un projet de réforme électorale.

**Paul Coste-Floret.**- Compte tenu des scrutins qui ont eu lieu jusqu'ici, le Gouvernement ne peut pas proposer un scrutin à deux tours.

**Pierre-Henri Teitgen**, ministre de la France d'outre-mer.- Réuni ce matin à Matignon, le Conseil de cabinet était en grande majorité favorable au maintien du système actuel (scrutin de liste à un tour avec apparentements). Mais Edgar Faure, le chef du Gouvernement, s'est montré hostile à ce maintien, avec vigueur. Finalement il a arbitré en faveur d'un scrutin départemental à un tour, dans lequel une liste qui obtient la majorité absolue des suffrages se voit attribuer tous les sièges, la répartition proportionnelle s'appliquant dans le cas contraire. Edgar Faure s'appuie sur : 1° le scrutin qui vient d'intervenir au Palais Bourbon : « les députés de la France métropolitaine sont élus au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle », texte adopté par 265 voix contre 239 ; 2° ses propres conceptions, à savoir son opposition aux apparentements et à la représentation proportionnelle intégrale.

Les ministres modérés, poursuit Teitgen, ont aussitôt déclaré que leurs amis, au Palais-Bourbon : ° voteraient contre la représentation proportionnelle intégrale ; 2° qu'en l'absence du système des apparentements ils voteraient l'arrondissement. L'approbation que l'Assemblée vient de donner à la représentation proportionnelle est donc théorique ; elle risque de s'évanouir en seconde lecture. Dans ces conditions, je propose au Groupe de se rallier au système Hugues à deux tours.

**Henri Lacaze.**- Le MRP ne peut pas accepter un scrutin à deux tours.

**Maurice-René Simonnet**, secrétaire général du MRP.- Rappelons-nous la bataille de 1951 : les ministres MRP avaient accepté les deux tours ; mais de Menthon refusa et l'emporta, pour le bien du MRP.

Tirant les résultats des scrutins qui viennent d'avoir lieu, le Gouvernement doit proposer : le scrutin le plus fort reste ou la plus forte moyenne ; enfin les apparentements ou non. Le MRP peut encore sauver le tour unique. Qu'il mène le combat jusqu'au bout !

**Edouard Moisan.**- Je redoute encore le vote du scrutin d'arrondissement, à l'occasion d'un troisième scrutin. Certains députés, en effet, votent l'arrondissement dans l'espoir de faire tomber le Gouvernement.

**Robert Bichet.**- Je rejoins Lacaze : on ne peut pas négocier sur l'abandon du tour unique.

**Alfred Coste-Floret.**- Je rappelle qu'en 1951, au départ, le MRP ne voulait pas des apparentements. Je défends le système Hugues à deux tours, acceptable pour le MRP, car dans ce système les inconvénients du second tour disparaissent.

**Jean Catrice.**- J'approuve Alfred Coste-Floret et Teitgen. Si nous ne les suivons pas, nous aurons la représentation proportionnelle intégrale et 180 députés communistes ou le scrutin d'arrondissement.

*Le terme « proportionnelle intégrale » est ici ambigu. En fait, on distingue trois modes principaux d'attribution des sièges dans le système proportionnel :*

*1° La proportionnelle intégrale, qui est obtenue par l'addition et le report au niveau national – pour une attribution complémentaire, des restes comptabilisés dans les circonscriptions ; ce système a été appliqué en Italie.*

*2° La proportionnelle au plus fort reste : les restes sont comptabilisés, pour attribution après l'utilisation du quotient, à l'intérieur de chaque circonscription ; ce système a été appliqué, par dérogation au régime général, dans les départements de la*

*Seine et de la Seine-et-Oise, pour les élections législatives de 1951 et de 1956.*

*3° La proportionnelle à la plus forte moyenne : cette règle consiste à attribuer successivement les sièges à celle des listes pour laquelle la division du nombre des suffrages de liste recueillis par le nombre des sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Ce système a été appliqué pour l'élection des deux assemblées constituantes, en 1945 et 1946 ; puis pour l'élection de l'Assemblée Nationale en 1946 ; enfin, avec, en complément, la clause majoritaire offerte aux groupements de listes apparentées, aux élections législatives du 17 juin 1951 et du 2 janvier 1956 (à l'exception de la Seine et de la Seine-et-Oise dans ces deux derniers cas).*

*Dans les débats du groupe MRP sur ce sujet, on emploie souvent le terme « proportionnelle intégrale » alors qu'il s'agit de la proportionnelle au plus fort reste.*

**Fernand Bouxom.**- Je veux bien mais je rappelle que nous nous sommes déjà prononcés en faveur du tour unique... l'Assemblée aussi.

**Paul Coste-Floret.**- Moi je rappelle que la SFIO s'est prononcée en faveur de la représentation proportionnelle mais non intégrale. La RP intégrale n'est d'ailleurs pas la plus favorable aux communistes. Leur intérêt c'est la RP à la plus forte moyenne (et non pas au plus fort reste). Le problème d'aujourd'hui, le voici : comment imaginer que le MRP batte en retraite après avoir remporté des succès ? Que veulent les modérés ? Le maintien du système des apparentements ? Si oui, donnons-leur les apparentements ! C'est possible puisque Edgar Faure accepte un système d'apparentements à deux tours ! Proposons un scrutin à tour unique avec blocage des listes.

**Francine Lefebvre.**- Je rejoins Lacaze, Moisan, Paul Coste-Floret... Accepter à la fois l'apparement et les deux tours ? Le MRP aura bonne mine devant l'opinion publique ! Accepter les deux tours aujourd'hui, c'est l'accepter pour l'avenir et c'est avaliser d'avance l'arrondissement !

**Paul Coste-Floret.**- Je demande à Alfred pourquoi Bourgès (le radical Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de l'intérieur), défend le système Hugues à deux tours... Bourgès sait ce qu'il veut : les deux tours !

**Paul Gosset.**- Je rejoins Paul Coste-Floret. La menace du scrutin d'arrondissement relève du chantage.

**Jean Letourneau.**- La proposition que nous fait Teitgen peut ne pas recueillir une majorité à l'Assemblée... Alors, après ?

**Alfred Coste-Floret.**- Je continue à penser que nous devons céder sur notre exigence du tour unique afin de sauver la représentation proportionnelle et éviter l'arrondissement. Laissons les ministres MRP s'y rallier s'ils sont battus, au sein du Conseil de cabinet, sur le tour unique.

**Roger Devémy.**- Oui !

**René Charpentier** (Marne).- D'accord, moi aussi. Mais je maintiens mes critiques contre le système des deux tours.

**Paul Ihuel** (Morbihan).- Je suis hostile aux deux tours quelles que soient les conditions du scrutin.

**Robert Lecourt.**- Je souhaite que nous n'émettions pas de vote à l'issue de cette discussion. Je propose que le Groupe fasse confiance aux ministres MRP... Si le Groupe s'en tient au vote de la RP, il y a cependant des choix à faire : la RP intégrale (qu'il est impossible d'obtenir actuellement), le système Hugues à un tour, avec ou sans apparentements, sachant qu'Edgar Faure y est hostile. Au delà de ce cadre, il y a des risques ; mais le système Hugues à deux tours est préférable à l'arrondissement.

**Maurice-René Simonnet.**- Non !

Le Groupe décide de faire confiance à ses ministres.

*Dans l'après-midi, la Commission du Suffrage universel rejette la prise en considération du projet gouvernemental, par 29 voix (dont celles du MRP) contre 9 (dont celle de Joseph Defos du Rau) et 3 abstentions, 3 commissaires ne prenant pas part au vote (parmi eux, Fernand Bouxom).*

Mardi 1<sup>er</sup> novembre. Ouverture à 20h30 de la 86<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. La crise ministérielle apparaît inévitable, déjà.

**Paul Coste-Floret.**- Veillons à faire rejeter le projet gouvernemental (*au pont de vue de la procédure, il s'agit d'une « lettre rectificative » au projet prévoyant de fixer en décembre la fin du mandat de l'Assemblée*), avant qu'Edgar Faure pose la question de confiance.

**Henri Lacaze.**- Ce n'est pas le point de vue de Teitgen.

**Edouard Moisan** rapporte les travaux de la Commission du Suffrage universel.

**Paul Gosset.**- On nous parle d'une question de confiance, mais, que diable, sur quoi portera-t-elle ?

**Henri Lacaze.**- Je trouve qu'il est bien embarrassant pour le MRP de voter contre la lettre rectificative, c'est-à-dire pour les apparements, devant l'opinion publique.

**Jean Cayeux.**- Il serait bon que la question de confiance soit opposée aussitôt après le rejet de la lettre rectificative.

**Henri Meck.**- Le MRP ne peut pas voter ce texte, qui donnerait 150 députés aux communistes.

**Edouard Moisan.**- Si le Gouvernement pose la question de confiance sur la date des élections, on aura le statu-quo électoral.

**Paul Coste-Floret.**- Je vois un danger dans le plan gouvernemental ; en seconde lecture, l'Assemblée aura le choix entre l'arrondissement et le statu-quo et il y aura alors une campagne de presse en faveur de l'arrondissement.

**Paul Hutin-Desgrées.**- Je prévois la crise ministérielle, le report des élections à plus tard et un gouvernement Mendès-France.

**Charles Viatte.**- J'apprends que le ministre de l'Intérieur continue d'étudier le rétablissement du scrutin d'arrondissement et le redécoupage des circonscriptions. Qu'est-ce que cela signifie ?

**Paul Coste-Floret.**- Une crise ministérielle maintenant ne sera pas catastrophique pour la loi électorale. Après l'expérience Pleven, en 1951, son successeur, Queuille, nous a donné raison. Après Edgar Faure, le MRP imposera sa loi.

**Robert Lecourt.**- Je comprends les dangers que comportera la seconde lecture mais j'en vois aussi dès maintenant dans les amendements qui sont déposés pour modifier la lettre rectificative.

**Henri Lacaze.**- Je réclame la discipline de vote pour tous les membres du Groupe dans tous les votes qui vont intervenir.

**Joseph Defos du Rau.**- Pourquoi le MRP n'a pas demandé et obtenu du Gouvernement le maintien des élections à la date normale, en juin ?

Le Groupe décide de voter contre la lettre rectificative du Gouvernement.

*Dans la soirée de ce 1<sup>er</sup> novembre 1955, l'Assemblée refuse de prendre en considération la lettre rectificative du Gouvernement par 459 voix contre 145 (dont les communistes). Edgar Faure constate alors que tous les modes de scrutin proposés ont été repoussés et déclare qu'il ne veut pas retarder l'adoption de son projet visant à fixer la date à laquelle prendra fin le mandat de l'Assemblée (le 4 ou le 11 décembre) ; en conséquence il pose la question de confiance pour la prise en considération et l'adoption sans amendements (c'est-à-dire, en fait, sans texte concernant le mode de scrutin) de ce projet.*

Mercredi 2 novembre. Ouverture à 18 heures de la 87<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Elections anticipées : oui. Réforme électorale : blocage.

**Robert Lecourt.**- J'invite le Groupe à délibérer à la fois sur le fond et sur l'opportunité de faire une explication de vote en séance.

**Joseph Defos du Rau.**- Edgar Faure aurait promis aux radicaux de faire voter l'arrondissement en deuxième lecture...

**Fernand Bouxom.**- A-t-il été question, au Conseil des ministres, d'une crise ministérielle intervenant dans les formes constitutionnelles (à la majorité absolue) ?

**Pierre-Henri Teitgen.**- Il y a hésitation au sein du Gouvernement et même plus haut sur une dissolution de l'Assemblée après le refus de la confiance à la majorité absolue (ce qui la justifie)... mais, précisément, sur un texte autorisant des élections anticipées.

**Paul Coste-Floret.**- Si la majorité vote contre la confiance en expliquant qu'elle veut des élections ces scrupules seront levés.

**Edouard Moisan** évoque les problèmes de procédure.

**Paul Coste-Floret.**- Des promesses d'Edgar Faure aux radicaux sur le retour à l'arrondissement ? Je pense que le danger existe. Nous l'avons vu dès le départ. Voter une date pour les élections sans savoir ce que sera la loi électorale c'est pour le MRP un risque évident... Je reçois des lettres de personnalités de mon département qui ne comprennent pas ce projet d'élections anticipées.

**Jean Cayeux.**- On annonce l'abstention des communistes... Les apparentements ne vont-ils pas favoriser des ententes de Front Populaire ? Où va-t-on ?

**Paul Gosset.**- J'approuve Coste-Floret. Je crains le Front Populaire et le front laïque dans le climat actuel. Pourquoi le Groupe MRP n'a-t-il jamais abordé ce problème de fond ? Fallait-il provoquer des élections avant que soit rompu ce front, provoqué par la lutte qui oppose le MRP à la SFIO depuis quelques années. D'autre part, le MRP peut-il encore éviter l'arrondissement ?

**Henri Lacaze.**- Je rappelle que j'ai été hostile au projet d'élections anticipées, élaboré à mon avis avec une grande légèreté. Je note que l'on parle de fixer les élections au-delà du 11 décembre. Ce ne serait pas sérieux.

**Fernand Bouxom.**- Je pense qu'il faut avancer les élections dans la mesure où l'on sait que l'Assemblée n'est pas capable de redresser la situation actuelle et qu'en conséquence le Front Populaire continuera à se former. Cela dit, le MRP doit veiller aux pièges que l'on prévoit sur le mode de scrutin. Un accord des groupes de la majorité sur la loi électorale est-il encore possible ?

**Jonah Ranaivo.**- Les élus d'outre-mer sont mécontents ; ils espéraient eux aussi une réforme électorale.

**Jean Cayeux.**- Le Gouvernement se maintiendra-t-il s'il est sauvé cette nuit par les communistes ? Je redoute que le MRP ne fasse des apparements qu'à droite.

**Paul Hutin-Desgrées.**- Je redoute la constitution de deux blocs. Je note qu'il est difficile d'organiser des élections en décembre ; les vieux ne voteront pas. Que faire. Aller à la coupure du pays en deux blocs ? Ou abatte le gouvernement ? Tout est mauvais.

**Joseph Defos du Rau.**- J'observe comme Paul Coste-Floret que les électeurs ne comprennent pas les élections anticipées. Je regrette que le MRP n'ait pas eu le courage de défendre la représentation proportionnelle et les apparements et de combattre l'arrondissement. Je me demande comment le MRP peut faire sa campagne électorale au moment où la situation au Maroc nous donne tort, du moins à certains d'entre nous. Je pense que les députés vont quitter le Palais-Bourbon avec une pancarte dans le dos : « Incapable » Et ces élections anticipées pèseront sur l'avenir. Dans dix-huit mois peut-être certains parleront de nouveau, déjà, d'élections. C'est un précédent qui peut faire naître l'instabilité parlementaire. Je n'ai aucune envie de voter la confiance.

**Henri Meck.**- Je voterai la confiance. J'approuve les élections anticipées, le plus tôt possible. Sinon, la campagne électorale durera jusqu'au printemps.

Le Groupe décide de voter la confiance, par 38 voix contre 1 et 8 abstentions.

**Robert Lecourt.**- Je pense qu'une explication de vote est inutile ; elle ferait rebondir la querelle électorale.

**Fernand Bouxom.**- Avec une réserve : une intervention MRP peut-être utile selon ce que diront certains.

Le Groupe fait confiance à son Bureau.

**Maurice Lucas et Francine Lefebvre** se plaignent du Journal Parlé (à la Radio).

**Paul Hutin-Desgrées** le fait aussi.

**Jean Lecanuet**, secrétaire d'Etat à l'Information, leur répond.

*En séance publique, dans la nuit du 2 au 3 novembre, la confiance est votée par 330 voix contre 211.*

*Votent pour : les communistes, le MRP, une partie du RGR et des modérés ; votent contre : les socialistes, 31 radicaux, 47 URAS (Républicains sociaux ex-RPF)...*

*Les 3 et 4 novembre, dans leur Congrès national à la Salle Wagram, les radicaux se déchirent entre camp Edgar Faure et camp Mendès-France avec, au surplus, quelques rivalités sévères à l'intérieur de chacun d'eux.*

Mardi 8 novembre. Ouverture à 14 heures de la 88<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Comment éviter l'arrondissement ? Quelques membres du Groupe n'y sont pas hostiles...

Après une brève communication de Paul Coste-Floret, député de l'Hérault, sur les vins chaptalisés, le Groupe reprend son débat sur la réforme électorale.

**Paul Coste-Floret.**- La commission du Suffrage universel va statuer sur les demandes d'urgence pour la proposition du communiste Jacques Duclos et celle d'André Denis, élu député MRP de la Dordogne en juin 1946, en novembre 1946 et en juin 1951, puis exclu du MRP en janvier 1954 pour indisciplines de vote répétées. Personnellement, je pense qu'il faut voter l'urgence pour la proposition Duclos, qui reprend la lettre rectificative du Gouvernement (que l'Assemblée a refusé de prendre en considération le 1<sup>er</sup> novembre), tout en déclarant qu'il ne s'agit pas d'empêcher le Conseil de la République de délibérer sur la loi électorale. La proposition d'André Denis reprend un système socialiste dit ABWR (uninominal à un tour, majoritaire avec répartition proportionnelle des restes au niveau national).

**Joannès Dupraz.**- Je rappelle que le Groupe a déjà voté contre les apparentements.

**Paul Coste-Floret.**- Oui, contre mais aussi pour ; le MRP n'a pas de doctrine en la matière.

**Robert Lecourt.**- Il faudrait savoir où nous voulons aller ! Pour éviter l'arrondissement, nous devons composer avec les modérés, qui sont actuellement divisés : certains sont favorables à l'arrondissement, d'autres au système de l'apparementement et contre la représentation proportionnelle simple. Soyons prudents.

**Paul Gosset.**- J'estime qu'en vérité la SFIO est hostile à la fois aux apparementements et aux deux tours. Elle peut être notre alliée dans cette affaire. La défense des apparementements signifie, pour le MRP, la coupure entre lui et la SFIO et son alliance avec les modérés. Les apparementements, désormais, signifient Front Populaire (voie sur laquelle la SFIO ne veut pas s'engager).

**Joannès Dupraz.**- Ce qui est à craindre, par dessus tout, c'est un scrutin à deux tours. Ne soyons pas les seuls à défendre les apparementements. Votons l'urgence, oui, mais seulement si nous ne sommes pas les seuls à le faire.

**Fernand Bouxom.**- Je propose l'absence en commission.

**Paul Coste-Floret.**- Non, il faut savoir ce qui s'y passe.

**Jean Catrice.**- Nous ne pouvons sauver la RP qu'en conservant les apparementements. En effet, les modérés n'acceptent la RP qu'avec les apparementements.

**Robert Lecourt.**- Certes, alors prenons contact avec les commissaires modérés.

**Paul Gosset.**- Oui mais aussi avec les commissaires socialistes.

**Robert Lecourt.**- Les contacts avec les socialistes ont été pris ; la SFIO votera l'arrondissement.

**Francine Lefebvre.**- Je suis disposée à ne pas voter l'urgence, pour réserver l'avenir.

**Fernand Bouxom.**- C'est bien mon avis. Disons : laissons le Conseil de la République délibérer. Abstenez-vous.

**Edouard Moisan.**- Je propose de voter contre l'urgence dans le but de conserver l'aide des modérés contre l'arrondissement et d'éviter de heurter le Conseil de la République. Donnons cette seconde explication.

**Paul Coste-Floret.**- Je pense que l'abstention serait suffisante. La première fois, dans cette affaire, les modérés se sont abstenus... Je demande aux membres du Groupe qui ont voté pour l'arrondissement de voter désormais comme la majorité du Groupe.

**Joannès Dupraz.**- Je me suis abstenu dans le scrutin sur l'arrondissement car je préfère l'arrondissement au départemental à deux tours.

**Daniel Boisdon,** conseiller de l'Union Française (ancien président de l'AUF) critique les dispositions du projet gouvernemental sur l'Algérie.

**Edouard Moisan.**- Au sujet des objectifs des modérés, je note que certains d'entre eux cherchent en priorité à limiter le nombre des élus MRP plutôt que celui des députés communistes.

**Michel Mercier.**- Le Front Populaire est inévitable sauf avec la RP ou l'arrondissement. Le MRP se défendra mieux avec l'arrondissement contre la coupure entre les deux blocs. Un système départemental à deux tours serait plus dangereux.

**Paul Coste-Floret.**- Pas d'accord ! Un scrutin uninominal aujourd'hui est plus favorable au Front Populaire ; le désistement d'homme à homme est plus facile. Avec l'arrondissement, avant la guerre, la démocratie chrétienne était privée de sa représentation parlementaire normale.

**Michel Mercier.**- Je conteste cette remarque.

**Henri Meck.**- Je renouvelle ma proposition : mélange de l'arrondissement et de la RP.

**Jean Catrice.**- L'arrondissement profitera aux radicaux et aux socialistes.

**Edouard Moisan,** s'adressant à Mercier, cite un fait qui a eu lieu en Vendée et qui montre bien les jeux auxquels peuvent se livrer les socialistes avec l'arrondissement.

**Maurice René Simonnet.**- Je rappelle que nous sommes liés par les décisions de nos congrès. Je regrette qu'en 1951 des sanctions justifiées n'aient pas été prises. A l'avenir, je les ferai prendre (en sa qualité de secrétaire général du MRP).

**André Burlot et Paul Ihuel** protestent contre cette menace et quittent la salle.

Mercredi 9 novembre. Ouverture à 21 heures de la 89<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Edgar Faure demande au MRP d'assurer le maintien du système des apparementements afin de garder la confiance des modérés, qui en font une exigence.

**Germaine Peyroles** (Seine-et-Oise) rend compte des travaux de la Commission du Suffrage universel. Les commissaires modérés se sont montrés surpris de l'abstention de leurs collègues MRP sur la suppression des apparementements.

**Robert Lecourt.**- Oui, les modérés sont fort mécontents de cette abstention.

**Pierre-Henri Teitgen** rend compte de la réunion du Conseil de cabinet. Les modérés et les UDSR ont dit fermement : c'est le maintien des apparementements ou c'est l'arrondissement... Edgar Faure veut nous aider. Il nous demande d'empêcher quelques modérés et quelques républicains sociaux de voter pour l'arrondissement en les assurant que nous acceptons le maintien des apparementements ou le système Hugues à deux tours.

*Système Hugues à deux tours : les listes peuvent s'unir de la même façon qu'elles peuvent s'apparenter sous l'empire de la loi électorale de 1951. Au premier tour de scrutin est élue la liste qui obtient plus de 50% des suffrages. Si cette condition n'est pas remplie, il est procédé à un deuxième tour où est élue l'union des listes ou la liste qui obtient plus de 50% des suffrages. Si cette condition n'est pas remplie, les sièges sont répartis à la R.P. selon la règle de la plus forte moyenne.*

L'orateur (Teitgen) s'est engagé devant le chef du Gouvernement à défendre devant le Groupe l'une ou l'autre de ces deux solutions contre l'engagement de Duchet (sénateur, secrétaire général du Centre des Indépendants) et de Billotte, représentant de l'ARS (ex-RPF de droite), de combattre l'arrondissement devant leurs amis.

Si les modérés apprennent que nous voulons supprimer le système des apparementements, ajoute Teitgen, l'arrondissement sera voté, y compris pour la Seine et la Seine-et-Oise.

**Edouard Moisan.**- Je note qu'en raison de l'abstention des commissaires MRP, la Commission s'est ralliée au projet

gouvernemental qu'elle a présenté sous la forme d'un article unique dans son rapport : expiration des pouvoirs de l'Assemblée Nationale le 2 janvier 1956, suppression du système des apparentements dans la loi électorale de 1951. Cela dit, je crois aux dangers signalés par Teitgen.

**Maurice Schumann.**- J'ai eu de nombreux entretiens. Je confirme les craintes de Teitgen.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Je demande au Groupe de me dire s'il accepte de s'en tenir à l'une ou l'autre des deux solutions envisagées par Edgar Faure sans dire pour l'instant laquelle il préfère. A mon avis, c'est la meilleure façon d'éviter l'arrondissement. Nous choisirons ensuite librement.

**Clément Taillade.**- Un scrutin à deux tours est le pire pour le MRP. Je rappelle que les ministres MRP étaient prêts, il y a dix jours, à quitter le Gouvernement pour combattre l'arrondissement.

**Maurice Schumann.**- Je ne pense pas que nous allions aux deux tours.

Le Groupe adopte la proposition de Teitgen.

**Robert Lecourt.**- La Commission Exécutive souhaite la discipline de vote des députés MRP contre l'arrondissement.

Le Groupe décide d'appliquer cette discipline, à l'unanimité moins une abstention.

Jeudi 10 novembre à 1 heure (du matin), ouverture de la 90<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe accepte de discuter du système Hugues à deux tours, sachant que le premier tour de ce système est inutile et qu'il faudra ne conserver que le deuxième...

**Pierre-Henri Teitgen.**- Je le confirme : si le Gouvernement soutenait la suppression des apparentements, les modérés feraient voter l'arrondissement. Mais j'ajoute : le Gouvernement va demander la prise en considération du système Hugues à deux tours. Après discussion, négative peut-être, il poserait la question de confiance sur la date des élections.

**Paul Coste-Floret.**- Mais pourquoi le Gouvernement ne s'engage-t-il pas encore une fois sur la date et ne le fait-il pas tout de suite ?

**Pierre-Henri Teitgen.**- C'est ce qu'il fera si le MRP vote contre le texte Hugues. Edgar Faure n'accepte pas d'autre procédure.

**Pierre Pflimlin.**- C'est exact. Il a été impossible d'obtenir plus du Gouvernement. Je pense que le MRP peut voter la prise en considération du texte Hugues sans danger. Le Gouvernement ne prendra pas l'engagement de poser la question de confiance sur la date aussi longtemps que <la Commission n'aura pas voté contre le texte Hugues.

**Pierre-Henri Teitgen.**- En cas de rétablissement des apparentements, c'est encore une fois que l'arrondissement reviendra du Conseil de la République.

**Jean Cayeux.**- Je suis hostile aux deux tours. Je rappelle les décisions du Congrès. Je demande que le Groupe vote contre la prise en considération du texte Hugues.

**Paul Coste-Floret.**- Je comprends très bien Teitgen. La prise en considération du texte Hugues ne serait pas dangereuse. Le premier tour ne sert à rien ! La Commission le supprimera ! Il restera l'union des listes, c'est-à-dire l'apparement sous un autre nom ! Cela fera notation, pour le Conseil de la République du moins !

**Francine Lefebvre.**- J'approuve Cayeux.

**Edouard Moisan.**- Je rappelle que le Groupe a déjà voté la prise en considération d'un texte à deux tours. Je pense qu'il peut encore le faire, surtout si l'on doit supprimer le premier !

**Clément Taillade.**- Je me demande comment nous pourrions justifier le vote du texte Hugues !

**Paul Gosset.**- Je ne vois pas de majorité pour l'apparement.

**André Colin.**- Il est impensable que le MRP fasse voter le texte Hugues ! Ce texte est invraisemblable. S'il s'agit d'un simple vote de procédure, d'accord, mais seulement à cette condition.

**Maurice Schumann.**- Je redoute l'apparement, mais, acculé à l'apparement, le MRP doit accepter un système compliqué, qui évitera son application dans la plupart des départements.

**Maurice Lucas.**- Je pense qu'il est possible de faire comprendre aux modérés l'inutilité du premier tour.

Par 21 voix contre 10 et 7 abstentions, le Groupe décide de voter la prise en considération du système Hugues à deux tours.

**Pierre Henri Teitgen**, qui vient de voir Edgar Faure, confirme que le Gouvernement va demander la prise en considération du texte Hugues et, si ce texte échoue après son passage en commission, il posera la question de confiance.

Jeudi 10 novembre à 3 heures (du matin), ouverture de la 91<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe MRP se prononce pour la prise en considération de la nouvelle proposition de la SFIO : le retour au scrutin départemental de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (scrutin appliqué en 1946).

**Robert Lecourt.**- Je pense que le Gouvernement ne peut plus tarder à intervenir. La SFIO propose le mode de scrutin de 1946. Elle s'engage à repousser, à l'avenir, le scrutin d'arrondissement si le choix n'est pas à faire entre celui-ci et l'apparement. Je note que peuvent voter pour la RP : le PC, la SFIO, le MRP, les IOM ... mais guère plus.

**Paul Coste-Floret.**- Le MRP ne peut pas ne pas voter pour la proportionnelle, mais si celle-ci est votée par l'Assemblée, le gouvernement sera disloqué. Conclusion : l'essentiel est que le Gouvernement comprenne enfin qu'il doit s'engager tout de suite sur la date des élections.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Edgar Faure en était arrivé à l'idée de poser la question de confiance sur la prise en considération d'une proposition d'Henri Bergasse, leader de l'ARS. Mais le PC ayant fait savoir qu'il voterait contre, il y a renoncé, craignant d'être renversé. Personnellement, je crois dangereux de voter pour le retour au scrutin de 1946, car, une nouvelle fois, le Conseil de la République votera l'arrondissement. Certes, la SFIO a promis de voter contre, au retour du Conseil, mais tiendra-t-elle sa promesse ? Qui peut l'affirmer ?

**Paul Coste-Floret.**- Question préalable : si le MRP prend la responsabilité de faire échouer la RP, Faure posera-t-il, enfin, oui ou non, la question de confiance sur la date ? S'il ne le fait pas, nous aurons droit à une quatrième épreuve sur l'arrondissement, qui sera très dangereuse.

**Maurice Schumann.**- Le MRP doit voter la RP si la SFIO donne sa parole. Nous devons penser en effet à la vocation du Mouvement. La RP aura des voix chez les radicaux, chez les Indépendants et chez les gaullistes. Je redoute la collusion de la SFIO et du PC dans un système d'apparements. Conclusion : la SFIO nous a-t-elle donné toutes garanties ?

**Edouard Moisan.**- Je répondrais « oui » si l'arrondissement ne menaçait plus. Or le MRP, les IOM, la SFIO, le PC, cela ne fait pas la majorité absolue. Et le Groupe MRP lui-même sera-t-il unanime ? Il faudrait le savoir !

**Paul Hutin-Desgrèes.**- Quelle est la position du Congrès national ?

**Maurice René Simonnet.**- Le Conseil de la République nous renverra l'arrondissement une deuxième fois et il sera alors voté par l'Assemblée ; car dès aujourd'hui, avec les rectifications de vote annoncées, il est déjà voté. Des élus MRP assureront son succès ! Alors, cela dit, que nous reste-t-il pour faire repousser l'arrondissement ? Le vote contre, à nos côtés, de la SFIO ? Rien d'autre puisque certains MRP ne sont pas sûrs ! On dit : 160 communistes. C'est faux ! C'est 130, quel que soit le mode de scrutin, sauf l'arrondissement.

**Robert Bichet.**- Je vous transmets l'engagement formel de Christian Pineau au nom de la SFIO.

**Henri Meck.**- Je suis hostile au mode de scrutin de 1946.

**Jules Catoire** (Pas-de-Calais... et ami personnel de Guy Mollet).- Je préfère 150 députés communistes à 250 députés « Front Populaire ». Le Front Populaire est à peu près fait, à la base, dans les régions pilotes. Ce sera la fin du syndicalisme libre, ce sera la crise sociale. La majorité de droite s'effondrera. Demain, le PC aura 8 millions d'électeurs autour de lui !

Par 22 voix contre 12 et 3 abstentions, le Groupe décide de voter la prise en considération du texte socialiste.

**Lionel de Tinguy** (Vendée).- Je pense que c'est une grave erreur. Je demande une nouvelle réflexion.

**Paul Gosset.**- Je pense le contraire.

Le Groupe décide de lever la séance.

*Aussitôt, inquiétude chez les modérés. Nombreuses suspensions de séance. Edgar Faure, irrésolu, négocie sans cesse avec tous les troupes.*

*Enfin, il pose la question de confiance contre la prise en considération du projet socialiste, signé de Jean Minjoz et pour l'adoption du rapport de la Commission du Suffrage universel, présenté par le Paysan Paul Ribeyre limité à deux articles : 1° maintien du mode de scrutin à celui de 1951 sans les apparentements ; 2° fixation du terme de la législature au 2 janvier 1956.*

*Scrutin prévu pour le 12 novembre.*

Samedi 12 novembre à 14 heures, ouverture de la 92<sup>ème</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. On vient d'apprendre le décès brusque, au château de Rambouillet, résidence présidentielle, de Madame Coty. On parle de renvoyer à plus tard la discussion de cette question de confiance, mais le président de la République fait savoir qu'il continue à remplir tous les devoirs de sa charge.

**Henri Meck.**- Je tiens à répondre à ce qu'a dit Catoire jeudi. Je conteste que l'on doive faire entrer dans cette discussion politique des considérations sur les syndicats. Je pense que la CFTC ne sait pas se battre contre la CGT. De même je critique la presse catholique... Je n'ai pas peur du Front Populaire... Il faut lutter contre le Parti communiste.

**Paul Hutin-Desgrèes.**- Je suis prêt à défendre la presse... J'affirme que le journal « Ouest-France » s'est battu contre les communistes.

**Henri Meck.**- Je le reconnais et j'en félicite Hutin.

**Paul Hutin-Desgrèes.**- Je crois qu'il est bon d'abandonner les apparentements mais je crains une consultation précipitée et l'abstention des vieillards. Je note que Gaston Tessier lui-même voit dans les élections anticipées une lourde erreur. Je voudrais que le Gouvernement prévoie le vote par correspondance pour les vieillards et les malades.

**Robert Lecourt.**- Puis-je rappeler l'objet de notre débat ? C'est la question de confiance sur la date des élections et la loi électorale. Si la confiance est refusée, on dira : c'est l'arrondissement qui gagne (*dans la nuit du 9 au 10 novembre, un contre-projet socialiste, défendu par Edmond Naegelen, qui visait à reprendre purement et simplement le texte du Conseil de la République instituant le scrutin d'arrondissement, n'a été rejeté que par 298 voix contre 293*).

**Joseph Wasmer** (Haut-Rhin, avocat).- Je pense que le Gouvernement part battu et qu'il pense à la dissolution de l'Assemblée. Le MRP a-t-il pris des contacts ?

**Paul Coste-Floret** Des mesures sont prévues qui donneront satisfaction à ce que demande Hutin en faveur des électeurs. Je rejoins Wasmer. Il faut envisager de s'entendre avec les modérés pour provoquer la dissolution.

**Paul Hutin-Desgrèes.**- Oui, mais comment provoquer une crise aujourd'hui après le décès de Madame Coty ? Il faut reporter le scrutin.

**Joseph Defos du Rau.**- La dissolution porterait un coup supplémentaire au régime parlementaire.

**Paul Coste-Floret.**- Je suis hostile au report du scrutin. Désormais, avec un scrutin à deux tours, des élections seraient impossibles en décembre. Pour le mois de mars, en revanche, un scrutin à deux tours est possible.

**Pierre-Henri Teitgen.**- D'accord avec Paul Coste-Floret. Si la crise éclate, elle durera en raison du deuil qui frappe Coty. Je ne crois pas possible de jouer la dissolution. Coty hésiterait à le faire alors que l'Assemblée aurait refusé de mettre fin à son mandat. Je note que la question de confiance est posée pour la suppression des apparentements et que les groupes se disent hostiles à ce système. Alors ? Peut-on provoquer des élections qui auraient lieu avec ce mode de scrutin ?

**Paul Coste-Floret.**- Informons-nous auprès de nos collègues modérés ! Je ne suis pas d'accord avec Teitgen : l'Assemblée a

déjà voté pour les élections anticipées... En négociant avec les modérés, même en vain, nous prenons des garanties sur le vote du Conseil de la République. En tout cas, il n'y a pas de risques dans cette opération.

**Albert Gau.**- Le MRP a commis une erreur en ne tenant pas sur la loi de 1946, demandée par la SFIO. Il a mécontenté à la fois les modérés et les socialistes.

**Joseph Wasmer.**- Je m'étonne que le MRP n'ait pas encore pris des contacts au sujet de la dissolution.

**Joannès Dupraz.**- René Coty ne peut pas s'opposer à une dissolution décidée par le Conseil des ministres.

**Pierre-Henri Teitgen.**- L'argumentation de Coste-Floret me paraît plus juridique que politique. Les députés ont accepté les élections anticipées, oui, mais sous condition d'une réforme du scrutin. A Wasmer, je réponds que Coty ne peut pas parler, à l'avance, de la dissolution. On sait, en tout cas, qu'il est réservé. A Gau, je dis que le Groupe a jugé valable le transfert de la question de confiance du texte socialiste sur le texte de la commission, qui est pratiquement le même. En fait les socialistes ont satisfaction. D'ailleurs, il était difficile d'obtenir du Gouvernement qu'il posât la question de confiance sur un texte de l'opposition !

**Robert Lecourt.**- J'ai conseillé à Teitgen d'agir comme il l'a fait.

**Robert Bichet.**- Je continue à penser qu'il est dangereux de jouer la dissolution. Je ne crois pas au refus de la confiance. Si le Conseil de la République vote de nouveau l'arrondissement, le Gouvernement devra de nouveau poser la question de confiance.

**Albert Gau.**- Les explications de Teitgen ne sont pas valables. Il fallait obtenir l'accord de la SFIO sur le texte de la commission ! A l'inverse, l'accord avec les modérés, c'est le renoncement à la vocation du MRP !

**Paul Coste-Floret.**- Je me répète : il faut simplement consulter les modérés, pour éviter l'arrondissement.

**Pierre Pflimlin.**- Le MRP ne s'est pas rallié aux modérés ; ce sont les modérés qui se sont ralliés au MRP, et cela grâce à l'acharnement des ministres MRP. Quelle leçon en tirer ? Tenons nos positions, n'en changeons pas à tout instant ! C'est notre seule chance. Je recommande au Groupe de respecter l'unité de vote.

**Joseph Wasmer.**- Proposons aux socialistes des supprimer la clause majoritaire de leur projet, de sorte qu'ils pourraient voter la confiance !

**Edouard Moisan.**- En réponse à Gau et à Wasmer, je rappelle que la SFIO a tout fait pour l'arrondissement, et qu'elle a ensuite voté en commission le texte sur lequel la question de confiance est posée.

Le Groupe décide de voter la confiance.

*En séance publique, ce samedi 12 novembre 1955, l'Assemblée, ajoutant un vote tactique à la longue série des votes tactiques précédents, vote la confiance au Gouvernement et adopte le rapport de la Commission du Suffrage universel par 285 voix (dont le MRP) contre 247 (principalement communistes et socialistes) :*

- Expiration des pouvoirs de l'Assemblée le 2 janvier 1956
- Prise en considération de la loi électorale de 1951 sans les apparentements.

Mardi 15 novembre à 14 heures, ouverture de la 93<sup>ème</sup> réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Un problème, celui d'une réforme des modes d'élection applicables outre-mer, est exploité dans des sens différents mais souvent au mépris de la démocratie dans ces territoires. Le MRP essaie de faire barrage à ces calculs (qui reviendront à l'actualité au printemps 1956).

**Edouard Moisan** rend compte du programme de travaux adopté par la Conférence des présidents. Le MRP a voté contre, pour protester contre les manœuvres de certains groupes. Cela dit, ce programme n'est pas dangereux car peu de questions inscrites viendront effectivement en discussion.

**Clément Taillade.**- Une précision importante : à cette réunion de la Conférence des présidents, les représentants des radicaux (M. Edgar Faure est radical) ont voté avec leurs collègues socialistes et communistes contre le Gouvernement.

**Paul Coste-Floret.**- Hostile au départ aux élections anticipées, je pense désormais que nous devons nous battre pour les obtenir. Votons pour les propositions de la Conférence.

**Clément Taillade :** une priorité : la date des élections..

**Paul Coste-Floret.**- J'en vois une autre : obtenir le vote du projet relatif aux élections outre-mer afin de garder les Indépendants d'outre-mer à nos côtés dans cette période agitée.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Je propose au Groupe de voter contre les propositions de la Conférence. Nos adversaires veulent faire voter sur la date des élections avant le vote des textes sur l'outre-mer, afin de pousser les IOM et les députés d'Algérie dans l'opposition. La manœuvre est évidente : il s'agit de maintenir encore pendant cinq ans le système du double collège en Afrique Noire et à Madagascar, ce qui est à la fois scandaleux et impossible.

**Edouard Moisan.**- Malheureusement, je n'ai été appuyé ni par les IOM ni par le Gouvernement pour faire venir en priorité les textes sur l'outre-mer.

**Robert Lecourt.**- Nuance : la Conférence a prévu que tout débat pourra être interrompu par la discussion de textes électoraux. En outre, il est évident que de nombreux textes, bien qu'inscrits au programme, ne viendront pas en discussion. Donc pourquoi nous opposer aux conclusions de la Conférence ? Ce serait inopérant, et d'un, et nous donnerions des armes à nos adversaires devant les catégories d'électeurs intéressées par les textes en question, et de deux !

**Francine Lefebvre.**- Je souhaite toutefois une intervention du Groupe en séance, avant le vote, sur l'importance des textes concernant l'outre-mer.

**Edouard Moisan.**- Oui mais c'est au Gouvernement qu'il appartient de faire venir ces textes avant la nouvelle lecture de la loi électorale.

**Robert Lecourt.**- Oui, d'autant que le Gouvernement peut l'obtenir dans le cadre même des propositions de la Conférence. Je propose que le Groupe vote ces propositions en formulant cette réserve : nécessité de voter les textes concernant l'outre-mer.

**Henri Meck.**- Je demande en particulier le vote d'une majoration de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et de la retraite des mineurs, surtout avant les élections à la Sécurité Sociale. Il faut que le Gouvernement y consente.

**Edouard Moisan.**- Je crois que le Gouvernement est disposé à accepter de telles mesures.

**Paul Bacon,** ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- Oui. D'ailleurs, un projet de loi sera déposé demain.

**Pierre-Henri Teitgen,** ministre de la France d'outre-mer.- Je reviens sur notre débat concernant l'outre-mer :

- Des élections en Algérie sont actuellement impossibles.
- Découpage des circonscriptions au Cameroun et à Madagascar. J'y suis hostile en ce qui concerne le Cameroun, dans l'intérêt public (*affaire Douala-Manga-Bell*) ; et, en ce qui concerne Madagascar, je n'accepte pas le nouveau découpage tel qu'il est proposé car il n'a d'autre objet que d'assurer la réélection de Roger Duveau (*ancien élu MRP passé à l'UDSR*). Pour Madagascar, je suis favorable au découpage correspondant aux cinq provinces, avec sept députés.

**Jonah Ranaivo** (Madagascar).- Je suis d'accord.

## Comment Edouard Moisan brise l'offensive des partisans de l'arrondissement après leur premier succès

*Le jeudi 17 novembre 1955 au matin, au Palais-Bourbon, la prise en considération du scrutin d'arrondissement obtient la majorité des suffrages (311 voix pour, 286 contre), après trois échecs successifs, le 30 et le 31 octobre puis le 10 novembre (dans la séance de nuit du 9 au 10). Dans ce troisième scrutin, les partisans de l'arrondissement étaient 293, ses adversaires 298 ; il s'agit donc, ce matin du 17 d'un ralliement de 18 votants et d'un reniement de 12 autres votants.*

*Pourquoi ce changement ? La pression du Gouvernement ? C'est peu crédible : Edgar Faure refuse toujours de choisir, alors que son ministre de l'Intérieur, le radical Bourguès-Maunoury, marque publiquement son désaccord avec lui. Le 15 novembre, en effet, il a refusé d'accompagner son président du Conseil au Palais du Luxembourg, où l'on va se prononcer une nouvelle fois pour le scrutin d'arrondissement..*

*Alors, la persévérance du Conseil de la République ? C'est discutable. Cette persévérance, beaucoup de députés la ressentent comme de l'entêtement ; au demeurant, est-il bien dans la mission des sénateurs de « dicter » aux députés leur mode l'élection.*

*Est-ce l'influence des radicaux groupés autour de Mendès-France et animateurs de la campagne orchestrée par « L'Express » pour une « Nouvelle Gauche » ? La réponse est oui : ce sont une dizaine de Républicains sociaux groupés autour de Chaban-Delmas, et quelques modérés qui ont arbitré le conflit entre les « oui » et les « non ».*

*Autre facteur : les aveux de certains députés dans les couloirs sur l'obstacle constitué par la nécessité de découper - ne serait-ce que pour des raisons démographiques-, de nouvelles circonscriptions électorales ; ce découpage demandera assez de temps pour qu'on soit amené à ne fixer les élections qu'au printemps.*

*Ce facteur, en tout cas, c'est celui que retient en priorité Edouard Moisan, vice-président du Groupe et animateur du MRP à la Commission du Suffrage universel. A malin malin et demi !..*

*Le texte voté par l'Assemblée ce matin du 17 novembre est un contre-projet (au projet gouvernemental) présenté par le radical Paul Devinat, député de la Saône-et-Loire. Il est donc automatiquement transmis pour délibération à la commission. Celle-ci s'en saisit dans la journée.*

*Aussitôt, Edouard Moisan lui soumet la « motion préjudicielle » suivante : « La Commission du Suffrage universel décide de ne pas statuer sur le contre-projet qui lui est soumis tant qu'elle ne sera pas saisie par le Gouvernement d'un projet de loi portant découpage, pour l'ensemble du territoire métropolitain, des circonscriptions électorales, de manière à assurer une équitable représentation de la population entre ces circonscriptions sur la base des résultats du dernier recensement général ».*

*Et la Commission la vote !*

*Elle la vote après avoir procédé à l'audition de Bourguès-Maunoury, qui n'est pas dans un bon jour. Il est embarrassé. Il affirme qu'il n'a pas encore étudié le découpage alors qu'il en a déjà parlé avec certains parlementaires, qui en témoignent volontiers. Il dit aussi, tout net, ce qui est un peu naïf de la part d'un ministre de l'Intérieur, que le découpage est une affaire politique - ce qui, en la circonstance, va de soi-, et il promet que les préfets y travailleront avec les députés sortants (ce qui se fait souvent mais qu'on ne dit jamais !).*

*A la fin de l'après-midi, en séance publique, Edouard Moisan défend sa motion et interpelle fermement le ministre :*

*« Le découpage des circonscriptions constitue la pièce maîtresse du scrutin d'arrondissement. Nombreux sont les partisans de ce scrutin qui accepteront ou refuseront de le voter, selon la manière dont on aura effectué ce découpage. Le ministre de l'Intérieur n'est d'ailleurs pas d'un autre avis. « Le découpage est une opération politique », nous a-t-il déclaré cet après-midi en commission. Nous nous en doutions un peu.*

C'est dire que cette opération intéresse d'abord la représentation nationale. Il est donc normal de demander au gouvernement de déposer un projet et de ne pas lui confier le soin de faire un découpage que l'Assemblée n'aurait qu'à avaliser dans un temps record ou plus vraisemblablement à laisser appliquer.

Une autre déclaration du ministre de l'Intérieur est plus grave encore : « Si l'Assemblée, nous a-t-il dit, veut procéder avec quelque chance d'efficacité à un découpage, il y a un moyen : c'est de procéder par sondages. Dans chaque département, le préfet demanderait aux parlementaires sortants de leur indiquer le découpage qui leur conviendrait ». Pour ma part, je réprovoque totalement un tel procédé. Mais peut-être n'ai-je pas tort de prétendre qu'après une telle consultation, certains parlementaires seraient encouragés à voter l'article 1<sup>er</sup>. On a parlé de cuisine électorale : nous y sommes.

En demandant par une motion préjudicielle que le gouvernement nous soumette un projet de découpage, j'obéis à une préoccupation bien naturelle. L'ancien découpage remonte à 25 ans, qu'il s'agisse du système proposé par le sénateur Le Guyon ou du système quasi automatique que préconisent M. Baylet et Caillavet ? Il faut tenir compte de l'évolution de la population dans les départements ; des péréquations s'imposent. Avant de nous prononcer sur le scrutin d'arrondissement n'est-il pas normal que nous demandions un peu de clarté ?

Le ministre de l'Intérieur nous a dit : « Pour l'instant, mes services n'ont rien préparé. » Qu'ils se mettent à la tâche ! Le ministre avait le droit et même le devoir d'établir un projet qui aurait tenu compte de l'évolution démographique. Si ce travail avait été fait, il serait en mesure de nous présenter ce soir un projet.

Certains, je le sais bien, veulent conserver des positions acquises, grâce auxquelles on a pu infléchir la politique française sous la III<sup>ème</sup> République. Quant à nous, nous pensons que telle région ne doit pas être désavantagée par rapport à telle autre.

Il n'est pas possible de laisser au gouvernement le soin de découper les circonscriptions. C'est là une prérogative du Parlement ... »

Jeu 17 novembre à 20 heures 30, ouverture de la 94<sup>ème</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Roger Devémy. A l'ordre du jour : l'évolution de la situation politique juste avant le scrutin sur la motion préjudicielle de Moisan.

**Edouard Moisan** rapporte les travaux de la Commission du Suffrage universel et les propos étranges qu'y a tenus le ministre de l'Intérieur (voir dessus).

**Pierre-Henri Teitgen.** - Je démens que Faure ait décidé de poser la question de confiance sur le texte du Conseil de la République ; d'ailleurs il ne posera pas de question de confiance avant de réunir un conseil de cabinet et d'obtenir l'accord de ses ministres. Mais il est hostile à la motion Moisan et il pense s'engager implicitement. En fait, rien n'est décidé. S'agissant de la motion Moisan, je pense que le MRP sait ce qu'il a à faire.

**Maurice Schumann.** - Peut-être mais est-ce que tout le monde ici en voit les conséquences ?

Le Groupe décide de voter la motion préjudicielle d'Edouard Moisan enjoignant au gouvernement de proposer un découpage des circonscriptions.

*Comme l'a fait quelques heures plus tôt la Commission du Suffrage universel - qui l'a introduite dans son rapport -, l'Assemblée adopte cette motion et elle le fait à une forte majorité : 339 voix contre 270 (dans cette majorité de circonstance se trouvent le MRP, les communistes et les républicains sociaux).*

*Est-ce contradictoire avec le vote qu'elle a émis le matin même, par 311 voix contre 286, visant à prendre en considération le scrutin d'arrondissement ? En apparence*

*oui, dans la mesure où le Gouvernement n'a plus le temps de procéder au découpage des circonscriptions et de l'imposer - politiquement - , aux députés sortants ; mais, en fait, c'est normal. Un député qui a été élu - et parfois réélu -, au scrutin de liste départemental et à qui on présente un scrutin uninominal dans une circonscription de la taille d'un arrondissement tient beaucoup à savoir s'il en trouvera une qui lui convienne. L'idée de Moisan, si elle embarrasse le Gouvernement, plaît à beaucoup parmi les députés sortants.*

*C'est pourquoi entre le matin et le soir du 17 novembre 1955 l'ardeur de certains partisans du scrutin d'arrondissement est passée du chaud au tiède.*

L'événement est ainsi commenté dans le Bulletin d'information du Groupe MRP n° 69 daté du 19 novembre 1955, page 2.

Cette décision signifie que l'Assemblée Nationale n'admet pas un « dépeçage » des circonscriptions à la mode radicale et que M. Bourges-Maunoury devra tenir compte de l'évolution démographique, n'en déplaise à ses amis du sud-ouest. Les députés ne représentent pas des territoires, mais des électeurs.

Elle signifie même davantage : la majorité qui s'était prononcée jeudi matin pour la prise en considération du scrutin d'arrondissement n'était une majorité que parce que certains députés trouvaient dans ce vote le moyen de retarder les élections. Le Président du Conseil lui-même leur avait montré la voie en renonçant, devant le Conseil de la République, à la « digue » du 2 janvier 1956 et en proposant devant l'Assemblée Nationale le choix entre des élections en décembre avec un scrutin à tour unique et des élections en janvier (tout le monde comprenait mars) avec le scrutin d'arrondissement à deux tours. Mais de l'instant où les élections anticipées n'étaient plus possibles, l'arme de retardement que constituait le scrutin d'arrondissement perdait de son utilité et c'est ce qui explique, outre la volonté de nombreux députés de ne pas se soumettre au découpage préparé par M. Baylet pour le compte du ministre de l'Intérieur, le vote de jeudi soir.

Ainsi, au cas où le gouvernement déciderait de ne pas retirer son projet relatif aux élections, le ministre de l'Intérieur devrait préparer un découpage juste des circonscriptions, au risque de faire perdre à ses amis leur enthousiasme pour ce mode de scrutin. Les instructions qu'il a données jeudi après-midi aux préfets tendant à discuter le découpage avec les députés de leur département constituaient un procédé intolérable ; elles sont désormais, de plus, sans objet.

Telles sont les conclusions auxquelles a abouti le groupe MRP, réuni vendredi après-midi, pour examiner la situation politique, en présence de Pierre-Henri Teitgen, Pierre Pflimlin et Paul Bacon.

Toute cette affaire démontre qu'en acceptant devant le Conseil de la République l'éventualité du scrutin d'arrondissement - attitude plus souple que celle qu'il avait adoptée devant l'Assemblée Nationale où il était resté intransigeant sur la date du 2 janvier 1956 -. M. Edgar Faure a pris lui-même le risque de provoquer le report des élections.

Vendredi 18 novembre à 15 heures 30, ouverture de la 95<sup>ème</sup> réunion du Groupe sous la présidence successivement de Robert Lecourt et de Robert Bichet. Ardent, turbulent, divisé, parfois agressif à l'égard de Teitgen, président national du Mouvement, soucieux de savoir si l'adoption de la motion Moisan est pour lui une victoire ou un échec, le Groupe MRP ne se rend pas encore compte que le Ciel est avec lui et qu'il va lui permettre d'arbitrer cette longue bataille parlementaire en imposant sa solution : des élections anticipées avec un scrutin proportionnel.

Le débat va durer environ trois heures. Le procès-verbal analytique qui en a été établi, très précis, contient de nombreuses formules pétillantes qui vont de l'indignation à l'humour, en passant souvent par la naïveté, vraie ou fausse.

En voici quelques-unes.

- *Le gouvernement a donné sa caution à l'arrondissement : c'est un fait capital qui semble échapper aux ministres MRP (Henri Lacaze, Tarn-et-Garonne).*
- *Si nous réussissions à diminuer la représentation du Sud-Ouest au Palais-Bourbon, le Gouvernement serait bien incapable d'élaborer un projet de découpage (Edouard Moisan, Loire-Inférieure).*
- *Quel est le problème politique posé au pays ? Le députés l'ignorent (Paul Gosset, Nord).*
- *J'en ai marre d'être suspecté à tout instant par le MRP quoi que je fasse ! (Pierre-Henri Teitgen).*
- *Pourquoi cette idée de retirer nos ministres du Gouvernement au moment où il fait ce que nous avons demandé ? (Georges Coudray, Ille-et-Vilaine).*
- *Le vote de la motion Moisan est un succès pour le MRP à la condition qu'il l'exploite ! (Paul Coste-Floret, Hérault).*
- *Les chances de l'arrondissement apparaissent aujourd'hui perdues, partout sauf au MRP ! (Robert Lecourt).*
- *La motion Moisan réclamant le découpage est le meilleur barrage à l'arrondissement, inapplicable sans le découpage, c'est évident ! (Jean Catrice, Nord)*
- *La motion Moisan visait à saboter l'arrondissement. Tout le monde l'a compris, sauf Monsieur Bourgès-Maunoury, ministre de l'Intérieur ! (Pierre-Henri Teigen).*
- *La crise est proche, ne la provoquons pas nous-mêmes ! (Maurice René Simonnet, Drôme, secrétaire général du MRP).*
- *Je demande que ma motion soit exploitée au maximum tout simplement pour compliquer au maximum la tâche de Monsieur Bourgès-Maunoury (Edouard Moisan).*

#### Procès-verbal analytique de cette 95<sup>e</sup> réunion.

**Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- Le Conseil des ministres n'a pris aucune décision. Edgar Faure s'est limité à faire le point sur la situation parlementaire ; une discussion générale a suivi. Certains ministres ont suggéré le retrait du projet gouvernemental sur les élections anticipées, qui leur paraît logique après l'échec de la tentative du gouvernement, et qui serait suivi d'un débat de politique générale. Les autres, qui sont majoritaires, reconnaissent eux aussi l'échec, mais pensent que le gouvernement doit déposer un projet de découpage des circonscriptions. Il faudrait évidemment beaucoup de temps pour élaborer un tel projet.

.....

**Edouard Moisan**.- Voici le programme des travaux parlementaires proposé par la Conférence des présidents.

**Robert Bichet**.- Ce programme méconnaît la situation politique créée hier par l'échec du Gouvernement. Comment celui-ci peut-il rester en place après avoir échoué dans son entreprise d'élections anticipées ?

**Paul Coste-Floret**.- Je vous approuve.

**Henri Lacaze**.- Je vois des dangers pour le MRP dans la reconduction du gouvernement. Teitgen avait promis de faire éclater le gouvernement si l'arrondissement menaçait de l'emporter ! Alors ? En préparant un projet de découpage des circonscriptions uninominales, le Gouvernement donne sa caution à l'arrondissement. C'est un fait capital, qui semble échapper aux ministres MRP ? Peut-on laisser subsister le climat actuel, fait d'inquiétude, avec une presse qui fait campagne contre les parlementaires ? S'il y a des raisons dramatiques d'avancer les élections, qu'on les fasse connaître aux députés, qui ont le droit de savoir. L'ignorance dans laquelle on les maintient est intolérable. S'il s'agit seulement d'une faute de tactique, qu'on le sache aussi et que l'incertitude soit dissipée sur la date des élections !

**Edouard Moisan**.- Je pense aussi qu'il faut sortir le Parlement de son incertitude. J'estime que le Gouvernement sera incapable d'élaborer son projet de découpage ; il lui faudrait diminuer la représentation du Sud-Ouest !... Je juge intolérable que le ministre de l'Intérieur envoie ses préfets faire le découpage de leur

département avec les députés sortants. Il faut que les ministres MRP fassent cesser cette manœuvre qui entretient l'incertitude et fait peser une menace sur certains députés.

**Paul Gosset**.- J'approuve Lacaze. Quel est le problème politique posé au pays ? Les députés l'ignorent. Ce n'est pas sérieux !

**René Charpentier**.- Je ne vois pas le MRP réclamer une crise ministérielle !

**Pierre-Henri Teitgen**.- J'en ai marre d'être suspecté à tout instant, quoi que je fasse, par le MRP ! Dans la soirée de jeudi, j'ai obtenu d'Edgar Faure qu'il aidât le MRP à enliser le contreprojet sur l'arrondissement. Il fallait évidemment que Faure, officiellement, s'opposât à la motion Moisan pour que l'opération réussît. Mais il a été critiqué par le MRP, pour avoir pris des risques ; puis le MRP a été satisfait, après le succès ... Je préfère quitter le Gouvernement tout de suite, je serais libéré ! Je demande une réunion commune du Bureau du Groupe et de la Commission Exécutive.

**Charles Barangé**.- Je souhaite que le MRP ne réclame pas la crise. Laissons le gouvernement choisir lui-même son sort !

**Georges Coudray**.- Je rends hommage à l'action des ministres MRP. Je rejoins Barangé. Pourquoi retirerions-nous les ministres MRP au moment où le Gouvernement fait ce que nous lui avons demandé ?

**Paul Coste-Floret**.- Moi aussi j'approuve les ministres MRP. Je pense à l'avenir. Que faire ? Teitgen nous a dit hier : l'arrondissement est mort. Bien. Alors, ouvrir un débat de politique générale ? Ou obtenir la démission du Gouvernement ? Ou celle des ministres MRP ? En menaçant de donner leur démission, les ministres MRP peuvent provoquer un débat de politique générale. En laissant le Gouvernement agir, au contraire, les ministres MRP couvriront un projet de découpage... Le vote de la motion Moisan a été un succès ; il faut l'exploiter. Laisser le Gouvernement y répondre, ce serait annuler le succès.

**Pierre Pflimlin**.- Je veux rendre hommage à Teitgen, qui a demandé à Faure, ce matin, de retirer son projet d'élections anticipées. Je l'ai approuvé moi-même en ma qualité de ministre des Finances. Teitgen a toujours réservé la position du MRP sur le fond. Je rappelle les raisons du Gouvernement : nécessité de définir pour l'Afrique du Nord une politique à long terme, risque d'aggraver la situation financière en laissant le Parlement voter des dépenses pendant six mois, risque de voir la presse grossir les menaces d'inflation et de pousser ainsi psychologiquement à l'inflation... Nous voulons éviter l'arrondissement. Le combat mené par Teitgen au sein du Gouvernement a été inefficace, dit-on au sein du Groupe. Il faut savoir qu'au sein du Gouvernement les ministres qui ne sont pas MRP mais qui sont comme lui hostiles à l'arrondissement sont tous favorables à l'élaboration d'un projet de découpage. Pourquoi ? Ils pensent que les députés sortants hésiteront à le voter une fois qu'il sera prêt, surtout si les circonscriptions sont découpées en fonction du nombre des inscrits ... Cela dit, je déconseille l'ouverture d'une crise. Comment pourrions-nous la dénouer ? Son dénouement serait-il favorable ou non à l'arrondissement ? C'est tout le problème ! Quelles assurances avons-nous ? Pouvons-nous éviter le retour de Mendès-France ?

**Joseph Dumas**.- Combien de fois faudra-t-il rappeler que le Groupe MRP s'est déjà prononcé plusieurs fois pour les élections anticipées et le Mouvement aussi ?

**Robert Lecourt**.- Je comprends l'énervement des membres du Groupe après six semaines difficiles. J'ai été favorable aux élections anticipées et je note aujourd'hui que la vie à l'Assemblée est devenue intenable. Mais j'ai toujours dit à Faure qu'il se heurterait à l'Assemblée et qu'il fallait plutôt jouer la dissolution. Le Groupe était d'ailleurs bien d'accord avec moi sur ce point. L'erreur de Faure a été de continuer à jouer son projet et d'abandonner la ligue du 2 décembre devant le Conseil de la République ... Je rends hommage à Teitgen, qui a toujours agi en accord avec moi et avec le Groupe. Si le MRP veut la crise il doit en prendre la responsabilité. Les autres espèrent faire échouer l'arrondissement sans crise. Pour dénouer une crise, qui serait appelé aujourd'hui ? Le conseil de la République puis l'Assemblée se sont prononcés pour l'arrondissement ! Il y a aussi l'argument de l'opinion publique, qui retiendra les votes des dernières semaines ... Est-ce bien le moment pour le MRP d'ouvrir une crise ? Voici ce que je propose : ralentir l'élaboration du projet de découpage,

ce qui est facile ; attendre que le Gouvernement se trouve en difficulté à l'Assemblée, ce qui pourrait amener une crise qui ne serait pas provoquée par nous, suggérer au Gouvernement de provoquer un débat de politique générale. De toute façon, je m'oppose fermement à un retrait des ministres MRP.

**Jean Catrice.**- J'approuve Lecourt. Le retrait des ministres MRP ne devrait être que notre arme ultime. Actuellement elle n'est pas la meilleure. Le découpage tel qu'il est prévu dans la motion Moisan durera des semaines. Pour le moment, c'est le barrage le plus efficace... Je souhaite un accord entre les groupes pour en revenir à un travail sérieux.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Voici ce que j'ai dit au Conseil des ministres : « Les dates de décembre et de janvier sont impossibles pour faire des élections. Le Gouvernement prépare l'arrondissement ; les ministres MRP ne pourront pas s'y associer. Chacun a joué la comédie ; le MRP aussi ; ce fut la motion Moisan, qui tend à saboter l'arrondissement. Tout le monde le sait sauf Monsieur Bourgès-Maunoury. En conséquence Monsieur Edgar Faure doit retirer son projet et provoquer un débat de politique générale ». Cela dit, les ministres non MRP ne croient plus à l'arrondissement. Au Conseil, j'ai soumis le schéma d'un projet de découpage qui retirait des députés au Midi. L'atmosphère fut aussitôt champêtre ! Tous les ministres voulaient éviter la crise. La majorité d'entre eux veut profiter des délais pour torpiller l'arrondissement. Coty m'a dit : « Une crise favoriserait l'arrondissement »

**Maurice-René Simonnet.**- Nous reprochons à nos ministres ce qui est à reprocher à Monsieur Faure. Je me demande comment le Gouvernement pourra rester longtemps après son échec. Le problème est d'éviter non pas le travail qu'entraîne le découpage mais l'arrondissement. La crise est proche, ne la provoquons pas nous-mêmes. Mais ne laissons pas un découpage tout prêt au successeur. Retardons au maximum le travail du découpage.

**Edouard Moisan.**- Je suis d'accord avec Lecourt et je demande que ma motion soit exploitée au maximum pour compliquer la tâche de Bourgès et pour que celui-ci soit rappelé à l'ordre et cesse son travail de débauchage en faveur de l'arrondissement.

**Joseph Wasmer.**- Veillons à être solidaires avec les défenseurs de la proportionnelle ; le MRP doit aussi faire du débauchage auprès des modérés contre l'arrondissement.

**Maurice Schumann.**- Je rappelle que les préfets ont reçu l'ordre de préparer le découpage ; c'est dire que le Gouvernement a pris parti implicitement pour l'arrondissement. Il faut le faire revenir sur cette décision.

**Pierre Gabelle.**- Commençons par demander que les instructions données aux préfets soient rectifiées en fonction de la motion Moisan (critères démographiques).

**Robert Lecourt.**- Je vois plus loin ! Il n'appartient pas aux préfets de discuter du découpage. Ce sont les instructions elles-mêmes qui doivent être rapportées. Le découpage est du domaine du Gouvernement.

**Robert Bichet** (qui préside cette fin de réunion).- Concluons : ne pas répondre aux questions des préfets, faire annuler les instructions que leur a adressées Bourgès.

**François de Menthon.**- Je demande que nos ministres ne provoquent pas le débat de politique générale ; il viendra sans nous.

**Pierre Pflimlin** s'adressant à Maurice Schumann.- Les ministres MRP n'ont pas donné leur accord au travail de découpage et ont demandé le retrait du projet gouvernemental. Je suis d'accord avec de Menthon.

**Henri Lacaze.**- Je demande que les ministres se battent pour le retrait du projet gouvernemental sur les élections anticipées.

Le Groupe décide : 1° les ministres MRP protesteront contre les instructions de Bourgès aux préfets ; 2° ils demanderont le retrait du projet gouvernemental, devenu inutile ; 3° ils n'exigeront pas un débat de politique générale.

**Pierre Pflimlin.**- Les ministres MRP n'obtiendront pas le retrait du projet.

Le Groupe, sur ce point comme sur les autres, fait confiance à ses ministres.

*Cette longue bataille parlementaire sur des élections anticipées et la recherche d'un nouveau mode de scrutin n'empêche pas l'Assemblée de poursuivre un certain travail législatif, auquel le Groupe MRP apporte une forte contribution.*

*Ainsi, le 16 novembre, l'Assemblée adopte un projet de loi élaboré conjointement par Pierre Pflimlin et Paul Bacon créant le Fonds national de la vieillesse et majorant, dans l'immédiat, du 10%, l'allocation aux vieux dans l'attente de majorations ultérieures.*

*La dépense est de 17,5 milliards de francs ;*

*Le rapport de la Commission du Travail est présenté par Henri Meck et le rapport pour avis de la Commission des Finances par Lionel de Tinguy. Les moyens de financement sont des surtaxes sur l'alcool et sur le super-carburant.*

*Le 22 novembre, l'Assemblée adopte un projet de loi majorant de 10%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956, les retraites des ouvriers-mineurs. Après une intervention de Jules Catoire, Pierre Pflimlin accepte que cette majoration parte du 1<sup>er</sup> décembre 1955.*

Mardi 22 novembre, ouverture à 14 heures de la 96<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Roger Devémy. Cités d'urgence. Amnistie en Tunisie. Les charges de trésorerie. Le découpage des circonscriptions électorales : est-ce encore utile ?

**Francine Lefebvre** sollicite des signatures pour obtenir que soit mise à l'ordre du jour de l'Assemblée la discussion de l'interpellation d'Irène de Lipkowski, (députée URAS ex RPF de la Seine) sur la situation des cités d'urgence.

**Emile Halbout** (Orne) rapporte les travaux de la Commission de la Justice sur le projet de loi relatif à l'amnistie en Tunisie, qui résulte des Conventions franco-tunisiennes.

**Henri Lacaze.**- Il s'agit aussi des conséquences du règlement, intervenu en novembre 1954, sous le Gouvernement Mendès-France des condamnations de fellaghas. Des promesses ont été faites à cette époque. Il faut les tenir, bien que l'application de cette amnistie pleine et entière réserve sans doute des surprises désagréables (*en séance, ce texte est adopté par 385 contre 196 (modérés et URAS).*)

**Charles Barangé,** rapporteur général du budget, fait un exposé sur les charges de trésorerie : pour 1955, elles atteignent 860 milliards (le budget de l'Etat pour 1955 s'établit à un peu plus de 3.600 milliards de francs).

Puis le Groupe en revient au problème des élections.

**Charles Viatte** (Jura, département dont Edgar Faure est aussi l' élu).- J'estime impossible de faire des élections avant le mois d'avril, en raison de l'hiver.

**Henri Lacaze.**- Je demande que nous élevions une protestation contre Bourgès et la Radio au sujet du dernier week-end, qui a été consacré au découpage mis au point entre les préfets et les députés.

**Charles Barangé.**- Non, ne faisons pas de bruit autour de cette affaire ! Certains préfets ont écrit des choses invraisemblables, comme : « ... pour assurer la réélection des cinq députés sortants ... »

**Jean Catrice.**- Oui, silence, ne nous ridiculisons pas !

**Michel Mercier.**- Oui, d'autant que la motion Moisan est aussi valable pour le maintien d'un scrutin départemental.

**Francine Lefebvre** Où en sont les ministres MRP qui avaient reçu le mandat de faire annuler la circulaire de Bourgès aux préfets ?

**Paul Bacon.**- Le Gouvernement a fait modifier cette circulaire en fonction de la motion Moisan, qu'il a fallu toutefois interpréter : faut-il retenir le quotient national ou le quotient départemental pour établir le nombre des circonscriptions ? Pierre-Henri Teitgen l'a emporté et a fait retenir le quotient national, basé sur le nombre des habitants et non pas sur le nombre des électeurs. Le travail de découpage est suivi par un comité de ministres, où le MRP est représenté par Teitgen et Lecanuet.

**Michel Mercier.**- Je souhaite que le Groupe se prononce pour le quotient national comme principe invariable, quel que soit le mode de scrutin.

**Paul Bacon.**- Je trouverais imprudente toute décision de ce genre ; il faut laisser aux ministres MRP une liberté de manœuvre.

**Michel Mercier.**- Je réserve ma demande pour d'autres circonstances.

**Paul Bacon** répondant à une question de Gabelle : le Gouvernement délibérera sur un rapport de synthèse de Bourguès et élaborera ensuite un projet de loi.

**Edouard Moisan.**- Je rappelle le contenu de ma motion : un projet de loi ; établi sur la base du recensement général de la population ; la péréquation nationale. En effet Jean Baylet (député du Tarn-et-Garonne et patron de La Dépêche du Midi) a protesté en commission contre l'éventuelle perte de sièges dans les départements dépeuplés. En séance, ensuite, j'ai évoqué la représentation excessive de certaines régions sous la Troisième République.

**Charles Barangé.**- La mission des ministres MRP est la même que celle du Groupe : faire échouer l'arrondissement. Donc le débat qui nous anime aujourd'hui est inutile.

**Emile Halbout.**- Il y a une solution : diminuer le nombre des députés dans les départements dépeuplés, ne pas changer la représentation des autres.

**Francine Lefebvre.**- Le Gouvernement ne peut pas proposer deux découpages différents.

**Jean Lecanuet.**- Le projet qui est en préparation comportera deux découpages. C'est une manœuvre qui en vaut une autre. Le Gouvernement ne discutera pas des découpages.

**Edouard Moisan.**- Le Gouvernement a deux solutions : démissionner ou se soumettre à la volonté de l'Assemblée. Or il ne fait ni l'un ni l'autre. Mieux vaudrait qu'il fasse cesser ce débat, qui devient désolant.

**Henri Lacaze.**- Je suis de cet avis. Bacon nous a dit récemment qu'il faudrait des dizaines et des dizaines de réunions en conseil de cabinet pour aboutir et voici que Lecanuet nous annonce un projet pour demain matin !

**Jean Catrice.**- Faire des manœuvres suppose une certaine souplesse.

**Henri Lacaze.**- On cherche à endormir le Groupe.

**Jean Lecanuet.**- Non, tout le monde a compris : c'est à la Commission du Suffrage universel de poursuivre la manœuvre. Elle a très bien réussi jusqu'ici.

**Paul Coste-Floret.**- La Commission sera saisie de toute façon des deux découpages. Les ministres MRP doivent se battre en priorité pour le renvoi des élections. Si elle ignore la date des élections, l'Assemblée ne sortira plus de la campagne électorale où elle s'enfoncé. Le Gouvernement doit annoncer une date ferme, la date normale, en juin.

Jeu 24 novembre à 14 heures, ouverture de la 97<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence de Robert Lecourt. Les chauffeurs de taxi sont-ils des artisans ? Election des représentants du personnel communal. Régime social des chauffeurs routiers ... Découpage électoral.

#### Résumé

C'est **Francine Lefebvre** qui sollicite l'avis du Groupe sur une proposition de loi communiste concernant le statut social des chauffeurs de taxi propriétaires de leur véhicule. La CGT affirme qu'ils forment une catégorie de travailleurs indépendants ; c'est inexact ; ils sont divisés. Certains d'entre eux veulent rester des artisans. **Paul Bacon**, ministre du Travail, a proposé qu'ils aient la liberté de choisir l'un ou l'autre de ces deux régimes. **Francine Lefebvre** dit que l'on joue sur les mots : un artisan, dit-elle, est un travailleur indépendant et ce que veut la CGT c'est obtenir pour les chauffeurs de taxi l'exonération des cotisations, pour présenter d'autres revendications ensuite. Sur proposition de **Robert Lecourt**, le Groupe se montre favorable à l'idée de **Paul Bacon**.

Dans le personnel communal, la représentation syndicale est assurée par un système électoral majoritaire, auquel Force Ouvrière tient beaucoup parce qu'elle est majoritaire à ce niveau de la Fonction publique. Le Groupe décide de déposer, à la demande d'**Henri Meck**, un amendement visant à instituer la proportionnelle dans le système électoral en cause (*en séance publique, cet amendement, défendu par Gilbert Cartier, est rejeté par 485 voix contre 123 (MRP, IOM, UDSR)*)

A la demande de **René Penoy**, le Groupe s'intéresse au régime social des chauffeurs routiers.

La réunion se situe dans un court intermède de la bataille sur la réforme électorale : la Commission du Suffrage universel s'est renvoyée à vendredi matin, dans l'attente du dépôt du projet gouvernemental de découpage.

**Germaine Peyroles.**- A la réunion de la Commission, ce matin, tous les présents étaient hostiles au Gouvernement.

**Paul Coste-Floret.**- Je constate l'embarras du gouvernement ! Et je critique son projet qui est présenté comme « conditionnel et alternatif », ce qui est invraisemblable.

**Germaine Peyroles.**- Demandons le retrait du projet d'élections anticipées, qui entretient un trouble inutile. Tout le monde sait que les élections n'auront pas lieu avant avril. Alors, que le Gouvernement dégage l'horizon !

**Robert Lecourt.**- C'est la thèse qu'ont défendue les ministres MRP mais ils ont été isolés.

**Francine Lefebvre.**- Faure a-t-il l'intention de poser la question de confiance sur le texte du Conseil de la République ?

**Robert Lecourt.**- Je ne le crois pas.

**Paul Coste-Floret.**- Je le crois.

**André Monteil.**- Faure entretient une campagne anti-parlementaire, qui acculera le MRP à accepter des élections en janvier avec le système électoral Coty à deux tours.

**Paul Coste-Floret.**- Le plus sûr moyen de faire échouer l'arrondissement, c'est de faire tomber le Gouvernement sur l'arrondissement, la question de confiance étant posée.

Dans une lettre du 23 novembre, **Auguste Billiémez**, pharmacien, élu député de l'Ain aux élections de juin 1951, apparenté au Groupe MRP, fait savoir à Robert Lecourt qu'il met fin à cet apparentement.

A plusieurs reprises, amicalement, il a exprimé des réserves, au cours de conversations avec les élus MRP, à propos de l'action du Mouvement dans les domaines de l'outre-mer et des affaires économiques et sociales ; il aurait aimé que cette action fût plus combative à l'égard des tendances de droite dans la majorité et dans les gouvernements.

*Le 25 novembre, dans la matinée, un grave désaccord politique éclate entre le Gouvernement et une partie de sa majorité au cours de la Conférence des présidents chargée de faire le programme des travaux parlementaires pour la fin du mois.*

*Loin de renoncer à son projet visant à avancer la date des élections législatives et à faire adopter un nouveau mode de scrutin, le Gouvernement demande l'inscription de son texte en priorité (lettre rectificative ou nouveau projet).*

*A l'inverse, les socialistes, l'UDSR (Mitterrand a déposé une demande d'interpellation), les Paysans, les Républicains sociaux et les communistes réclament un débat de politique générale immédiat.*

*On vote (à la Conférence des présidents) : le Gouvernement est battu par 379 voix contre 224 (Gouvernement, MRP, IOM, modérés).*

Vendredi 25 novembre, ouverture à 14 heures de la 98<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Effervescence. Duel Colin-Lecourt.

**Robert Bichet**, qui a représenté le MRP à la Conférence des présidents.- Faure posera la question de confiance contre les conclusions de la Conférence, qui a inscrit pour mercredi l'interpellation de Mitterrand. Mais on voterait sur la confiance dès mardi.

**André Colin.**- Le vote émis par le MRP à la Conférence est favorable aux élections anticipées. Or Lecourt a écrit le contraire dans « Forces Nouvelles », ou à peu près, en montrant que le projet d'élections anticipées avait échoué.

**André Monteil.**- Moi aussi je m'interroge : ce vote préjuge-t-il de la position du Groupe ?

**Robert Lecourt.**- Non !

**Francine Lefebvre.**- Quand le Gouvernement a-t-il autorisé le président du Conseil à poser la question de confiance ? La Commission du Suffrage universel doit-elle encore souhaiter l'audition d'Edgar Faure ?

**Paul Bacon.**- Le Conseil des ministres vient de se réunir, à midi, pour discuter d'un nouveau projet sur les élections. Teitgen a critiqué ce texte et il a obtenu quelques modifications : vote « d'un mode de scrutin » (et non pas « d'un nouveau mode »)... L'impression était qu'il s'agissait du dernier Conseil... Faure a obtenu l'autorisation de poser la question de confiance. Le nouveau projet aura la forme d'une lettre rectificative.

**Robert Lecourt.**- Je propose que le Groupe délibère sur la confiance mardi à 10 heures 30.

**Fernand Bouxom.**- Cette décision est très importante. Préparons une explication de vote.

**Joseph Defos du Rau.**- Je me demande s'il est opportun d'entendre Faure en commission.

**Henri Lacaze.**- Pas opportun !

**Paul Coste-Floret.**- C'est mon avis. Si Faure vient, il faudra bien l'entendre mais ne pas délibérer sur ses déclarations. La lettre rectificative me paraît irrecevable ; il s'agit d'un projet nouveau.

**Edouard Moisan.**- La Commission n'a pas encore demandé l'audition de Faure.

*Peu après, dans l'après-midi, en séance publique, Edgar Faure demande que la priorité soit donnée au débat électoral jusqu'à sa conclusion. Les arguments que le Gouvernement a donnés pour des élections anticipées, dit-il, demeurent valables. Il soumettra à l'Assemblée un nouveau texte aux termes duquel les pouvoirs des députés expireront sept semaines après le vote de la loi par laquelle le Parlement aura fixé le mode de scrutin et au plus tard en tout cas sept semaines après le 31 décembre. Il conclut en posant la question de confiance contre l'adoption des propositions de la Conférence des présidents.*

*Le débat s'ouvrira mardi 29 novembre à 15 heures.*

Mardi 29 novembre, ouverture à 10 heures 30 de la 99<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence de (non indiquée dans le procès-verbal) Robert Lecourt, probablement. Préparation sur le scrutin de confiance à Edgar Faure. Issue aléatoire.

**Jean Lecanu.**- Selon André Morice, les radicaux voteront pour le Gouvernement.

**Pierre Mouchet** (Haute-Savoie).- Allons-nous vers la dissolution de l'Assemblée ?

**Jean Lecanu**, secrétaire d'Etat.- Le Gouvernement n'a rien décidé à ce sujet.

**Paul Coste-Floret.**- Ce scrutin va se faire autour de l'arrondissement et la chute du Gouvernement signifiera l'échec de ce mode de scrutin. C'est pourquoi je souhaite la chute mais je me demande si à force de compter sur les autres chaque groupe ne va pas finalement voter « pour » afin de sauver le Gouvernement ! Avec ce Gouvernement, les élections auraient lieu en février mais on ne sait pas avec quelle loi électorale. Ce Gouvernement a assez duré ! Attendons le discours de Faure et les mouvements de séance et veillons à ce que la crise se fasse, sans nous si possible.

**Edouard Moisan.**- Je signale qu'en cas de vote de la confiance la Commission du Suffrage universel ferait traîner la discussion, en commençant par considérer la lettre rectificative du Gouvernement comme irrecevable. De toute façon le débat sur la loi électorale se prolongerait durant des semaines, dans un climat insupportable et probablement sans conclusion. Il est donc évident que les délais envisagés par le Gouvernement sont trop courts. Son nouveau projet échouerait comme le premier.

**Jean Lecanu.**- Je rappelle que les ministres MRP, fidèles au mandat reçu du Groupe, ont tout fait pour faire durer la discussion sur l'arrondissement ; ils seraient évidemment favorables au retrait de la lettre rectificative et à un nouveau projet, car la prise en

considération du scrutin d'arrondissement, intervenue le 17 novembre, tomberait.

**Robert Lecourt.**- J'envisage moi aussi cette hypothèse, peu vraisemblable, d'un succès du Gouvernement. Je pense que la Commission saisirait l'Assemblée de la recevabilité de la lettre rectificative et que l'Assemblée la refuserait. Le Gouvernement devrait alors déposer un nouveau projet. Quel climat, certes ! Mais en cas de crise, le climat sera semblable, peut-être pire. Son dénouement serait retardé par des conversations difficiles sur la loi électorale.

**Joseph Defos du Rau.**- Le Gouvernement veut que l'Assemblée donne la priorité à la loi électorale : or c'est bien ce que l'opinion publique reproche aux députés. D'autre part, avons-nous l'engagement que Faure ne nous entraînera pas à un vote sur l'arrondissement. Enfin, la méthode de Faure n'aggrave-t-elle pas le discrédit de sa majorité ?

**Jean Cayeux.**- J'aimerais bien savoir aussi si Faure est pour ou contre l'arrondissement.

La séance est suspendue jusqu'à 18 heures 30 afin d'entendre le discours de Faure en séance.

Mardi 29 novembre, ouverture à 18 heures 30 de la centième réunion du Groupe (en 1955), sous la présidence de Robert Bichet. On votera la confiance mais sans expliquer ce vote.

**Robert Lecourt.**- J'invite le Groupe à élaborer un jugement politique en songeant à l'ensemble du MRP. Sous l'angle strict du scrutin de confiance on ne sait pas s'il vaut mieux renverser ou garder Edgar Faure dans la perspective de l'arrondissement ; mais on sait que la chute du Gouvernement est certaine s'il n'obtient pas les voix MRP. Si le MRP se joint à l'opposition, le dénouement de la crise sera plus difficile pour lui. Je vous indique que le Bureau du Groupe a demandé à Maurice Schumann de préparer une explication de vote.

**Lionel de Tinguy.**- Une explication de vote est inutile.

**Pierre de Chevigné.**- Je le pense aussi. A moins toutefois qu'il ne s'agisse pas pour nous d'apporter de l'eau bénite au Gouvernement, aujourd'hui discrédité, mais plutôt de définir une politique originale, par exemple un appel à la dissolution de l'Assemblée.

**Maurice Schumann** donne lecture du plan de son projet d'explication de vote, où il est assez critique à l'égard du Gouvernement. Il croit qu'il est impossible que le MRP n'explique pas son vote ; cela dit son explication de vote serait vaine si le Groupe n'était pas unanime.

**Edouard Moisan.**- Je rejoins de Tinguy pour deux raisons ; il y a des députés MRP qui se préparent à voter contre ; le MRP ne veut pas d'élections anticipées avec n'importe quel mode de scrutin et cela est difficile à expliquer en public.

**Marie-Madeleine Dienesch** (Côtes-du-Nord).- Je demande une explication de vote, brève et simple.

**Alfred Coste-Floret.**- Je demande que le MRP dise qu'il est favorable à la dissolution.

**Roger Devémy.**- Je voudrais une explication de vote où l'on rappellerait l'accord du MRP pour des élections anticipées.

**Germaine Poinso-Chapuis.**- Je ne veux pas d'explication de vote : le MRP ne peut pas se dire à la fois pour des élections anticipées et contre l'arrondissement !

A l'unanimité moins 12 voix et 4 abstentions, le Groupe décide de voter la confiance.

Puis, par 30 voix contre 26, le Groupe décide de ne pas expliquer son vote.

**Maurice Schumann.**- Je voulais répondre à Mitterrand, mais je n'interviendrai pas compte tenu de la décision du Groupe (Mitterrand a déclaré, s'adressant à Faure : « Tout se passe comme si l'Assemblée était en accusation devant l'opinion publique »).

*En séance, la confiance est refusée au Gouvernement par 318 voix (dont à la majorité constitutionnelle) contre 218, dans un vote personnel.*

*Les voix contre regroupent : 88 communistes (sur 94), les 4 progressistes, 97 socialistes (sur 104), 34 radicaux (sur 76), 8 UDSR (sur 23), 12 Républicains indépendants (sur 54), 4 Indépendants-Paysans (sur 28), 7 Paysans (sur 21), 5 ARS (sur*

32), 51 Républicains sociaux (sur 68), 6 non inscrits (sur 15), 1 MRP (Charles Viatte, député du Jura, comme Faure) et 1 IOM.

*S'agit-il d'une majorité de gouvernement ? Sûrement pas ! A gauche : 189 communistes et socialistes ; au centre : la moitié des radicaux (les mendésistes), un tiers de l'UDSR (Mitterrand y est minoritaire) ; à droite, une grosse majorité des Républicains sociaux (derrière Chaban-Delmas) et 28 modérés sur 135 (divisés en quatre groupes).*

*Les voix pour réunissent : 75 MRP sur 87 (le départ de Billiémaz a fait descendre d'une unité l'effectif du Groupe), 8 IOM, 6 UDSR, 31 radicaux, 3 Républicains sociaux, 90 modérés et 5 non inscrits. Parmi les 87 députés MRP 4 se sont abstenus et 5 n'ont pas pris part au vote...*

*A 1 heure du matin, ; dans la nuit du 29 au 30 novembre 1955, Edgar Faure prend acte qu'une deuxième crise ministérielle vient de se produire dans les formes constitutionnelles moins de dix-huit mois après la première et note que l'article 51 de la Constitution qui permet la dissolution de l'Assemblée est applicable. Encore faut-il que la décision soit prise en conseil des ministres. Celui-ci est convoqué pour la journée qui va s'ouvrir.*

Mercredi 30 novembre, ouverture à 15 heures, de la 101<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe « approuve l'attitude de ses ministres » (Teitgen et Pflimlin notamment).

**Paul Bacon** rend compte du conseil de cabinet qui s'est tenu dans la nuit. Un ministre a remercié le président du Conseil. Un ministre MRP s'est associé à ses paroles et a demandé l'application de la procédure de la dissolution de l'Assemblée. Une discussion, confuse, s'est engagée. Il fut alors décidé : Faure irait seul chez Coty, suivi dix minutes après par les ministres. En fait, l'entretien Coty-Faure a duré une heure. Revenu devant le conseil de cabinet, Faure a dit : Coty attend d'être saisi par le conseil de cabinet du problème de la dissolution. Le conseil de cabinet s'est alors poursuivi à l'Élysée. Là, les ministres MRP ont demandé la dissolution. Les modérés les ont appuyés. Les radicaux s'y sont opposés, sauf Lafay et Badie. Il fut décidé, en conclusion : on va demander l'avis de Schneiter président de l'Assemblée (comme le prévoit la Constitution) et le conseil des ministres se réunira aujourd'hui, mercredi 30 novembre, à 18 heures.

**Paul Coste-Floret.** - Je pense que si le MRP avait voté contre, la dissolution ne ferait plus de difficultés ... J'affirme que l'application de la loi électorale de 1951 est compatible avec la Constitution... Je suis favorable à la dissolution. Il faut couper court à la démagogie, à la campagne électorale ; il faut obtenir une loi électorale acceptable... Si la dissolution est refusée, on ne sait pas où l'on ira. Sans doute à l'arrondissement... Faure s'est déclaré favorable à la dissolution en cas de crise, dimanche dernier (dans le Jura, à Chamblay, où il est conseiller général). Je souhaite que Schneiter se prononce pour la dissolution.

**Paul Couston** (Vaucluse).- Je voudrais que le tir du MRP soit juste. J'estime que la dissolution va pousser très vite à la coupure en deux blocs. Les apparentements, maintenus dans la passion, joueront en faveur d'un nouveau Front Populaire. Que penser d'une nouvelle assemblée où le Parti communiste aurait 200 sièges et où le Parti socialiste serait affaibli ?

**Albert Gau** (Aude).- Je ne crois pas à des apparentements PS-PC..

**Paul Gosset.** - Je crains que la dissolution ne soit la victoire de l'opinion antiparlementaire.

**Alfred Coste-Floret.** - Pour résoudre la crise - en cas de non-dissolution-, le MRP devrait transiger sur la loi électorale. Mais les deux blocs se constitueraient, aussi bien, et sûrement aussi à nos dépens... Il ne faut pas céder à la pression des radicaux. Le refus de Bourguès n'est pas un obstacle : Bourguès peut être remplacé.

**Francine Lefebvre.** - Comment sauver le tour unique avec un autre gouvernement ? Si c'est possible, il faut refuser la dissolution. Si c'est non, il faut la demander ; un scrutin à deux tours ferait aussi bien le Front Populaire.

**Jean Cayeux.** - J'accepterais volontiers la dissolution si elle intervenait sur une grande question politique. Or il s'agit d'un refus d'élections anticipées. La dissolution est donc dirigée contre les députés. Elle fera l'union de l'opposition, qui est majoritaire, contre la minorité, favorable au gouvernement. Ce sera le Front Populaire.

**Joseph Dumas.**... Je pense que le climat parlementaire va aller en s'aggravant. On ne peut attendre six mois encore. Le Front Populaire ne se fera-t-il pas plus sûrement si l'Assemblée dure encore six mois ? La SFIO respecte les forts... Comment éviter les deux blocs ? Il y a une façon : que le MRP refuse les apparentements !

**Henri Meck.** - Ce sont les partisans de l'arrondissement qui mènent la lutte contre la dissolution... Je ne suis pas Couston. Je ne crois pas à plus de 70 députés communistes. Les deux blocs ? Mais ils existent depuis 1952, à la suite de la loi Barangé.

**Fernand Bouxom.** - Je préfère la dissolution à l'abrègement du mandat... Je ne vois pas comment résoudre la crise avec l'Assemblée actuelle. Au surplus, le MRP a réclamé l'application de la dissolution et des élections anticipées. Une campagne électorale longue serait dirigée principalement contre le MRP, par tous les autres partis. Pourquoi donner le temps d'agir à Mendès-France, à Poujade, au Rassemblement National ? ... Comment affronter encore la discussion de la loi électorale ?

**Maurice Schumann.** - Je suis favorable à la dissolution. Qui en portera la responsabilité ? C'est écrit dans les chiffres : ceux qui viennent de voter contre la dissolution ! Les deux blocs ? Le péril ne ferait que s'aggraver si les élections étaient reportées. Et celles-ci auraient lieu au scrutin à deux tours.

**Paul Coste-Floret** s'adressant à Cayeux.- La crise intervient en vérité sur la politique générale. En outre, les 318 ne forment pas un bloc ; les communistes, qui en font partie, sont pour la dissolution.

**Edouard Moisan.** - Je rappelle une nouvelle fois que le MRP s'est déjà prononcé pour les élections anticipées et pour la loi électorale de 1951 avec ou sans apparentements. Les deux blocs ? Dans six mois, leur menace sera plus grande... et le mode de scrutin serait sans doute à deux tours. Cela dit, je pense que Faure s'opposera à la dissolution. C'est un velléitaire. Que le MRP ne l'imites pas !

**Michel Mercier** pose des questions sur la procédure qui mène à la dissolution.

**Maurice Lucas** (Manche).- Je suis favorable à la dissolution. Quelle serait la situation financière, au Maroc, en Algérie, si la paralysie actuelle persistait ?

**Paul Gosset.** - Comment le MRP peut-il éviter, avec les apparentements, de faire élire des candidats de l'extrême droite ?

**Paul Hutin-Desgrèes.** - Je suis favorable à la dissolution. Comment sortir autrement de cette crise sinon en acceptant le jeu de la franc-maçonnerie ?

Par 29 voix contre 4, le Groupe approuve l'attitude de ses ministres.

Judi 1<sup>er</sup> décembre à 11 heures, ouverture de la 102<sup>e</sup> réunion (la dernière de 1955), du Groupe MRP sous la présidence de Robert Lecourt. Le Groupe attend et souhaite le décret de dissolution.

**Paul Bacon** rend compte de la réunion tenue la veille, 30 novembre, par le Conseil des ministres. Edgar Faure était très ému, dit-il. Les ministres radicaux ont fait une pression considérable, présentant tous les arguments contre la dissolution avec habileté : Bourguès à propos de l'Algérie ; André Morice prévoyant que l'unité radicale se ferait divisé en deux blocs ; Berthoin acceptant la dissolution mais seulement après la démonstration que faire un nouveau gouvernement est impossible... Faure a consulté ses amis et les ministres MRP. A 22 heures 15, il a déclaré avec émotion mais aussi fermeté : « Je signerai le décret de dissolution ». La date de la publication de ce décret sera examinée aujourd'hui.

**Robert Lecourt** remercie les ministres MRP de leur action, au nom du Groupe.

**Pierre-Henri Teitgen** remercie le Groupe au nom des ministres pour la confiance qu'il leur a témoignée. Il pense que la dissolution est la meilleure solution pour le MRP ? Notre seule force a été notre unité, dit-il. La difficulté d'aujourd'hui c'est de fixer la date des élections. La Constitution dit : entre 21 et 30 jours. La loi électorale dit : 30 jours, et scrutin un dimanche. Cela mène au 1<sup>er</sup> janvier. Comment l'éviter ? Retarder la publication du décret jusqu'à lundi 5 janvier donnerait un délai de 35 jours. Est-ce absolument légal ? Non. Quelles en seraient les conséquences ? Un contentieux après les élections. Coty et Faure hésitent. Consulter le Conseil d'Etat ? Et s'il donne un avis défavorable ? Consulter les présidents des groupes ? Ceux de l'opposition feront des difficultés. Elle cherchera à faire réunir l'Assemblée. Qui peut la réunir en période de session ? Schneider, le Bureau, une Commission pour une urgence ?

**Paul Coste-Floret.**- Je pense qu'on ne peut éviter le 1<sup>er</sup> janvier. Sinon l'Assemblée se réunira.

**Henri Grimaud** (Isère).- Pas d'accord ! Il ne faut pas voter le 1<sup>er</sup> janvier. Il faut publier le décret de dissolution le 9 décembre.

**Jean-Jacques Juglas.**- Comment vont réagir les élus africains ?

**Pierre-Henri Teitgen.**- Ils sont satisfaits.

**Clément Taillade.**- Je suis d'accord avec Paul Coste-Floret.

**Francine Lefebvre.**- Moi aussi.

**Henri Lacaze.**- Quel est le sort des élus d'Algérie ?

**Germaine Peyroles.**- Je redoute une réunion de l'Assemblée voulue par ses membres. Mieux vaut décider que l'on votera le 1<sup>er</sup> janvier.

**Alfred Coste-Floret.**- Je suis de cet avis.

**Joannès Dupraz.**- Moi aussi. Il faut gagner de vitesse tous ceux qui veulent réunir l'Assemblée.

**Gilbert Cartier** (Seine-et-Oise), maire de Villeeneuve-le-Roi.- Comment constituer des bureaux de vote un 1<sup>er</sup> janvier ? Au surplus, le 1<sup>er</sup> janvier, les abstentions seront très nombreuses.

**Paul Gosset.**- ... Oui.

**Jean-Marie Louvel.**- Je me rallie au 1<sup>er</sup> janvier.

**Jean Cayeux.**- Moi aussi, pour éviter une réunion de l'Assemblée. Cela dit, il n'y aura pas place pour une campagne électorale. On nous le reprochera.

**André Monteil.**- Je m'interroge sur l'impression que fera un vote le 1<sup>er</sup> janvier sur le corps électoral. Nous aurons contre nous les maires, les secrétaires de maire ... Que le MRP au moins n'en prenne pas la responsabilité ! Au sujet des bureaux de vote, je rejoins Cartier.

**Francine Lefebvre.**- C'est l'application de la Constitution.

**Georges Coudray.**- Je suis pour le 8 janvier. Violerait-on la Constitution ? Ce n'est pas sérieux. Voter le 1<sup>er</sup> janvier serait incompris de l'opinion. Je rejoins Monteil.

**Edouard Moisan.**- Je regrette que l'on fasse du juridisme. La sagesse pour l'opinion, ce sera le 8 janvier. Le décret peut paraître dans huit jours sans difficultés. Une réunion de l'Assemblée ? Comment ? Est-ce possible ? Cela dépend finalement de Schneider ; renseignons-nous.

.....

**Germaine Peyroles.**- Je crains une violation de la lettre de la Constitution. Quelle est la situation du Gouvernement aujourd'hui ?

**Pierre-Henri Teitgen.**- Je peux répondre. Coty dit : le Gouvernement doit offrir sa démission, mais le président de la République n'est pas obligé de l'accepter tout de suite. Il peut prendre le temps d'examiner l'éventualité de la dissolution ou d'un dénouement de la crise. Sur la date, on peut choisir le 8, s'il n'y a pas de menace de convoquer l'Assemblée. Les ministres MRP disent : Coty signe le décret sans en prendre la responsabilité, car c'est le Conseil des ministres qui décide et non pas le président du Conseil seul ; s'il refuse de s'incliner, il peut être remplacé par le Conseil des ministres ; c'est un cas d'empêchement prévu par la Constitution... Les questions posées par Lacaze sont graves et les réponses ne sont pas bonnes. Les élections en Algérie seront retardées. Les nouveaux électeurs pourront voter après des formalités auprès des juges de paix.

**Henri Lacaze.**- Je conteste le maintien des mesures prises en fonction de la loi sur l'état d'urgence, car celle-ci tombe de plein droit avec la chute du Gouvernement.

**Robert Lecourt.**- Quelques mots s'il vous plaît sur la campagne électorale qui va s'ouvrir.

- Procédure de dissolution : l'article 51 de la Constitution a été voté en son temps par la SFIO.
- Toutes les initiatives visant à la modifier ont été conçues dans le sens d'un plus grand automatisme, qu'il s'agisse de celle de Coty en 1946, de Paul Reynaud en 1953... avec l'appui d'Herriot, de Bourguès, de Mitterrand... Voir aussi la plate-forme de Mendès. Donc, pas de complexes ! En outre, le MRP n'a pas eu le pouvoir depuis 1950 ; la gestion financière et économique du pays en 1951 et 1952 a été faite avec le soutien de l'opposition actuelle, la gestion de 1953, qui était meilleure, a été faite avec le MRP.

J'adresse mes remerciements au Bureau, au Groupe, à nos ministres, à nos anciens ministres.

Je souhaite pour l'avenir un groupe plus solide et plus nombreux.

**Jean Lecanuet** traite de la propagande du MRP et de la publication d'articles MRP à la Radio.

**Gilbert Cartier.**- Au nom du Groupe, je remercie Robert Lecourt pour son rôle à la présidence du groupe.

*Le décret de dissolution de l'Assemblée Nationale paraît au Journal Officiel du 2 décembre ; il fixe les élections législatives au lundi 2 janvier, après avis du Conseil d'Etat ; il précise que ce lundi sera une journée chômée et payée.*

*Dès le 30 novembre, plusieurs dirigeants radicaux - notamment Herriot, Mendès France, Queuille -, avaient publié un manifeste déclarant que la dissolution, « conforme à la Constitution, en trahirait l'esprit ». Edgar Faure, radical, passa outre.*

*Le 2 décembre, le Bureau du Parti radical, réuni sous la présence d'Herriot, entend Edgar Faure et l'exclut du Parti par 19 voix contre 2. Cette décision accentue la rupture entre les deux grandes tendances qui existent au parti valoisien : les adversaires de Mendès France, tels Edgar Faure, André Morice, René Mayer, Martinand-Déplat, qui se retrouvent dans le cadre du Rassemblement des Gauches Républicaines (dont le programme économique et social se situe à droite) et les partisans de Mendès France, dont les divergences avec leurs collègues RGR portent plus sur la politique outre-mer que sur la politique économique et sociale.*

*Dans la campagne électorale qui s'ouvre aussitôt, divers courants apparaissent ou se confirment :*

- Le MRP et ses apparentés Indépendants d'outre-mer ;
- Le Parti communiste et ses alliés progressistes (très peu nombreux) ;
- Le Front Républicain (expression de la Nouvelle Gauche), qui réunit la SFIO de Guy Mollet, les radicaux partisans de Mendès France, la tendance de l'UDSR favorable à Mitterrand, une bonne partie des Républicains sociaux entraînés par Chaban-Delmas ;
- Le Centre National des Indépendants, dirigé par Pinay et Duchet, associé aux partis paysans ;
- Le RGR, qui coordonne son action avec les Indépendants et qui est animé par Edgar Faure, Bernard Lafay, Edouard Bonnefous, Jean-Paul David ;
- Le mouvement Poujade, organisé dans l'Union de défense des commerçants et artisans (dont personne ne prévoit qu'il va recueillir 2.600.000 voix !)
- La Nouvelle droite regroupée par Tixier-Vignancourt (qui n'obtiendra qu'1.5% des voix).

Les radicaux conservent leur image habituelle de dispersion : quinze têtes de liste radicales ont la double investiture radicale-RGR ; quinze autres vont conclure un apparentement avec le MRP.

## LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 2 JANVIER 1956

*Les effets malins du mode de scrutin.*

*Miracles et bonus pour le MRP mais au prix d'une plus forte régionalisation.*

*Proportionnelle sur mesure pour le Parti communiste.*

*Brusque entrée de nouveaux protestataires qu'on n'avait pas vu venir : les poujadistes.*

*Front Républicain : un « vainqueur » très minoritaire.*

S'agissant des résultats des élections législatives du 2 janvier 1956, qui ont suivi aussitôt la dissolution de l'Assemblée Nationale par décret du 1<sup>er</sup> décembre, nous disposons de « L'Année Politique - 1955 » (qui y consacre quelques pages), de « L'Année Politique - 1956 », d'une édition du « Quid » (celle de 1996) et de l'ouvrage de Pierre Létamendia intitulé « Le Mouvement Républicain Populaire » (Editions Beauchesne 1995).

### A QUELS RESULTATS SE REFERER ?

Dans ces quatre publications, l'analyse des résultats n'est établie que sur ceux de la métropole et cela pour deux raisons : 1° les élections n'ont pas eu lieu en Algérie (où l'on compte 27 sièges, 16 pour le 1<sup>er</sup> collège, 11 pour le second) ; 2° dans les départements et les territoires d'outre-mer, les engagements politiques des élus ne correspondent pas souvent à ceux des partis métropolitains ; ils sont parfois flous et subtils.

Dans les deux « années politiques » (1955 et 1956), on conserve l'habitude de présenter de façon avantageuse les résultats obtenus par les radicaux et leurs alliés (ou parfois rivaux) de l'UDSR et du Rassemblement des Gauches Républicaines. Il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque la ligne éditoriale de ces ouvrages, publiés par les Editions du Grand Siècle, est fixée par deux personnalités représentatives du radicalisme sous toutes ses formes, André Siegfried et Edouard Bonnefous.

En revanche, cette tendance à avantager les radicaux peut conduire à des imprécisions, ou même à des erreurs, surtout dans la mesure des rapports de force entre la droite et la gauche.

Ainsi trouve-t-on dans la campagne électorale de décembre 1955 des candidats ayant pour étiquette : Parti radical, ou Parti radical- RGR, ou RGR-Parti radical, ou UDSR, ou RGR-UDSR, ou UDSR-RGR, ou RGR tout court. Au moment de répartir les suffrages obtenus par tous ces candidats entre ces trois formations, il n'est pas exclu dans un journal que le préposé à cette arithmétique en attribue, ici ou là, une partie à plusieurs d'entre elles. D'autant qu'au ministère de l'Intérieur, où règne la pensée radicale, ce cumul, s'il est découvert, déclenche plutôt le sourire que le rappel à l'ordre. Exemple : dans son numéro sur 1956, « L'Année Politique » (page 2) indique : RGR-Radicaux : 13,4% (des suffrages exprimés) ; ce qui n'est pas vraisemblable et qui ne sera pas finalement retenu par les observateurs avertis.

Quant au classement « à gauche » des radicaux et de leurs alliés (et parfois rivaux) du RGR et de l'UDSR, il suscite l'étonnement et, à la longue l'agacement, chez ceux qui suivent les débats parlementaires, assistent aux congrès des partis politiques et lisent les journaux. Dans le monde radical, on est « laïque », au sens que ce mot avait sous la Troisième République, c'est-à-dire plutôt anti-catholique, à part quelques exceptions ; tel René Billères, ministre de l'Education Nationale, qui habite près de la place de la Porte de Saint-Cloud et qui va à la messe chaque dimanche matin, un gros missel sous le bras, à l'église de sa paroisse, Sainte Jeanne de Chantal. En revanche, dans les domaines financier, économique et social, on est proche de la droite classique, au Palais du Luxembourg sans aucun complexe, au Palais-Bourbon avec un peu de retenue ; au moment de la discussion des lois dans les deux assemblées, on devance souvent les orateurs de la droite parce qu'on en a de plus brillants et de plus compétents ; on ne manque pas une occasion de dire tout le mal qu'on pense des grandes réformes de l'époque de la Libération, les nationalisations, la Sécurité Sociale, notamment ; on n'a pas l'idée, avant de prendre une décision, de consulter les grandes centrales syndicales... Sans parler du Tripartisme (MRP-SFIO-PC) de 1945-1947, que l'on a dénoncé comme une menace pour la démocratie, ou de l'institution, en 1952, d'un Code du travail outre-mer, que l'on a réussi à ne pas appliquer.

Ce mélange des genres, on le trouve, très nature, dans le dispositif radical pour les élections du 2 janvier 1956.

### Exemple ?

Dans le secteur des beaux quartiers de Paris (deuxième circonscription de la Seine), c'est le Docteur Bernard Lafay, ministre de la Santé Publique, qui anime (un énorme affichage) la campagne de la droite ; il a l'étiquette RGR. Ce qui va lui permettre de devancer l'Indépendant modéré Jacques Féron, président du Conseil municipal de Paris (87.949 voix pour l'un, 72 496 pour l'autre). Mais qui dit « ratissage » des électeurs ne doit pas s'arrêter en chemin : côté centre-gauche, le Parti radical présente des mendésistes, dont la liste obtient deux élus, comme celle de Lafay et celle de Féron.

La famille radicale, en ce milieu du vingtième siècle, est ainsi une grande famille centriste, bien installée dans le confort de la droite, avec une porte ouverte à droite et une porte entrouverte à gauche. C'est un fait,

certes. C'est le droit du rédacteur de l'écrire. Mais dans une analyse des courants électoraux en ce début de 1956, quel est l'intérêt d'en regrouper trois qui se dispersent, volontairement, entre la droite, le centre et la gauche ? Dans les premiers jours de janvier, Edgar Faure créera un Groupe RGR autonome au Palais-Bourbon, où viendront s'inscrire Bernard Lafay, Jacques Médecin, maire de Nice, Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères sous la Troisième République...

Le 17 janvier, André Morice réunira au ministère de l'Industrie et du Commerce (il est membre du Gouvernement Edgar Faure) quarante parlementaires radicaux soucieux de s'opposer aux décisions prises la veille par le comité exécutif de leur parti à la demande de Mendès-France...

Autres sources à notre disposition : le Quid et le Létamendia. Sur les résultats du MRP, elles coïncident. Et le Quid répond souvent à nos recherches, comme « L'Année Politique », qui n'a pas d'équivalent.

## UN GAGNANT, PAS DE VAINQUEUR

Nous nous référons donc aux résultats tirés du Quid.

Les voici.

Inscrits : 26.774.899. Votants : 22.191.957

Abstentions : 4.602.942 (17,2%)

Nombre de voix obtenues par chaque formation politique et pourcentage par rapport aux suffrages exprimés (dont le nombre est légèrement inférieur à celui des votants).

		%
• Parti communiste et ses Apparentés progressistes (6élus)	5.514.403	25,9
• Modérés (Indépendants, Paysans, ARS)	3.259.782	15,3
• SFIO	3.247.431	15,2
• UDCA-Poujadistes	2.483.813	11,6
• Radicaux-UDSR-RGR	2.389.163	11,3
• MRP	2.366.321	11,1
• Républicains sociaux	585.764	2,7
• Extrême droite	260.749	1,2
• Divers	98.600	0,4

Nettement en tête : le Parti communiste, dirigé par Maurice Thorez et Jacques Duclos.

Viennent ensuite, avec un peu plus de 15% des suffrages chacun, la SFIO, dirigée par Guy Mollet, et la droite classique, animée par Antoine Pinay et organisée par Roger Duchet.

Puis, entre 11 et 12%, on trouve les poujadistes, qui doivent leur succès au flair et à l'action de Robert Poujade, les radicaux et leurs alliés, qui ont autant de chefs que de tendances (Herriot ; Mensès-France, André Morice, Bernard Lafay, Edgar Faure, Vincent Badie, François Mitterrand, René Pleven ) et le MRP, dirigé par Pierre-Henri Teitgen et Maurice-René Simonnet.

Les Républicains sociaux, que Jacques Chaban - Delmas cherche à faire participer au Front Républicain (Mollet-Mendès), chutent jusqu'à 2,7%. Le RPF est loin !

Dans ces conditions, existe-t-il une majorité de gouvernement dans la nouvelle assemblée ?

Les « activistes » du Front Républicain, avec le soutien de « L'Express », proclament leur victoire. C'est vite dit ! Les candidats qui se sont réclamés du Front Républicain durant la campagne électorale sont les socialistes, les deux tiers des radicaux-RGR-UDSR et les deux tiers des Républicains sociaux : ensemble ils ont recueilli 25% des suffrages exprimés. Ceux d'entre eux qui ont été élus s'inscrivent dans les groupes socialistes, radical, UDSR-RDA (Rassemblement Démocratique Africain) et URAS (Républicains sociaux) ; ensemble ces quatre groupes réunissent 195 députés sur 595 (32,7%), en comptant parmi eux ceux qui sont réticents à s'engager sur cette voix. Un tiers des voix, ce n'est pas une majorité de gouvernement. Mais existe-t-il une majorité constituée autrement ? Ni Guy Mollet ni Mendès-France ne veulent en entendre parler.

Avec ses 150 députés (un quart de l'Assemblée) et ses 25,9% des suffrages exprimés en métropole (un peu plus du quart) le Parti communiste est sorti premier de l'épreuve électorale, mais il n'y a pas de majorité dans la nouvelle assemblée, pas plus qu'il n'y en avait dans l'ancienne.

## MIRACLES POUR LE MRP...

Le MRP obtient le même nombre de suffrages qu'aux élections législatives du 17 juin 1951 à 3000 voix près (2.366.321 au lieu de 2.369.778), mais son pourcentage par rapport aux suffrages exprimés descend de 12,6 à 11,1.

Ses élus sont au nombre de 73 au soir du scrutin et de 74 à partir du 16 février à la suite de la validation de l'élection d'Alfred Coste-Floret dans la Haute-Garonne aux dépens du poujadiste Calmel. Dans l'assemblée dissoute le 1<sup>er</sup> janvier, ils étaient 87.

Dans l'ensemble, ces résultats sont légèrement supérieurs à ceux que l'on prévoyait au sein du Groupe MRP au cours du dernier trimestre de 1955. On y redoutait - comme dans les autres groupes -, les effets négatifs sur l'opinion publique des crises ministérielles intervenues depuis le début de la deuxième législature, de l'échec de la CED, de la rébellion algérienne et, s'agissant du MRP lui-même, de l'ambiguïté de sa position : il venait de gouverner avec la droite durant quatre ans et demi sans cesser de réclamer un gouvernement de centre-gauche (dans les motions finales des réunions de son congrès national et de son comité national ainsi que dans les déclarations publiques de ses dirigeants lors des consultations préalables à la formation d'un gouvernement).

En fait, la reconduction de la loi électorale de 1951 l'a beaucoup avantagé.

Il s'agit du scrutin de liste à un tour avec répartition proportionnelle partout mais avec deux modes différents selon que l'on se trouve dans la région parisienne ou en province.

Dans Paris et la proche banlieue (alors département de la Seine) et dans la banlieue plus lointaine tout autour de la capitale (alors département de la Seine-et-Oise avec Versailles pour chef-lieu), l'appareillement des listes est exclu et la répartition des sièges se fait en application du « plus fort reste ». L'objectif de ce système est d'assurer une représentation à l'Assemblée Nationale aux principaux partis politiques même dans les circonscriptions où tel ou tel d'entre eux se trouve en situation de faiblesse.

Dans les autres départements, l'appareillement des listes est possible et il est complété par une clause fortement majoritaire. Au moment de la répartition des sièges, on part du chiffre des suffrages obtenus par chaque groupement de listes en les additionnant (et si leur addition donne une majorité absolue des suffrages exprimés dans la circonscription, le groupement des listes appareillées obtient tous les sièges). En outre, la répartition finale se fait « à la plus haute moyenne » entre les groupements de listes et les listes isolées et à l'intérieur de chaque groupement...

Ainsi le « régime parisien » profite-t-il aux petites formations et aux partis en crise localement, aux dépens des autres, alors que « régime provincial » a l'effet inverse, mais encore accentué en la circonstance en raison de l'appareillement. Et, ce 2 janvier 1956, « les choses étant ce qu'elles sont », chacun de ces deux systèmes est « terriblement » efficace.

- Dans la première circonscription de la Seine (Paris-Quartier latin, quartier des ministères, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> - classes moyennes ou populaires), Jean Cayeux est réélu avec 30.079 voix sur 467.266 suffrages exprimés (6,43%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 120.330 voix, les modérés 2 sièges avec 100.979 voix, les radicaux 2 sièges avec

80.245 voix, la SFIO 1 siège avec 42.647 voix, l'UDCA (Le Pen) 1 siège avec 37.748 voix.

- Dans la deuxième circonscription de la Seine (Paris « bourgeois », Ouest et Nord-Ouest, 18<sup>e</sup>), **Robert Lecourt** garde son siège avec 20.274 voix sur 491.457 suffrages exprimés (4,12%), alors que le Parti communiste obtient 2 sièges avec 102.621 voix, le RGR 2 sièges avec 87.949 voix, les modérés 2 sièges avec 72.496 voix, les radicaux 2 sièges avec 71.668 voix, la SFIO 1 siège avec 38.837 voix, l'UDCA 1 siège avec 37.456 voix.

*L'auteur de cet article, qui était scrutateur d'un bureau de vote dans le quartier des Grandes Carrières (18<sup>e</sup>), se souvient : Lecourt y obtenait 2,5% des voix. Il rentre chez lui tout triste, persuadé que Lecourt, président du Groupe MRP, son « patron » était battu.*

- Dans la troisième circonscription de la Seine (Paris-Est et Sud-Est, à grande majorité populaire), celle de Marc Sangnier de 1945 à 1950, **Francine Lefebvre** est réélue avec 25.595 voix sur 496.495 suffrages exprimés (5,15%), alors que le Parti communiste obtient 4 sièges avec 167.089 voix, les radicaux 2 sièges avec 64.194 voix, la SFIO 1 siège avec 50.690 voix, les modérés 1 siège avec 50.267 voix, l'UDCA 1 siège avec 47.230 voix, le RGR 1 siège avec 19.090 voix (moins que F. Lefebvre).
- Dans la quatrième circonscription de la Seine (banlieue Sud-Est et Sud), **Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, est réélu avec 32.733 voix sur 465.075 suffrages exprimés (7,03%), alors que le Parti communiste obtient 4 sièges avec 174.393 voix, la SFIO 1 siège avec 62.538 voix, les radicaux 1 siège avec 48.267 voix, l'UDCA 1 siège avec 42.162 voix, les modérés 1 siège avec 35.462 voix.
- Dans la cinquième circonscription de la Seine (Asnières, Clichy, Saint-Ouen, Courbevoie, Boulogne, Neuilly...) **Fernand Bouxom** est réélu avec 23.006 voix sur 422.225 suffrages exprimés (5,44%) alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 151.272 voix, les radicaux 1 siège avec 64.051 voix, les modérés 1 siège avec 52.144 voix, la SFIO 1 siège avec 50.113 voix, l'UDCA 1 siège avec 32.660 voix, les Républicains sociaux 1 siège avec 19.253 voix (moins que Bouxom).
- Dans la sixième circonscription de la Seine (la couronne de banlieue de Saint-Denis à Vincennes en passant par Aubervilliers et Montreuil), **Joseph Dumas n'est pas réélu**. Il obtient 20.233 voix sur 371.902 suffrages exprimés (5,44%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 169.271 voix, le Parti radical 1 siège avec 42.167 voix, la SFIO 1 siège avec 36.780 voix, le RGR 1 siège avec 26.451 voix, et l'UDCA 1 siège avec 22.322 voix.
- Dans la première circonscription de la Seine-et-Oise (Nord et Ouest), **Robert Bichet** est réélu avec 28.900 voix sur 442.257 suffrages exprimés (6,53%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 160.861 voix, le Front Républicain 1 siège avec 42.738 voix (Jean de Lipkowski) ; l'UDCA 1 siège avec 41.156 voix, le RGR et modérés 1 siège avec 40.557 voix, la SFIO 1 siège avec 40.340 voix, le Parti radical 1 siège avec 25.356 (moins que Bichet), ce siège allant à Léon Hovnanian, rival de Lipkowski au sien de la famille radicale.
- Dans la deuxième circonscription de la Seine-et-Oise (Versailles, Corbeil, Rambouillet, Etampes), **Gilbert Cartier** est réélu avec 25.101 voix sur 448.365 suffrages exprimés (5,59%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 141.741 voix, le Parti radical 1 siège avec 57.152 voix, l'UDCA 1 siège avec 42.985 voix, la SFIO 1 siège avec 42.876 voix, le RGR-UDSR, 1 siège avec 41.709 voix, les modérés 1 siège avec 39.437 voix.

Ainsi, dans Paris et les deux couronnes de banlieue (Seine et Seine-et-Oise), le MRP sauve 7 sièges sur 8.

Il le doit essentiellement à l'effet du système de la répartition proportionnelle au plus fort reste.

Cet effet favorise également l'élection de nouveaux candidats radicaux qui se réclament du ménéssisme et qui se trouvent en concurrence avec d'autres, qui, pour se démarquer, utilisent souvent l'étiquette RGR.

Il a en revanche peu d'effet sur les résultats du Parti communiste : en raison de succès très importants dans les huit circonscriptions, celui-ci trouve sa juste part dès la première phase de la répartition, celle que se fait en application du quotient. Les chiffres sont d'ailleurs étonnants :

- Le total des suffrages exprimés dans les huit circonscriptions est de : 3.605.002 ;
- Le total des voix recueillies par le Parti communiste dans ces huit circonscriptions est de : 1.187.578, soit 32,94% ;
- Ces huit circonscriptions disposent de 75 sièges ; le PC en obtient 25, soit 33,33%. **De la proportionnelle sur mesure !** Comme pour ses 150 sièges sur un peu plus de 600 et ses 25,9% des suffrages exprimés en métropole.

*Cette analyse, en tout cas, offre un sujet intéressant aux politologues, notamment sur l'importance des modes de scrutin sur l'action politique, et aux historiens sur la puissance électorale du Parti communiste sous la Quatrième République et le blocage qu'il exerçait contre toute tentative de constituer une majorité parlementaire cohérente.*

### ... ET MEME DE GROS BONUS

A l'inverse, disons-nous, la répartition des sièges à la plus forte moyenne amplifie le succès des listes qui arrivent en tête, succès qui devient impressionnant là où s'y ajoute la clause majoritaire qui résulte de l'apparementement de plusieurs listes.

C'est nettement le cas du MRP dans 4 départements où 29 sièges sont en jeu : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle et Morbihan.

- Dans le Haut-Rhin, le MRP enlève 5 sièges sur 6 (le sixième est attribué à la liste des Indépendants et des Républicains sociaux, apparentée) avec 40,68% des suffrages exprimés : Rey, maire de Colmar, Wasmer, Ulrich, Ortlieb, Balestreri.
- Dans le Bas-Rhin, le MRP enlève 7 sièges sur 9 (les 2 autres sont attribués aux deux listes apparentées, celle des Indépendants et celle des Républicains sociaux) avec 42,92% des suffrages exprimés : Pflimlin, Meck, Lux, Schmitt, Klock, Tubach, Arbogast.
- Dans la Moselle, le MRP enlève 4 sièges sur 7 (les 3 autres sont attribués à la liste des Indépendants, apparentée, où se trouve Thiriet, ancien MRP) avec 27,48% des suffrages exprimés : Robert Schuman, Schaff, Engel, Seitlinger.
- Dans le Morbihan, le MRP enlève 5 sièges sur 7 (les 2 autres sont attribués à la liste des Indépendants, apparentée) avec 32,97% des suffrages exprimés : Ihuel, Jégorel, Christian Bonnet, Vignard, Ferrand.

Ces succès ne compensent pas, évidemment, à l'échelon national, une progression dans la régionalisation électorale du MRP.

Le Parti communiste (avec ses 6 apparentés progressistes) reste le premier parti de France, avec 25,9% des suffrages en métropole, devant les modérés et la SFIO, qui sont à égalité (15, 3 et 15,2%).

Le MRP arrive en sixième position, derrière les poujadistes de l'UDCA et les radicaux -RGR-UDSR.

### DES APPARETLEMENTS SURTOUT AVEC LA DROITE

Dans les 95 circonscriptions où l'apparementement des listes était possible, les listes MRP ont conclu un apparementement dans 49 d'entre elles : 46 fois avec les listes modérées (Indépendants, Paysans, ARS), en y ajoutant 18 fois les Républicains sociaux, 10 fois le RGR, 2 fois les radicaux et 2 fois l'UDSR. La SFIO avait refusé tout apparementement avec le MRP.

## Janvier 1956

### LE NOUVEAU GROUPE MRP

Le matin du mercredi 18 janvier 1956, Maurice-René Simonnet reçoit au 4<sup>e</sup> Bureau du Palais-Bourbon les candidats MRP qui viennent d'être élus ou réélus. Ils sont 71 à s'être fait inscrire ; ils seront 74 dans les semaines suivantes.

Le secrétaire général du Mouvement, qui vient d'être réélu dans la Drôme, leur expose ou leur rappelle comment fonctionnent l'Assemblée Nationale, le Groupe et le Secrétariat général du parti, rue de Poissy à Paris.

- 7 députés MRP sortants ne se sont pas représentés le 2 janvier 1956 : Philippe Bapst (Bas-Rhin), Charles Barangé (Maine-et-Loire), Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin), Henri Hulin (Aisne), Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan), Louis Martel (Haute-Savoie), Jonah Ranaivo (Madagascar).
- Aït Ali, député d'Alger, se trouve dans la même situation que tous ses collègues d'Algérie.
- 26 députés sortants étaient de nouveaux candidats mais n'ont pas été réélus : Jean Aubin (Hautes-Alpes), André Burlot (Loir-et-Cher), Jean Catrice (Nord), Georges Coudray (Ille-et-Vilaine), Paul Couston (Vaucluse), Joseph Defos du Rau (Landes), Paul Delmotte (Nord) Roger Devémy (député sortant de Saône-et-Loire et candidat en Meurthe-et-Moselle), Joseph Dumas (Seine), Pierre Elain (Mayenne), Jean Errecart (Basses-Pyrénées), Emmanuel Fouyet (Finistère), Albert Gau (Aude), Henri Grimaud (Isère), Jean-Jacques Juglas (Lot-et-Garonne), Jean Lecanuet (Seine-Inférieure), Jean Letourneau (Sarthe), Michel Mercier (Loir-et-Cher), Pierre Mouchet (Haute-Savoie), Germaine Peyroles (Seine-et-Oise), Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône), Sékou Sanago (Côte d'Ivoire), Charles Sauvajon (Drôme), Louis Siefridt (Seine Inférieure), Jean Solinhac (Aveyron), Clément Taillade (Tarn).
- 20 ont été nouvellement élus : Fernand Angibault (Maine-et-Loire), maire de Saumur, Charles Arbogast (Bas-Rhin), Jean-Joseph Balestréri (Haut-Rhin), Christian Bonnet (Morbihan), Emile Engel (Moselle), qui fut député à la deuxième Constituante, Joseph Ferrand (Morbihan), Joseph Fontanet (Savoie), Pierre Guillou (Côtes-du-Nord), Léon Jégorel (Morbihan), Etienne Lux (Bas-Rhin), Lucien Nicolas (Vosges), maire de Rambervillers, Fernand Ortlieb (Haut-Rhin), Louis Orvoën (Finistère), qui fut député à la deuxième Constituante, Georges Prisset (Maine-et-Loire), Rakotovelo (Madagascar), successeur de Ranaivo, qui ne se représentait pas, Joseph Rey (Haut-Rhin), maire de Colmar, Jean Seitlinger (Moselle), Daniel Tubach (Bas-Rhin), Henri Ulrich (Haut-Rhin), Valentin Vignard (Morbihan).

Parmi les 74 députés qui participent aux réunions du Groupe MRP, 71 sont membres adhérents et 3 sont membres apparentés à titre personnel : Ferrand, Jégorel et Rakotovelo.

Le Groupe des Indépendants d'outre-mer, présidé par Léopold-Sedar Senghor, élu du Sénégal, compte 10 députés ; il est apparenté collectivement au Groupe MRP.

Le Groupe MRP ne compte plus que 2 députés dans les départements et territoires d'outre-mer : Rakotovelo à Madagascar et Sidi El Mokhtar N'diaye en Mauritanie. L'ancien député MRP du Territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, Dominique Antoine Laurelli, se représentait ; il a été battu de 9 voix par le socialiste sortant Alain Savary.

Au Cameroun, l'ancien député MRP Douala Manga Bell, sortant, est réélu mais avec l'étiquette IOM. En Haute-Volta, Joseph Conombo est réélu sur une liste du « Parti social d'éducation des masses africaines » ; il reste membre de la famille MRP en adhérant au Groupe IOM. C'est le cas aussi de Jean-Hilaire Aubame, réélu au Gabon.

L'élu de Mauritanie, Sidi El Mokhtar N'diaye était sortant : il était membre, dans l'assemblée dissoute, du Groupe des Républicains sociaux. En 1956, quelques jours après les élections, il s'inscrit au Groupe MRP.

**Parmi les 103 circonscriptions électorales de la métropole** (il en existe 2 dans les Bouches-du-Rhône, 2 en Gironde, 3 dans le Nord, 2 dans le Pas-de-Calais, 2 dans le Rhône, 6 dans la Seine, 2 dans la Seine-et-Oise), **il y en a 57 où le MRP n'a aucun député** ; il y en avait 41, soit 16 de moins, à la suite des élections de 1951. Cela donne la mesure de la régionalisation du Mouvement.

Cette régionalisation est certes grave pour le MRP, qui a eu la vocation et garde l'ambition d'être un parti de masse, mais elle se trouve atténuée par un essor de ses idées dans des départements où elles se sont heurtées jusque là à une certaine indifférence. C'est un phénomène curieux mais incontestable.

En effet, dans un certain nombre de circonscriptions, le candidat MRP est battu tout en faisant un meilleur score que ne l'a fait son prédécesseur ou lui-même aux élections de 1951. En voici quelques exemples.

Dans les Alpes-Maritimes, M. Robaut fait 10.628 voix alors que le MRP était absent de la compétition en 1951. Même observation pour Bernard Laurent, qui obtient 5.052 voix dans l'Aube (il deviendra plus tard député puis sénateur). L'abbé Albert Gau, dans l'Aude, est battu mais il garde ses voix. Dans l'Eure-et-Loir, Cauchon fait 8.984 voix contre 6.797 en 1951. Dans l'Indre, Miannay obtient 9.383 voix contre 8.626 en 1951. Joseph Defos du Rau est battu, lui aussi, dans son fief des Landes, avec 19.894 voix, contre 19.122 cinq ans plus tôt. Pierre Boudet, ancien sénateur du Lot, a obtenu 13.680 voix lors d'une élection partielle en 1952 dans ce département radicalo-socialiste ; il se représente en 1956, il échoue mais il fait 15.810 voix. Jean-Jacques Juglas, ancien député de la Seine, a été élu député du Lot-et-Garonne en 1951 avec 11.556 voix ; en 1956, il est battu mais avec 15.883 voix. Dans les Hautes-Pyrénées, M. Sans ne réussit pas une percée avec ses 7.347 voix ; mais en 1951, le MRP n'y a obtenu que 4.168 voix. Jean Lecanuet, membre du Gouvernement, est battu dans la Seine-Maritime malgré un score de 24.668 voix, bien supérieur à celui qui l'a fait élire en 1951, à savoir 18.568. En Seine-et-Marne, Marcel Poimboeuf, ancien député MRP des Vosges, tente sa chance en 1956 ; il échoue avec 10.638 voix, mais le MRP n'y a fait que 7.975 voix en 1951. Paul Couston, brillant orateur et brillant pilote d'avion, a été élu député du Vaucluse en 1951 avec 13.167 voix ; en 1956, il perd son siège, avec 15.053 voix...

Ce tableau du Groupe MRP en janvier 1956 est-il complet ? On n'est jamais complet !

Peut-être faut-il lier cet essor curieux du MRP dans certains territoires ingrats à un petit retour, à côté de lui mais curieux lui aussi, de la Jeune République sur la scène électorale. Le MRP vient de gouverner durant plusieurs années avec la droite et il a vigoureusement combattu Mendès-France qui cherchait à regrouper une certaine gauche républicaine, alors qu'une entente aurait pu être trouvée. Comment sonder les cœurs ?

Deux députés MRP, qui avaient été exclus du Mouvement, Henri Bouret et André Denis, se sont présentés avec l'étiquette J.R. dans leurs départements, les Côtes-du-Nord et la Dordogne. Ils ont échoué l'un et l'autre. Mais les chiffres parlent : avec ses 16.044 voix, prises dans la même famille que celle du MRP, Bouret a empêché l'élection d'un troisième candidat MRP. De même, avec ses 7.829 voix, Denis a réduit de moitié le potentiel MRP dans ce département.

Dans la première circonscription de la Seine-Maritime, M. Lecoeur, J.R., a obtenu 21.538 voix et il a été élu grâce à son apparentement avec la SFIO ; Lecanuet, avec 24.688 voix, a été battu.

Dans l'Aisne, le MRP Henri Hulin, un cheminot, avait démissionné du Groupe, puis avait décidé de ne pas se représenter en 1956. Le MRP lui trouva un successeur, Choquart, qui allait faire un bon score ce 2 janvier 1956, 17.162 voix ; mais ce fut l'échec, car la famille d'esprit MRP accorda 4.895 voix à un candidat J.R.

Est-ce là de la petite histoire ? Oui, certes. Mais elle caractérise bien « le mal de vivre » qui gagne peu à peu le MRP et le fera disparaître quelques années plus tard : la difficulté qu'il a à choisir, dans l'électorat, entre ceux qui lui reprochent de ne pas être fidèle à ses origines, le Sillon de Marc Sangnier, à sa vocation apparue dans la Résistance, à son programme établi sur son Manifeste de novembre 1944 et la droite conservatrice qui le fuit dès qu'elle le voit s'y raccrocher.

## LISTE DES 74 DEPUTES MRP ELUS EN JANVIER 1956 (classés par ordre alphabétique)

- Abelin Pierre (Vienne)
- Angibault Fernand (Maine-et-Loire)
- Arbogast Charles (Bas-Rhin)
- Bacon Paul (Seine)
- Balestréri Jean (Haut-Rhin)
- Barrot Noël (Haute-Loire)
- Bichet Robert (Seine-et-oise)
- Bidault Georges (Loire)
- Bonnet Christian (Morbihan)
- Bouxom Fernand (Seine)
- Buron Robert (Mayenne)
- Cartier Gilbert (Seine-et-Oise)
- Catoire Jules (Pas-de-Calais)
- Cayeux Jean (Seine)
- Charpentier René (Marne)
- De Cheigné Pierre (Basses-Pyrénées)
- Colin André (Finistère)
- Coste-Floret Alfred (Haute-Garonne)
- Coste-Flore(t Paul (Hérault)
- Dienesch Marie-Madeleine (Côtes-du-Nord)
- Dorey Henri( Belfort)
- Dupraz Joannès (Indre-et-Loire)
- Duquesne Jules (Nord)
- Engel Emile (Moselle)
- Ferrand Joseph (Morbihan)
- Fontanet Joseph (Savoie)
- Gabelle Pierre (Loiret)
- Gosset Paul (Nord)
- Guillou Pierre ( Côtes-du-Nord)
- Halbout Emile (Orne)
- Ihuel Paul (Morbihan)
- Jegorel Léon (Morbihan)
- Klock Joseph (Bas-Rhin)
- Lacaze Henri (Tarn-et-Garonne)
- Lecourt Robert (Seine)
- Lefebvre Francine (Seine)
- Louvel Jean-Marie (Calvados)
- Lucas Maurice (Manche)
- Lux Etienne (Bas-Rhin)
- Meck Henri (Bas-Rhin)
- Méhaignerie Alexis (Ille-et-Vilaine)
- De Menthon François (Haute-Savoie)
- Mercier André-François (Deux-Sèvres)
- Michaud Louis (Vendée)
- Moisan Edouard (Finistère)
- Monteil André (Finistère)
- Nicolas Lucien (Vosges)
- Orvoën Louis (Finistère)
- Ortlieb Fernand (Haut-Rhin)
- Penoy René (Ardennes)
- Pflimlin Pierre (Bas-Rhin)
- Rakotovelo (Madagascar)
- Raymond Laurent Jean (Manche)
- Reille-Soult François (Tarn)
- Rey Joseph (Haut-Rhin)
- Sauvage Jean (Maine-et-Loire)
- Schaff Joseph (Moselle)
- Schmitt Albert (Bas-Rhin)
- Schneiter Pierre (Marne)
- Schuman Robert (Moselle)
- Schumann Maurice (Nord)
- Seitlinger Jean (Moselle)
- Sidi El Mokhtar (Mauritanie)
- Simonnet Maurice-René (Drôme)
- Teitgen Pierre-Henri (Ille-et-Vilaine)
- Thibault Edouard (Gard)
- de Tinguay Lionel (Vendée)
- Tubach Daniel (Bas-Rhin)
- Ulrich Henri (Haut-Rhin)
- Viatte Charles (Jura)
- Vignard Valentin (Morbihan)
- Villard Jean (Rhône)
- Wasmer Joseph (Haut-Rhin)

• **Abonnement et cotisation à l'Amicale (pour un an) : 35 euros**

• **Abonnement seul : 18 euros**

• **Cotisation à l'Amicale seule : 20 euros**

• **Dons pour la survie du Bulletin : sans limitation ...**

**Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP**

**et adressé à Amicale du MRP 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris**

## HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

### Réunion du 18 janvier 1956 (première de l'année)

La première réunion des élus MRP, à la suite des élections législatives du 2 janvier 1956, se tient le mercredi 18 janvier à partir de 15 heures, au Palais-Bourbon, sous la présidence de **Robert Schuman**, doyen d'âge.

**Robert Schuman** rend hommage aux anciens députés non réélus, qui se sont courageusement battus. Il espère que leur absence ne sera que momentanée. Il salue avec joie les nouveaux élus, souvent jeunes, tous prêts à poursuivre le combat. Il estime que le MRP doit oublier la campagne électorale et conserver sa sérénité, bien que d'autres groupes politiques veuillent maintenir le climat des rivalités électorales. Il pense que le Groupe MRP, réduit en nombre, reste homogène et uni.

**Maurice-René Simonnet**, secrétaire général du MRP, fait un exposé sur les résultats des élections.

Il conteste ce qu'il appelle la simplicité de la présentation des blocs par la presse : communistes, poujadistes, Front Républicain, majorité sortante. A son avis, il y avait en réalité un bloc communiste, un bloc poujadiste et, entre eux, les républicains. Le Front républicain, dit-il, en attaquant seulement la majorité sortante, a fait le jeu des adversaires du régime, les communistes et les poujadistes.

Sur le nombre des voix obtenues par les différents partis, il dresse un tableau provisoire (*qu'il faudra rectifier quelques jours plus tard, notamment en ce qui concerne le MRP – voir notre article sur les élections dans ce même numéro*).

Le Parti communiste est stable, dit-il. Il reste le premier parti de France. La propagande intense organisée par l'association « Paix et Liberté » qu'anime Jean-Paul David, député radical, et celle de la Nouvelle Gauche et du Front Républicain ont été vaines. C'est une leçon politique importante.

Le Parti socialiste gagne des voix, peu en pourcentage. C'est une victoire très limitée. Il y a aussi un effondrement de la SFIO outre-mer. Mais au total c'est la première fois qu'elle ne perd pas de voix dans une élection nationale. C'est ce qui la rend intransigeante.

Les radicaux sont divisés ; leurs résultats sont difficiles à interpréter. Edgar Faure et Mendès-France se sont trompés tous les deux. Ils ont eu des succès locaux et des échecs retentissants.

Le MRP a gagné près de 200.000 voix, mais son pourcentage a diminué de 11,3 à 10,8. Il perd 15 sièges. Il reste une force politique, la troisième de l'Assemblée (*c'est inexact*).

La Nouvelle Gauche est allée à l'échec.

La Jeune République a seulement 2 élus et les 2 candidats J.R. qui venaient du MRP ont été battus (*c'est exact, mais en partageant les voix de la « famille » ils ont fait battre Lecanuet en Seine-Maritime et empêché la liste MRP d'avoir un troisième élu dans les Côtes-du-Nord*).

Les modérés n'ont pas récupéré les voix du RPF.

L'extrême droite a voté Poujade ; c'est l'événement inattendu des élections.

Les Républicains sociaux (ex-RPF) se sont effondrés comme il était prévu.

Les poujadistes constituent un mouvement anti-parlementaire à façade anti-fiscale.

A la suite de ces élections, deux initiatives ont été prises : le Parti communiste propose le Front populaire au Front républicain ; le Front républicain réclame le pouvoir en acceptant les voix communistes.

Des réponses leur sont venues :

- celle de Vincent Auriol, qui se prononce pour l'union des républicains ;
- celle de Mitterrand, qui veut une troisième force au centre ;
- celle de Bourguès, qui rejoint celle d'Auriol ;
- celle de la Commission exécutive du MRP (*dont Simonnet donne lecture*) :

« ... un gouvernement s'appuyant sur une minorité serait condamné à la précarité et à l'inefficacité. Le MRP ne cautionnera pas par son vote une telle expérience. Il s'opposera à tout gouvernement qui n'aurait pas préalablement et définitivement répudié les voix communistes ».

**Remarque.** Le Groupe MRP est en vérité dans une impasse : le 31 janvier, dix-huit jours, après la réunion de la Commission exécutive du Mouvement, il votera l'investiture du socialiste Guy Mollet (64 voix MRP sur 73), qui forme un gouvernement composé exclusivement de socialistes, de radicaux, d'UDSR et de deux républicains sociaux, c'est-à-dire strictement Front républicain.

Alors, poursuit Maurice-René Simonnet, le ton de la presse a changé : on est passé des invectives aux sourires ...

Que veut le MRP ? S'opposer au Front populaire, qui, en 1956, serait dominé par le Parti communiste. S'opposer à un gouvernement de minorité, qui ne serait pas valable ; ses partisans parlent eux-mêmes d'un gouvernement de trois mois ; formule qui décevrait les électeurs républicains. Travailler à la formation de la seule majorité possible de défense républicaine, à savoir celle qui peut regrouper les quatre formations du centre (SFIO-MRP-radicaux et RGR- modérés).

**Robert Schuman** évoque, en prévision d'une prochaine séance, le problème de l'attitude de la CFTC à l'égard du MRP (qui est devenue inamicale).

**Lionel de Tinguy** demande comment se présente la première séance de la nouvelle assemblée, qui s'ouvrira le lendemain.

**Robert Schuman** souhaite un calme absolu.

**Maurice Lucas** voudrait une motion dans laquelle le Groupe approuverait la déclaration de la Commission exécutive.

**Pierre-Henri Teitgen** pose la candidature de Lecourt à la présidence du Groupe.

**Robert Schuman** fait donner lecture de la liste des principales contestations enregistrées dans les bureaux de validation (à l'Assemblée). Il souhaite une doctrine commune du MRP dans les bureaux de validation.

*Remarque.* Il s'agit principalement de l'élection d'un certain nombre de candidats poujadistes. Pratiquement, dans les bureaux, le Groupe laissera la liberté de vote à ses représentants.

**Jean Cayeux** formule le même souhait. Il traite du problème de l'appareil des listes poujadistes entre elles, qui a fait naître les contestations, et de l'absence dans la nouvelle assemblée de la représentation des populations algériennes.

**Henri Lacaze** demande s'il est opportun que le MRP se charge de rapports sur l'élection des poujadistes.

**Robert Bichet** répond : non.

**Georges Bidault** se déclare opposé à une attitude commune des représentants du Groupe dans les bureaux de validation. A son avis, une telle attitude commune aboutirait à l'invalidation de tous les poujadistes. Or on ne peut pas aller jusque là. Il faut voter dans les bureaux selon les aspects particuliers de chaque cas.

**Pierre-Henri Teitgen** annonce que Pierre Schmitter vient de déposer sa candidature à la présidence de l'Assemblée.

**Pierre Schmitter**, qui arrive à la réunion, demande quand viendra cette élection.

**François de Menthon** estime utile d'obtenir que le scrutin n'intervienne que lundi ou mardi (le 23 ou le 24).

**Robert Lecourt** fait une communication sur la réforme du Règlement de l'Assemblée et de ses méthodes de travail, sur laquelle il a réfléchi durant des mois. Il propose que le Groupe demande l'adoption de cette réforme avant même que commence le travail parlementaire.

**Henri Lacaze** ne voudrait pas que le MRP donne l'impression de n'avoir qu'un but essentiel, la réforme du Règlement. L'opinion pense à d'autres problèmes, dit-il.

**Robert Bichet** estime qu'il faudrait créer une commission restreinte au sein du Groupe pour en débattre.

**Robert Schuman** est d'accord.

Le Groupe aussi. Il désigne immédiatement les membres de cette commission : Lecourt, Moisan, Paul Coste-Floret, Francine Lefebvre, Lionel de Tinguy, Joseph Wasmer.

## **NORMALEMENT, LE RYTHME HABITUEL DE NOTRE « HISTOIRE SECRETE » DEVRAIT NOUS AMENER A TRAITER DANS CE PREMIER NUMERO DE 2006 LE PREMIER TRIMESTRE 1956...**

## **FAUTE DE PLACE ET FAUTE DE TEMPS, NOUS SOMMES CONTRAINTS D'EN REPORTER LA PUBLICATION DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO.**

**Conservez-nous votre confiance et votre soutien en nous renouvelant votre abonnement pour 2006, augmenté d'un don si cela vous est possible.**

**Merci.**

DISPARITIONS

## **Pierre Pierrard**

Dans notre numéro précédent, nous avons annoncé, juste avant le bouclage, en lisant « Le Monde », le décès, à 85 ans, de notre ami Pierre Pierrard, historien spécialiste de l'engagement des chrétiens dans les combats de la classe populaire et professeur d'Histoire à l'Institut catholique de Paris.

C'était le 8 décembre 2005... Aujourd'hui, nous évoquons de nouveau sa mémoire en nous référant à l'article que lui a consacré Henri Tincq dans « Le Monde » daté du 11 décembre.

Homme du Nord, Pierre Pierrard a consacré sa vie à l'histoire de la misère ouvrière dans sa région natale, puis à la défense du catholicisme social, engagé dans l'action politique, et pour sa réconciliation avec les Juifs. Un thème permanent occupe son esprit : les rendez-vous manqués de l'église catholique avec la classe ouvrière. Il se place dans le courant des théologiens de progrès et des prêtres-ouvriers ; il suit avec passion les débats de concile Vatican II (1962-1965). En 1965, il se fait remarquer par sa thèse de doctorat sur « La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire », puis par une série d'ouvrages : « Histoire du Nord », en 1978, « Le Nord d'hier et d'aujourd'hui », en 1981...

Il est au cœur du combat que mènent les catholiques restés fidèles à l'Eglise mais très impatients de la voir changer dans la ligne du Concile. Il proteste contre les rappels à la discipline ancienne que le Vatican inflige aux théologiens et il rejoint Mgr Jacques Gaillot, mieux compris par les pauvres que par l'épiscopat.

De 1985 à 1999, il préside l'Amitié judéo-chrétienne de France.

En 2000 et 2002 il publie ses deux derniers ouvrages : « Un siècle de l'Eglise en France » (chez Desclée et Brouwer) et « Les pauvres et leur histoire (chez Bayard).

### **Souvenir**

*C'était le matin du 23 octobre 1995. En pleine Méditerranée, à l'approche de l'île de Malte, un navire de croisière, le « Rhapsody », ramène de la Terre Sainte quelque 600 lecteurs de « La Vie ».*

*Le voyage est organisé par l'hebdomadaire, qui fête son 50<sup>e</sup> anniversaire.*

*L'une des conférences données à bord ce jour-là s'intitule « 50 ans de christianisme à la française ». Son auteur, c'est Pierre Pierrard. L'homme est discret, réservé, presque effacé. Mais quelle culture ! Quelle foi ! Quelle liberté de pensée !*

*Et le voilà qui, au long de ses chapitres, raconte l'histoire du Mouvement Républicain Populaire. Ce qui est un sujet rare. Et il la raconte comme quelqu'un qui la connaît bien. Ce qui est encore plus rare.*

*A la sortie, je me présente à lui. Il ne connaît pas l'existence de l'Amicale du MRP. Je n'en suis pas fier ! J'ai là une preuve supplémentaire que l'Amicale, faute de moyens, bien sûr, n'a pas réussi à regrouper ceux qui ont fait naître et vivre le MRP ... Aussitôt, je lui propose de lui faire un service du bulletin « Le MRP vous parle ! », ce qu'il accepte en me remerciant.*

*Et c'est ainsi qu'il est devenu des nôtres, en quelque sorte, jusqu'à son décès.*

J.P.

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin, septembre et décembre.
- Directeur : Jean-Pierre Prévost
- Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
- Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
- Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
- Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 07 06 G 85106